



RAPPORT ANNUEL DES SERVICES

EXERCICE 2024

Période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Table des matières

GENERALITES

I.	Le Conseil communal	4
II.	Le Collège communal	5

DIRECTION GENERALE

I.	La Directrice générale	6
II.	Le service Informatique	14
III.	Prévention	23
IV.	Cimetières (service administratif) – Devoir de Mémoire	25
V.	Le service du Personnel	30

POLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

I.	Le Secrétariat Général	35
II.	Le service Juridique	40
III.	Les services Population/Etat-civil	42
IV.	La Cellule Marchés Publics	44
V.	L'Agent Constatateur	45

POLE DES FINANCES

I.	La Directrice Financière	48
II.	Le service des Finances	52

CELLULE DE CRISE

POLE TRAVAUX/URBANISME

I.	Le service des Travaux	57
II.	Entretien des bâtiments	75
III.	Le service Mobilité	76
IV.	Le service Urbanisme	80
V.	Aménagement du Territoire	82

POLE CADRE DE VIE

I.	Le service Environnement – Agriculture – Bien-Etre Animal	83
II.	Logement	95
III.	Le service Energie	98

POLE CULTURE/LOISIRS

I.	Le Plan de Cohésion sociale	101
II.	Politique des Aînés et Guichet « Handicontatct »	109
III.	Service du Commerce, des Circuits courts, des Fêtes et du Jumelage	111
IV.	Le service Culture et Tourisme	114
V.	Propriétés communales – Guichet des Associations – Accueil des nouveaux arrivants	121
VI.	Régisseur	123
VII.	Le Service des Sports	124

POLE ENSEIGNEMENT/JEUNESSE/BIBLIOTHEQUES

I.	Le service Enseignement	129
II.	Le service des Bibliothèques	137
III.	La Petite Enfance – La crèche l'Eveil à Feluy	143
IV.	Le service Jeunesse	147
V.	Le service de l'Accueil Extrascolaire	155

Le rapport annuel est une annexe obligatoire du budget. Bien au-delà de cette obligation, le rapport que vous tenez entre les mains se veut un outil de communication en interne et vers les Conseillers et les citoyens. Il relate l'activité de l'Administration communale de Seneffe du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Sa structure colle au Programme Stratégique Transversal (PST), fil conducteur de la politique de la législature, présenté au Conseil communal en septembre 2019 pour la législature 2018-2024. Première mandature pilotée par un Plan Stratégique Transversal.

En juin 2024, un bilan de fin de mandature du PST a été présenté au Conseil. La plupart des projets ont bien avancé. Le COVID, la guerre en Ukraine, l'explosion des prix des matériaux et de l'énergie ainsi que les indexations de salaires, les nombreux appels à projets de la Région wallonne ont parfois nécessité une réadaptation de cette feuille de route. A posteriori, la formulation de certains projets s'avère être un peu trop générique et ils auraient nécessité d'être précisés voire scindés en plusieurs projets. Toutefois, le bilan de ce mode de fonctionnement est très positif. Il permet d'aligner les objectifs entre le Collège et l'Administration, de faire annuellement un point sur le chemin parcouru et celui encore à parcourir, d'informer le Conseil et les citoyens du travail réalisé. Cette première expérience et surtout son évaluation a permis d'identifier comment en faire davantage un outil de pilotage pour l'Administration et le Collège et de transparence vis-à-vis du citoyen lors de la prochaine législature.

Pour chaque service, vous retrouverez un bref descriptif de ses missions, suivi des différents projets du PST sur lesquels il a travaillé durant cette année. Travail qui s'est poursuivi (et se poursuit) au-delà du bilan présenté en juin.

Suite à l'installation du nouveau Conseil et Collège communal le 2 décembre, une nouvelle Déclaration de Politique Communale sera adoptée par le Conseil en janvier 2025 et un nouveau PST sera présenté par le Collège au Conseil en septembre 2025.

Chaque année, la lecture de ce rapport met en lumière le travail fourni par les services, parfois dans l'ombre. Je tenais, au nom du Conseil, à remercier et féliciter chacun pour ce travail et cet engagement pour notre Commune.

Bénédicte POLL, Bourgmestre

GÉNÉRALITÉS

I. LE CONSEIL COMMUNAL

A la date du 31 août 2024, le Conseil communal se compose comme suit :

CARPIN Michaël	PS
CHARLIER Michel	LB
COCCODA Silverio	Indépendant
COGGHE Emmanuel	LB
de WERGIFOSSE Geneviève	LB
DELANNOY Eric	LB
DONNAY Muriel	LB
DUHOUX Marie-Christine	LB
DUJARDIN Nicolas	LB
JAKIC Mirjana	ECOLO
JANSSENS Dominique	Indépendant
JENET Eric	Indépendant
LECLERCQ Pierre	LB
MABILLE Céline	LB
MATHIEU Brigitte	AC+
NTINU MATONDO Joséphine	LB
PECRIAUX Sophie	PS
POLL Bénédicte	LB
RICO GRAO Manel	ECOLO
SADELLAH Amal	PS
SCHEYS Michel	ECOLO

Le Conseil communal se réunit toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an (article 5 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal).

Le Conseil communal s'est réuni 10 fois entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024.

Le Conseil communal du 18 septembre 2023 a acté la démission de Monsieur John LOUAGIE de son mandat de Conseiller communal.

Le Conseil communal du 16 octobre 2023 a procédé à l'installation de Monsieur Pierre LECLERCQ en tant que Conseiller communal.

Le Conseil communal du 16 octobre 2023 a acté la démission du groupe politique AC+ de Madame Dominique JANSSENS et de Monsieur Eric JENET qui siègent à présent en tant que « Indépendant ».

II. LE COLLÈGE COMMUNAL

A la date du 31 août 2024, le Collège communal se compose comme suit :

Bénédicte POLL – Bourgmestre

Police, Pompiers, Personnel, Finances, Programme Stratégique Transversal, Sécurité et Prévention, Population – Etat civil, Affaires juridiques, Médiation, Industrie

Marie-Christine DUHOUX – 1^{ère} Echevine

Sports, Urbanisme, Agriculture, Fêtes, Jumelage, Monde associatif

Eric DELANNOY – 2^{ème} Echevin

Travaux, Cimetières, Mobilité, Prévention inondations

Nicolas DUJARDIN – 3^{ème} Echevin

Aménagement du territoire, Logement, Mobilité douce, Jeunesse, Nouvelles technologies, Bibliothèques, Cultes, Laïcité, Commerce, Circuits courts, Participation citoyenne, Commune hospitalière, Gestion des espaces publics, Patrimoine

Muriel DONNAY – 4^{ème} Echevine

Enseignement, Extrascolaire, Petite enfance, Devoir de mémoire, Politique des Aînés, Intégration de la personne porteuse d'un handicap, Propriétés communales

Michel SCHEYS – 5^{ème} Echevin

Environnement, Énergie, Culture, Tourisme, Plan de cohésion sociale, Santé, Bien-être animal, Vieux canal

Geneviève de WERGIFOSSE – Présidente du CPAS

CPAS, Emploi

Le Collège communal s'est réuni 49 fois entre le 1^{er} septembre 2023 et le 30 août 2024.

I. LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1. MISSIONS DU SERVICE

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation reprend les missions du Directeur général aux articles L1124-3 et L1123-4.

Voici la présentation des différentes missions :

Préparation des dossiers soumis au Conseil communal et au Collège communal.

Les dossiers du Collège communal et du Conseil communal sont tenus dans le logiciel d'IMIO.

Chaque agent rédige ses dossiers, le chef de pôle les vérifie et la Directrice financière remet ses avis de légalité si besoin.

Par la suite, la Directrice relit l'ensemble des documents. Lorsqu'il manque une pièce ou s'il est incomplet, il est renvoyé à l'agent pour correction avec les indications manquantes (motivation, descriptif, ...).

Des procédures sont établies pour la remise des dossiers tant pour le Collège que pour le Conseil avec un rétroplanning. Depuis le 1^{er} mars 2021, une note de service a été envoyée afin d'harmoniser la rédaction des points de Collège et de Conseil.

Plusieurs rappels sont envoyés régulièrement aux agents par rapport à cette note.

Dans le cadre du Contrôle Interne, la firme BDO travaille avec le Codir afin de trouver une procédure claire pour l'élaboration des points de Collège/Conseil jusqu'au suivi des décisions.

Direction et coordination des services, Cheffe du personnel sous le contrôle du Collège.

Le travail se fait en collaboration afin de faire émerger des idées ou des solutions optimales. S'il faut trancher ou prendre une décision, cela est fait tout en expliquant la raison de la décision.

Évaluation du personnel et arrêt du projet d'évaluation.

Les évaluations ont débuté début 2022.

Un tableau déterminant les N+1 et N+2 a été validé au Collège communal du 15 février 2022.

Chaque agent est évalué par son N+1 (chef direct) et son N+2 (chef de pôle ou Directrice générale).

En même temps que les évaluations, chaque agent reçoit son descriptif de fonction/poste remis à jour.

Les évaluations doivent être faites tous les deux ans.

Une réforme de la fonction publique locale a été adoptée par le Gouvernement wallon et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

La grille d'évaluation a été modifiée et un Statut unique doit être adopté par le Conseil communal avant de pouvoir relancer les évaluations.

Plusieurs évaluations informelles sont faites suite à l'engagement ou le suivi d'agent.

Participation aux jurys des examens de recrutement et aux Commissions de stage.

Plusieurs examens ont été réalisés. La Directrice assure la présidence du jury et participe à la préparation des examens avec une agente du service du Personnel.

Comité de direction et présidence.

Le Comité de direction se réunit chaque semaine et est composé des 5 Cheffes de pôles, du Responsable informatique, de la Directrice financière (elle-même Cheffe de pôle), de la Responsable du service du Personnel, d'une secrétaire et d'elle-même. La réunion commence par un retour sur les décisions de Collège ou de Conseil.

Ensuite, les demandes/questions/informations du Collège sont traitées et la séance se termine par un tour de table permettant à chaque personne de s'exprimer afin de parler d'un dossier ou d'une difficulté qu'il rencontre.

L'organigramme, le statut administratif, le statut pécuniaire et le cadre ont été revus et sont passés en Comité de direction pour avis. Il restait à revoir le Règlement de travail. Malheureusement, avec la réforme de la RGB, le cadre doit être refait ainsi que la refonte des deux statuts en un statut unique. Le budget et les modifications budgétaires sont débattus et des Comités de direction/Collèges sont tenus à cet effet.

Contrôle interne.

« La Directrice générale est chargée de la mise sur pied et du suivi du système de contrôle interne du fonctionnement des services communaux. Il s'agit d'un ensemble de mesures et de procédures conçues pour assurer une sécurité raisonnable en ce qui concerne :

1°) La réalisation des objectifs ;

2°) Le respect de la législation en vigueur et des procédures ;

3°) La disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion. ».

Depuis l'affaire des vols de carburant, une cellule « Contrôle interne » a été mise sur pied. Elle comprend la Directrice générale, la Directrice financière, la Bourgmestre, la Juriste, la Directrice des Travaux et l'agent administratif qui suit le contrôle interne au service des Travaux. La cellule se réunit régulièrement et revoit les différentes procédures prioritaires : carburant, déclassement, mitraille, ...

En parallèle, un marché public a été lancé le 4 octobre 2022. C'est la firme BDO Legal qui l'a remporté et les travaux ont commencé en juin 2023.

Trois priorités ont été définies : la procédure achat, la mise en place d'un magasin et le suivi des décisions de Collège/Conseil.

En fonction des thématiques, le Codir ou la ligne hiérarchique élargie est invitée à participer avec la firme aux ateliers.

A la fin des ateliers, des schémas de procédure seront établis avec l'identification des risques.

Un cadrage du contrôle interne doit encore passer devant les Autorités et en négociation syndicale pour information.

Rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil et du Collège communal.

Les PV du Conseil communal sont approuvés à chaque séance suivante.

Les PV du Collège communal sont approuvés avec +/- 2 semaines de décalage (sauf pendant les périodes estivales).

Conseils juridiques et administratifs.

La Directrice relit toutes les délibérations produites. La législation est suivie en collaboration avec la juriste de la Commune.

La Directrice rappelle, si besoin, les règles de droits applicables, mentionne les éléments de fait dont elle a connaissance et veille à ce que les mentions prescrites par la loi figurent dans les décisions.

La Directrice générale a suivi, de janvier à juin 2024, un certificat d'université en « Bonne administration : de l'élaboration de l'acte à la résolution des litiges ». Ce certificat a été clôturé par la réussite d'un examen.

Compétence disciplinaire.

Des procédures disciplinaires ont été initiées et des sanctions prises. Le Collège communal les a avalisées.

Des entretiens de recadrage ont eu lieu pour plusieurs agents.

Mise en œuvre du PST.

« La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre du PST. C'est une obligation de moyens et pas de résultat. »

La Déclaration de politique communale (DPC) a été votée au Conseil communal du 4 février 2019. Un Comité de pilotage a été créé, il est composé d'un agent administratif des finances, d'un agent administratif RH, de la juriste, de la Directrice financière et de la Directrice générale. Un représentant du Collège, la Bourgmestre, fait partie de ce Comité également.

Le logiciel Workapp a été choisi après la présentation de Monsieur BOUDRY lors d'un Comité de direction. Le Comité de pilotage et le Collège ont suivi une formation à son utilisation.

Tous les agents ainsi que les membres du Collège communal ont reçu une formation « Gestion de projets ».

Le cadrage des projets PST a été fait par chaque gestionnaire de projets avec son référent administratif et son référent politique.

Une évaluation est faite en fin de chaque année pour chaque projet et des objectifs émis pour l'année suivante par le Collège. Le Codir relit ensuite les objectifs et soit les confirme soit les complète soit demande au Collège de les modifier.

L'évaluation de mi-mandat a été adoptée au Collège communal du 31 décembre 2021 et présentée au Conseil communal du 24 janvier 2022.

Différents projets ont été regroupés ou supprimés.

L'évaluation finale a été adoptée au Collège communal du 10 juin 2024 sur base d'un rapport d'exécution du Comité de Direction. Une présentation a été faite lors du Conseil communal du 24 juin 2024. Cette évaluation finale devra être transmise au nouveau Collège communal issu des élections du 13 octobre 2024.

Mise en œuvre d'une politique RH et architecture du personnel.

Le statut administratif a été complètement revu et a été adopté au Conseil communal du 30 mai 2022. La Tutelle spéciale d'approbation l'a approuvé le 19 juillet 2022.

Le statut pécuniaire a été complètement revu et a été adopté au Conseil communal du 16 octobre 2023. La Tutelle spéciale d'approbation l'a approuvé le 12 décembre 2023.

Le règlement de travail est en cours de révision.

L'organigramme a été approuvé par le Collège communal du 21 décembre 2021. Il est régulièrement mis à jour.

Le cadre a été complètement refait. Il est subdivisé en plusieurs catégories :

- 4 catégories existantes : administratif, technique, ouvrier et bibliothèque.
- 2 catégories nouvelles : Crèche-Petite Enfance et technicienne de surface.

Le Collège communal l'a approuvé à sa séance du 21 décembre 2021 et lors du Conseil communal du 30 mai 2022 puis la Tutelle spéciale d'approbation l'a avalisé le 9 août 2022.

La Région wallonne a adopté une nouvelle RGB qui est d'application depuis le 1^{er} juillet 2024. Le cadre, les statuts et le Règlement de travail doivent être complètement refaits pour le 31 décembre 2025. D'autres aspects liés à la RH doivent aussi être revus (plan formation, évaluation, etc)

Un plan d'embauche est fait au moment du budget.

Synergies avec le CPAS.

Le Directeur du CPAS et la Directrice se rencontrent régulièrement afin de discuter des dossiers conjoints et d'échanger sur leurs difficultés.

Un Comité de direction commun se tient tous les trimestres.

Le travail sur les valeurs a repris.

Délégations du Conseil pour les marchés publics.

Le Conseil communal du 20 février 2023 a revu les montants des délégations suite à un décret modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Depuis le 1^{er} mars 2023, la délégation à l'ordinaire est passée à un montant inférieur à 5.000 euros HTVA, la délégation à l'extraordinaire est passée à un montant de 2.500 euros HTVA et la délégation pour recourir à une centrale d'achat avec les mêmes montants que ci-dessus (pour l'ordinaire et l'extraordinaire).

Informateur institutionnel.

Le Gouvernement wallon établit un registre des institutions locales et supra-locales reprenant l'ensemble institutionnel. Ce registre est établi sur la base des données transmises par un informateur institutionnel qui transmet les renseignements au Gouvernement. La Directrice générale est l'informateur institutionnel pour la Commune. Ses missions sont :

- Envoyer la liste des organes internes dans les 15 jours de l'installation de ses Conseillers ;
- Envoyer la liste de tous les organismes auxquels la Commune participe avec les représentants communaux au plus tard le 1^{er} décembre suivant l'installation des Conseillers ;
- Envoyer en flux continu toutes les modifications ;
- Dresser la liste de tous les représentants de la Commune.

La Directrice générale établit chaque année un rapport annuel sur les remboursements des frais aux mandataires.

Chef d'orchestre de la vidéoconférence.

Avec la crise Covid, les séances du Collège et du Conseil peuvent se tenir en vidéoconférence.

La Directrice générale doit veiller au bon déroulement des séances virtuelles et se tient à la disposition des mandataires afin de leur donner toutes les explications requises par ce mode de réunion.

Elle s'assure que chaque mandataire dispose des moyens techniques adéquats. Elle doit fournir le matériel soit dans un local de l'Administration soit à domicile.

En cas de vote à scrutin secret, elle est chargée de recueillir les votes et de les anonymiser dans le respect de son secret professionnel.

Elle doit aussi mettre des moyens techniques à la disposition des habitants qui veulent utiliser leur droit d'interpellation.

Missions diverses.

- Rapport disciplinaire pour engager les procédures disciplinaires ;
- Information aux Conseillers ;
- Faire partie de la Commission des Finances ou la Commission d'avis art 12 du RGCC, la Commission des Affaires générales, réunions avec les Fabriques d'Eglises ;
- Dépositaire des pactes de majorité ;
- Réceptionniste des motions de méfiance ;
- Réceptionniste des actes de présentation d'un Président du Conseil ;
- Assistante du Bourgmestre dans la réception des listes de candidats au Conseil de l'Action Sociale ;
- Rôle dans la désignation et la prestation de serment des Conseillers du Conseil de l'Action Sociale ;
- Contresing des délibérations, des mandats et des courriers de l'Administration ;
- Remplacement de la D5 ;
- Participation aux cellules de crises ;
- Remplacement des chefs de pôle en congé ou maladie ;
- Etc.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.1 : Impliquer les citoyens de chaque village autour de projets communaux

P.1.1.2 : Développer des commissions consultatives et préserver les existantes

Il existe différents Conseils et Commissions consultatives :

- La CCATM où les dossiers urbanistiques sont discutés ainsi que certains dossiers environnementaux ;
- La Commission consultative Commune Hospitalière qui met en œuvre la Motion du 23 avril 2018 au travers d'actions comme une conférence sur le monde iranien en date du 6 mars 2024 sur le thème « la censure en Iran, les différentes formes et pratiques de la censure, son évolution et sa trajectoire », des récoltes de produits hygiéniques, etc ;
- Le Conseil consultatif de la culture qui doit être relancé ;
- Le Conseil des enfants qui se réunit tous les mois avec la Maison des jeunes et les petits Conseillers élus ;
- etc.

Chaque Conseil/Commission a son propre rythme : mensuel, trimestriel, à la demande,

Le secrétariat se fait par la Directrice générale mais celle-ci peut déléguer ce travail à un agent du service concerné.

Les différentes Commissions/Conseils consultatifs continuent à se réunir en fonction des besoins.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.1 : Améliorer la planification et l'évaluation en développant un outil de gestion

P.2.1.1 : Assurer le suivi du PST par la mise en place de réunions de suivi des stratégies

Projet en partenariat avec le Codir.

Une évaluation du PST est faite chaque année en Collège avec les objectifs pour l'année qui démarre. Le fichier est ensuite transmis au Codir afin qu'il y apporte ses remarques.

Le cadrage des projets est fait avec les différents Echevins lors de la préparation du rapport annuel.

L'évaluation finale a été faite et adoptée par le Collège communal du 10 juin 2024. Une présentation a été faite au Conseil communal le 24 juin 2024.

Un nouveau PST devra être produit avec la DPC qui sera produite par le nouveau Collège communal. Ce PST devra être présenté par le Collège communal au Conseil communal dans les neuf mois qui suivent son installation qui en prend acte.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.1 : Améliorer la planification et l'évaluation en développant un outil de gestion

P.2.1.2 : Continuer et développer la synergie avec le CPAS

Les deux Directeurs du CPAS et de la Commune se rencontrent régulièrement afin de discuter des dossiers synergisés et d'autres dossiers.

Un Codir conjoint se réunit tous les trimestres.

Le rapport des synergies est une pièce obligatoire du budget depuis quatre ans. Les deux Directeurs le préparent ensemble et ensuite celui-ci passe en Codir conjoint.

Le travail continue via le suivi des pistes présentées dans le rapport c'est-à-dire augmenter les synergies des marchés publics, possibilité d'un SIPP commun, etc.

Un travail sur les valeurs est en cours.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.6 : Stimuler la culture de l'Administration et défendre ses valeurs

P.2.6.1 : Ecrire une charte contenant les valeurs de l'Administration

Projet en partenariat avec le Codir et le service du Personnel.

Un travail a été effectué en Codir commun Commune/CPAS pour dégager des valeurs. Cinq valeurs ont été choisies : Solidarité, Durable (Environnement/Temporalité), Efficience, Respect et Confiance.

Le travail est relancé en Codir conjoint. On n'est pas encore à l'écriture d'une charte.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.6 : Stimuler la culture de l'Administration et défendre ses valeurs

P.2.6.2 : Rédiger un code de déontologie à usage du personnel

Ce projet n'a pas pu être initié vu la charge de travail.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.7 : Gérer les compétences au sein de l'Administration

P.2.7.1 : Revoir l'ensemble des Statuts administratif et pécuniaire ainsi que le Règlement de travail

Projet en partenariat avec les services Juridique et Personnel.

Les statuts administratif et pécuniaire ont été revus et approuvés par la Tutelle.

Le Règlement de travail a été retardé vu les nombreux examens de nomination qui ont dû être faits. Un nouveau Décret et une nouvelle circulaire (de 277 pages) sont sortis en mai avec une nouvelle RGB.

Les statuts doivent être refaits ainsi que le cadre du personnel !
Tout est à recommencer à 0.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.7 : Gérer les compétences au sein de l'Administration

P.2.7.4 : Privilégier l'écriture du processus

Le travail avec BDO se poursuit.

Deux des trois procédures sont finalisées : le processus de gestion des immobilisations et la mise en place du magasin au sein du service Travaux.

Le processus de suivi des délibérations est en cours.

Les services poursuivent le travail des mises à jour de leurs processus et procédures.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.1 : Mettre en place un management participatif

Afin que chaque agent faisant partie de la ligne hiérarchique (du brigadier à la Directrice générale) puisse avoir une formation en management, la Directrice générale a proposé de lancer un marché public ayant pour objet l'accompagnement de la direction et de la ligne hiérarchique aux pratiques managériales, au développement personnel et à la communication. Cette formation se fait à différents niveaux : une formation de base, des sous-groupes pour approfondir des thématiques spécifiques, des conférences, des entretiens individuels, etc.

Le marché a été attribué le 31 décembre 2021 et c'est la société « Caminos Development SPRL » qui l'a remporté.

La formation a débuté le 19 mai 2022 et s'est poursuivie jusqu'en mai 2023.

La deuxième partie a débuté. Chaque Chef de pôle ou Chef de service a eu un moment privilégié avec le formateur afin de pouvoir discuter de sa pratique, relever des problématiques ou poser ses questions.

Ensuite, des petits groupes vont se former pour approfondir différents aspects demandés par la ligne hiérarchique. Cela se fera sur inscription volontaire.

Avec l'organisation des examens de nomination, les petits groupes qui devaient se former pour approfondir différents aspects demandés par la ligne hiérarchique ont été retardés. Ces formations vont être relancées.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.2 : Renforcer la collaboration au sein et entre les services (teambuilding, ...)

Il n'y a pas eu de teambuilding cette année. L'idée est de faire un teambuilding avec l'ensemble de l'Administration en 2025. Un budget a été inscrit.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.9 : Développer le contrôle interne (système de veille et de contrôle)

La cellule contrôle interne revoit aussi des procédures qui concernent l'ensemble de l'Administration où des risques sont identifiés.

Voir ci-dessus dans l'explication des missions, sous-points contrôle interne (page 8) ainsi que le projet PST 2.7.4.

O.S.2 : Etre une Commune bien grée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.5 : Répondre aux courriers/courriels dans les 10 jours ouvrables

Les services essaient, dans la limite du possible, de répondre aux courriers dans les 10 jours. Lorsque ce n'est possible, il est demandé de faire faire un accusé de réception.

Certains courriers demandent une réponse plus politique. Ces courriers sont donc écrits à 4 mains.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

0.0.6.1 : Etre une Commune Hospitalière

P.6.1.1 : Créer une Commission « Commune Hospitalière »

Ce projet est terminé.

La Commission se réunit régulièrement et est totalement autonome. Un agent communal s'occupe du secrétariat.

II. LE SERVICE INFORMATIQUE

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Cellule Technique

Helpdesk :

Missions : Support / Dépannage / Implémentation / Optimisation / Formation / Hardware – Software

Du télétravail régulier est effectué par les agents.

1.879 interventions ont été réalisées sur la période du rapport d'activité (estimation d'encodage à 80%). A ce chiffre, il convient de rajouter les nombreux dépannages rapides par téléphone, lors de nos passages sur un site, etc.

Installation matériel audio/visuel :

Missions : Acquisition / Maintenance / Configuration / Implémentation / Placement / Assistance

L'équipe informatique est le backup du Régisseur communal et intervient si besoin pour soutenir l'agent.

Déménagements :

Missions : Débranchement / Déplacement / Passage de câbles / Colsonnage

17 agents ont fait l'objet de déménagements et/ou de réaménagements du matériel informatique.

Gestion des arrivées et départs :

Missions : Préparation et installation du matériel informatique et téléphonique / Création-Suppression sur le réseau et des accès aux applications / formation de prise en main pour les employé.e.s, stagiaires et étudiant.e.s.

Gestion du stock et du parc informatique communal :

Missions : Acquisition / Etiquetage / Installation / Déclassement

Une nouvelle application de gestion du stock est désormais en place et le transfert de plus de 5.000 articles toujours en cours... Parmi ce matériel, on trouve en production 2 serveurs physiques, 10 NAS, 365 ordinateurs, 57 imprimantes, 136 téléphones, 115 GSM ou smartphones, 25 photocopieurs, 52 Tableaux interactifs, 88 tablettes, 90 Access Point et Routeur Wifi, 54 switches/hubs, etc. Ce matériel est utilisé par l'Administration et les 5 écoles communales.

Développements d'applications :

Missions : Réalisation de petite application en HCL Notes / Access / Excel

HCL Notes / Cycle des Achats :

- Pour le Service Prévention : demande d'intégration des 3 feux de validation dans les bons de commande (en réflexion).

Gestion de l'infrastructure réseau et serveurs :

Missions : Acquisition / Maintenance / Configuration / Implémentation / Optimisation
/ Backup / Sécurité

Administration communale : 2 serveurs physiques, 19 Machines Virtuelles, 3 NAS, 12 Switchs fibre optique administrables, 1 Antispam, 2 Firewall redondants.

Ecoles : 5 serveurs physiques, 5 Machines Virtuelles, 5 Contrôleurs WIFI, 15 Switchs, 5 Firewalls, 7 NAS.

Gestion de l'infrastructure téléphonique fixe / Connexions Internet :

Missions : Acquisition / Maintenance / Configuration / Implémentation / Optimisation / Sécurité

En collaboration directe avec la cellule administrative pour l'approbation des factures et l'établissement des contrats : 1 central IP avec 92 postes IP, 1 ligne Proximus Publilink, 1 ligne Fibre Optique Brutélé/VOO 500 Mbps symétrique, 13 lignes et abonnements Brutélé/VOO, 54 lignes Proximus externe à la centrale, 8 lignes WIFI4EU et 13 points d'accès actifs.

Gestion de la téléphonie mobile :

Missions : Acquisition / Maintenance / Configuration / Implémentation / Optimisation / Sécurité

En collaboration directe avec la cellule administrative pour l'approbation des factures et l'établissement des contrats.

115 abonnements pour GSM, smartphones, tablettes, radars préventifs, caméras, alarmes incendie et intrusion.

Gestion de la vidéosurveillance :

Missions : Acquisition / Maintenance / Configuration / Implémentation / Optimisation / Sécurité / Récupération d'images et vidéos / Suivi et application de la législation / Demande et justification de subsides.

La mission de maintenance et de gestion de vidéosurveillance a été transférée du Régisseur communal au service Informatique à partir de mars 2023. Cette mission est effectuée en collaboration avec l'Agent constatateur et la Juriste.

26 caméras en production.

Inventaire de tout le matériel en construction.

Validation de l'analyse d'impact réalisé par la juriste/DPD pour la Zone de police.

Gestion Financière : Budgets, MB / Marchés Publics / Gestion Commerciale / Subsidés :

Missions : Analyse / Etablissement / Rapport d'attribution / Acquisition / Relations fournisseurs / Demande et justification de subsides.

SPW – Subvention pour la cybersécurité (25.000€).

Gestionnaire Local de Sécurité et Conseiller en Sécurité de l'Information :

Missions : Gestion des accès / Validation par CPVP

Mission attitrée au Responsable informatique et à la Directrice générale.

Un cadastre d'applications a été réalisé et on y recense 175 applications différentes avec 3.904 installations ou activations.

RGPD (DPO : Délégué à la Protection des Données avec la Juriste) :

Mission : Mise en conformité

Mission attitrée exclusivement au Responsable informatique qui est le DPO adjoint.
Actuellement nous établissons le registre des traitements dans une application développée en interne.

1.2 Cellule Infographie

Gestion du site Internet

Missions : Mise à jour / gestion du contenu / Design.

Gestion des différentes rubriques, gestion de la boîte mail Webmaster, gestion des e-Services, gestion des noms de domaine, liaison avec l'hébergeur, liaison avec les sociétés, commerçants et l'associatif.

Gestion du e-Guichet

Missions : Création et correction de formulaires

Support auprès des utilisateurs. Ateliers et formations régulières chez Imio.

Gestion de la page Facebook :

Missions : Mise à jour / gestion du contenu / Sécurité.

Gestion des écrans dynamiques

Missions : Mise à jour / gestion du contenu

Placement d'un écran au CPAS.

Essor et communication :

Missions : Mise à jour / gestion du contenu / mise en page.

56 parutions plus publicités des écoles.

Parutions de la page Essor couleur (parution mensuelle).

Identité Communale :

Missions : Gestion des demandes / Analyse / Réalisation / Production.

Supports de communication (affiches, dépliants, flyers, dossier d'information, ...).

Carte de visite, Signalétique, Base de donnée photos et reportages photos.

Développement de l'image de la Commune, diffusion du logo (Beach flags, roll-up, tours de cou, bics, ...).

Support Technique :

Missions : Gestion des demandes / Analyse / Réalisation / Production.

Support Technique (Montage vidéo, traitement d'image, création de logo...)

1.3 Cellule Administrative

Gestion de la facturation : des photocopieurs et imprimantes multifonctions, de VOO/BRUTELE (téléphonie fixe et Internet) et PROXIMUS fixe :

Missions : Contrôle / Encodage dans les tableaux de relevés / Contestations / Classement / Rédaction de courriers / Statistiques

Gestion des photocopieurs et des imprimantes multifonctions.
Centralisation et retour des consommables vides.

Vérification des différentes factures.

Gestion de la téléphonie mobile Proximus (GSM / Smartphones / Tablettes) :

Missions : Activations / Résiliations / Gestion du stock / Contrôle / Encodage dans les tableaux de relevés / Contestation / Documents de prêt et de convention / Classement / Statistiques.

Abonnements pour GSM, smartphones, tablettes, radars préventifs, caméras, alarmes incendie et d'intrusion.

Gestion des fournitures de bureau :

Missions : Budgétisation / Gestion des demandes, du stock / Commande / Vérification / Inventaires trimestriels.

Gestion de la réception du courrier :

Missions : Réception / suivi

Gestion des archives :

Missions : Numérisation / Regrouper / mettre en boîte / Référencer / Archiver à la cave.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.1 : Impliquer les citoyens de chaque village autour de projet communaux

P.1.1.4 : Associer les outils numériques au développement de la participation citoyenne

Ce projet est clôturé.

O.S.2. Etre une Commune bien gérée

O.O.2.10. Renforcer le sentiment de sécurité collective

P.2.10.3. Mettre en place des caméras fixes dans les lieux sensibles sur le territoire de la Commune

Projet en partenariat avec les services Finances et Juridique.

L'inventaire et la cartographie sont en cours.

La caméra du FC Snef et celle du Parc de l'Amitié à Familleureux sont en cours d'installation.

L'inventaire et la mise à jour des pictogrammes sont en cours de réalisation.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.6 : Mettre en place une messagerie interne permettant le partage de l'information

Ce projet a été renommé (anciennement « Mettre en place un intranet et une messagerie interne permettant le partage de l'information »).

iA.Quaive est en cours d'implémentation.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.7 : Définir l'identité visuelle de la Commune en créant un nouveau logo

Ce projet est terminé.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.8 : Elaborer une charte graphique unique

Ce projet est terminé.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.11 : Acquérir et gérer l'outil permettant la cartographie des travaux en cours

Projet en partenariat avec les services Secrétariat et Travaux.

La plateforme CIVIS, pour signaler des incidents/dépôts sauvages/etc, est accessible aux citoyens. Concernant ODP, la plate-forme pour l'Occupation du Domaine Public, la configuration est en cours pour la rendre accessible aux citoyens.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.1 : Développer des nouvelles technologies

P.5.1.1 : Créer un e-guichet

Projet en partenariat avec le service Population/Etat Civil.

Ce projet est terminé.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.1 : Développer des nouvelles technologies

P.5.1.2 : Installer des relais wifi pour les citoyens dans l'entité de Seneffe

Les installations pour le FC Snef et la Grand Place de Feluy ont été réalisées.

Un point supplémentaire WIFI4EU a été installé à la Rotonde du Centre de l'Eau.

D'autres points d'extension du signal seront placés dans les bâtiments communaux mais on peut dire que le projet initial est clôturé.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.1 : Développer des nouvelles technologies

P.5.1.3 : Améliorer les outils informatiques internes

1) Pour le service Travaux :

Les deux contrôleurs et la Directrice des Travaux ont reçu leur tablette pour aller sur chantier. Les fossoyeurs ont également reçu leur tablette. Le logiciel ATAL a été remplacé par CIVIS STP pour la gestion des interventions, l'occupation du domaine public ODP, le logiciel de mobilité, all in carto et un logiciel de gestion de l'agenda des fossoyeurs doit encore être installé. Ceux-ci ont fait l'objet de l'appel à projets Tax On Pylons et un subside de 186.785 € a été obtenu.

L'acquisition d'une plateforme de gestion de crises est en cours. Un subside de 91.816 euros a été obtenu et ce projet est fait avec l'ASBL «Conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye » → voir P.2.10.4. (page 25).

2) Acquisition de la plateforme INFORIUS :

- Plateforme abandonnée par l'Agent constatateur et à résilier ;
- L'accès à la DIV se fait par une application WEB.

3) Ecoles : Récupération des serveurs Cyberclasse : Achievé.

4) ATAL : Implémentation des modules Gestion Parc Auto /Fluides/ODP.

- Gestion Parc Auto achevé et dernier module restant dans ATAL ;
- Gestion Fluide en développement dans CIVIS ;
- ODP : Utilisation de CIVIS.

5) HCL NOTES : Mise à jour de l'application Cycle des Achats.

Achévé pour les Codes DOF demandés par la Directrice financière pour une analyse analytique. Serveur Domino migré en v12, reste la finalisation de la migration des applications clients sur les PC.

6) Acquisition d'un logiciel de gestion de stock :

- Achievé avec l'acquisition de CLARILOG - Asset View;
- Transfert de data en cours.

7) Acquisition d'un logiciel de gestion d'intervention ticketing :

- Achievé avec l'acquisition de CLARILOG - HelpMe;
- Application en production pour tous les services communaux.

8) Remplacement de l'infrastructure serveur avec PRA et Disaster Recovery :

- Remplacement Serveurs Achievé ;
- Isolation électrique du local serveur réalisé par les électriciens communaux ;
- PRA et DR Configuré partiellement, rédaction à réaliser ;
- Solution de backup dans le Cloud (DATA Center de Wallonie) réalisé.
- Solution de backup à froid réalisé.

9) Sensibilisation aux coûts d'impressions dans les écoles :

- Réalisé partiellement : En cours

10) Bibliothèque de Seneffe : Extension du réseau Fibre Optique au Centre de l'Eau.

Ce projet est terminé.

11) Ecoles : Acquisition de Microsoft 365 E1 et Espace Numérique de Travail.
En cours avec le CEPC.

12) Migration en Microsoft 365.
Marché public à lancer.

13) Ecoles : Acquisition d'un logiciel de gestion interne.
A l'étude.

14) Etablir un cadastre des logiciels :

- Réalisation achevée ;
- Mise à jour de vérification annuelle.

15) Remplacement des serveurs, imprimantes et photocopieurs des écoles :
Acquisition et installation de 13 TVI réalisée.
Projet d'acquisition et de renouvellement annuel de 5 TVI.

16) Acquisition d'un logiciel de gestion pour la crèche de Feluy :
L'acquisition du logiciel est achevée, il reste la mise en place de la passerelle BeKid/CIVADIS.

17) Cybersécurité et conformité NIS2 :
En cours de réalisation.
Authentification via une solution biométrique et gestionnaire de password : en cours de réalisation.
Mise en place d'une politique de mot de passe à 15 caractères : en cours de réalisation.
Renforcement de la sécurité : en cours de réalisation.

18) Proximus : migration des lignes RNIS en full numérique, placement de fibre optique dans les bâtiments communaux + installation d'une ligne internet à la Grange à la Dîme en cours de réalisation.

19) Remplacement de l'infrastructure réseau :
Les swtichs et coreswtichs des différents bâtiments arrivant en fin de garantie et de contrat de maintenance, ceux-ci devaient être remplacés.
De plus, afin d'atteindre une maturité en sécurité, cybersécurité élevée et faciliter le management des équipements dans une solution uniforme, les firewalls et point WIFI devaient aussi être remplacés.
Toutes les armoires réseaux doivent être réaménagées en code couleur et précisément référencées.
Projet en cours d'installation et de configuration.

20) Solution de signature électronique :
Afin d'être conforme à la nouvelle législation, une solution de signature électronique doit-être implémentée.
Projet en cours d'acquisition.

21) Migration du logiciel URBAWEB :
Une nouvelle version majeure a été développée chez CIVADIS.
La commande a été réalisée.
Implémentation en cours.

22) Remplacement de la version de l'antivirus par une solution plus évoluée fonctionnant avec l'IA.
Implémentation en cours.

23) Mise en place d'un serveur RDP :
Les utilisateurs des applications CIVADIS ne peuvent les utiliser en simple connexion VPN.

Ils se connectent actuellement à un PC fixe dédié.
Afin de supprimer ces PC fixes dédiés au télétravail, un serveur RDS doit être configuré.
Implémentation en cours.

24) Téléphonie de la crèche de Feluy :

Nous avons le projet de rapatrier la téléphonie de la crèche de Feluy sur notre central téléphonique.
Projet à l'état d'étude.

25) Téléphonie des écoles communales :

Comme pour la crèche de Feluy, nous avons le projet de rapatrier la téléphonie des 5 écoles communales sur notre central téléphonique.

26) Remplacement des 7 photocopieurs des écoles communales :

Les 7 photocopieurs étaient arrivés en fin de contrat. Il fallait procéder à leur remplacement.
Les copieurs ont été remplacés, nous attendons l'enlèvement des anciens copieurs.

27) Service du personnel, demande d'un module supplémentaire pour la gestion RH :

Le service souhaite acquérir un module supplémentaire qui permet de gérer les formations des agents et le recrutement.
Projet en cours d'acquisition.

28) Service du Conseiller en prévention. Détection d'homme mort :

Afin de prévenir des accidents de différents agents qui travaillent seul, une solution liée au smartphone ou à un badge a été demandée.
Projet en cours d'analyse.

29) Travaux d'aménagement de la conciergerie de Feluy :

Le Service informatique est consulté pour l'infrastructure informatique.
Projet en cours d'analyse.

30) Travaux de la Salle Fier à Bras :

Le Service informatique est consulté pour l'infrastructure informatique.
Projet en cours d'analyse.

31) Travaux du Tennis Club de Feluy :

Le Service informatique est consulté pour l'infrastructure informatique et la vidéosurveillance.
Projet en cours d'analyse.

32) Serrure Electronique SALTO :

Le Service informatique est intégré à l'installation des équipements sur l'infrastructure informatique.
Projet en continuité de développement.

33) Migration des serveurs de Windows Serveur 2016 à 2022 :

Ce projet est clôturé

34) Acquisition d'un logiciel de correction orthographique et grammaticale évolué :

Projet en cours d'analyse et budgétisé pour l'année 2025.

35) Elections.

Installations du matériel nécessaire au bureau principal, PC communaux, photocopieurs, liaison informatique, PC d'encodage, formation, encodage et support technique.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.1 : Développer des nouvelles technologies

P.5.1.4 : Améliorer les outils informatiques à destination du public

Solution des valves Web.

Afin d'être conforme à la nouvelle législation, une solution de valves Web doit être implémentée.

Projet en cours d'acquisition

Service Finances – Module FRT Digitales/BCE/BCSS.

Le service Finances souhaite les accès à la BCE et à la BCSS.

Il souhaite aussi pouvoir envoyer différents documents (taxe et autres) dans les eBox des citoyens et qu'ils puissent payer par QRCode.

Projet en cours de finalisation.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.1 : Développer des nouvelles technologies

P.5.1.5 : Améliorer le site internet de la Commune

Le site internet est régulièrement mis à jour.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.6 : Améliorer la proximité avec les citoyens

P.5.6.3 : Améliorer l'identification des bâtiments communaux

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Ce projet est clôturé.

III. PREVENTION

1. MISSIONS DU SERVICE

- Assister dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques.
- L'analyse des risques :
 - Participer à l'identification des dangers ;
 - Formuler des avis sur les résultats de l'analyse des risques et proposer des mesures afin de disposer d'une analyse de risque permanente ;
 - Formuler des avis et des propositions pour le plan global de prévention et le plan annuel d'actions.
- Participer à l'étude des accidents du travail et des incidents :
 - Analyse des accidents ayant entraînés une incapacité de travail ;
 - Analyse et rédaction d'un rapport circonstancié des accidents du travail graves.
- Contribuer et collaborer à l'étude de la charge physique et mentale de travail et à l'adaptation du travail au travailleur.
- Fournir des avis sur l'organisation d'un poste de travail, produits dangereux, équipements de travail et équipements individuels.
- Fournir des avis sur l'hygiène des lieux de travail et des locaux sociaux.
- Avis relatifs aux instructions :
 - Utilisation des équipements de travail ;
 - Utilisation des produits dangereux ;
 - Utilisation des protections collectives et individuelles ;
 - Prévention de l'incendie ;
 - Procédures en cas de danger grave et immédiat.
- Fournir des avis sur la formation des travailleurs :
 - Lors de leur engagement ;
 - Lors d'une mutation ou changement de fonction ;
 - Lors de l'introduction d'un nouvel équipement ou d'un changement d'équipement ;
 - Lors de l'introduction d'une nouvelle technique.
- Participer à la coordination, collaboration et information en ce qui concerne les entreprises externes, les entreprises et installations qui sont présentes sur le même lieu de travail, les chantiers temporaires et mobiles.
- Participer aux procédures d'urgence internes et à l'application des mesures à prendre en cas de situation de danger grave et immédiat.
- Collaborer à l'organisation des premiers secours.
- Analyse permanente des risques et collaboration au plan global de prévention et au plan annuel d'actions :
 - Visites fréquentes des lieux de travail ;
 - Examen des postes de travail en cas d'augmentation des risques/nouveaux risques ;
 - Enquête approfondie des lieux de travail et des postes de travail ;
 - Enquête des incidents de travail ;
 - Exécution d'analyses et contrôles ;
 - Prendre connaissance des méthodes de travail, et proposer des mesures contre les risques ;
 - Conserver la documentation ;
 - Prendre les mesures nécessaires en cas d'impossibilité de faire appel à la direction ;
 - Exercer les tâches qui sont applicables en cas d'accidents du travail graves ;
 - Prendre connaissance des composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail qui peuvent engendrer des risques psychosociaux au travail.
- Gestion et fonctionnement du service :
 - Rédiger le rapport annuel ;

- Rédiger les fiches d'accidents du travail.
- Etablir, compléter ou viser la documentation dans le cadre du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.
- Conserver les documents destinés au service fédéral.
- Conserver le document (signé par la ligne hiérarchique) « accueil du nouveau collaborateur ».
- Organisation de la collaboration avec le SEPP.
- Fournir toutes les informations nécessaires au SEPP.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.14 Poursuivre l'analyse de risques poste par poste et psychosociale

Le travail se poursuit c'est-à-dire les analyses poste/poste par Cohezio (médecine du travail ou conseiller en prévention ou ergothérapeute), les analyses de risques des bâtiments communaux, le suivi des actions de l'analyse de la charge psychosociale générale et spécifique du service Travaux. Mise en place des mesures des plans d'actions suite aux analyses de la charge psychosociale.

La mise en place des mesures du plan d'actions en est cours.

Un nouvel appel pour les Focus groupe a été lancé afin de constituer les groupes de travail.

Nous avons organisé une sensibilisation aux stéréotypes, préjugés et lutte contre la discrimination pour la ligne hiérarchique, les ouvriers et les techniciennes de surface.

Préparation de l'analyse de la charge psychosociale des techniciennes de surface par le service externe par entretien individuel.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.10 : Renforcer le sentiment de sécurité collective

P.2.10.4 : Prévenir et anticiper les situations de risques

Dans le cadre de l'appel à projet Territoire intelligent/Smart Region, la Commune de Seneffe a été retenue parmi les lauréats. La subvention qui lui est attribuée pour ce projet s'élève à 91.816,00 €. Le projet consiste à acquérir une plateforme de prévention et de gestion de situation de crise étendues sur le territoire, en particulier la gestion et le suivi des inondations.

La Commune de Héron (ASBL Conférences des élus Hesbaye Meuse Condroz), ayant déposé un projet similaire pour l'arrondissement de Huy-Waremme, il a été convenu d'un marché public conjoint. Le Cahier des charges sera proposé au Collège communal en septembre 2024.

Le projet consiste à développer un logiciel de cartographie, de gestion, de prévention et d'évaluation des risques. Le logiciel permettrait une vision stratégique de la crise (ex : inondations et coulées de boues). Lorsqu'un problème est signalé, il doit pouvoir être directement encodé, géolocalisé/cartographié et traité. Le logiciel doit permettre de voir la situation en temps réel, ainsi que l'évolution du phénomène dans le temps (couches cartographies, photos, vidéos, remarques). Il doit pouvoir être lié à notre logiciel actuel de gestion du service Travaux afin de lier les interventions du service Travaux aux problématiques cartographiées. Le logiciel servira de plateforme, l'information serait partagée en temps réel avec le citoyen (ex : zones impactées, informations sur la mobilité, etc) ainsi qu'avec d'autres acteurs de terrain (Zone de Secours, IDEA, etc.). Un système d'alerte serait mis en place et enclencherait une liste d'actions préventives avec un ordre de priorité.

IV. CIMETIERES (SERVICE ADMINISTRATIF) – DEVOIR DE MÉMOIRE

1. MISSIONS DU SERVICE

Le service est scindé en deux parties bien distinctes. L'organisation de commémorations dans le cadre du Devoir de Mémoire et le volet administratif relatif à la gestion des sépultures et du patrimoine funéraire.

Le service Devoir de Mémoire :

- Assure le suivi de la correspondance ;
- Diffuse les informations liées aux événements en collaboration avec le service Communication ;
- Rédige les notes explicatives à soumettre à l'approbation du Collège communal ;
- Réserve les locaux ;
- Rédige les bons de commandes et assure leur suivi (envoi, réception des fournitures, vérification facture) ;
- Envoie les invitations pour les différentes commémorations ;
- Organise les drinks qui suivent les cérémonies et en assure la mise en place, le service et le rangement.

Volet administratif des sépultures :

Sept cimetières sont recensés dans l'entité de Seneffe :

- Cimetière d'Arquennes, Rue Omer Lion ;
- Cimetière de Bois-des-Nauwes, Rue des Roquettes (derrière l'église Notre Dame du Sacré-Cœur) ;
- Cimetière de Familleureux, Rue du Fiévet ;
- Cimetière de Familleureux, Rue de la Station (autour de l'église Saint Barthélemy) ;
- Cimetière de Feluy, Rue des Combattants Français ;
- Cimetière de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles, Place de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles (autour de l'église Saint-Martin) ;
- Cimetière de Seneffe, Rue des Combattants.

Le service Cimetières :

- Actualise les documents type en fonction des évolutions de la réglementation ;
- Se tient informé des évolutions des réglementations, nouvelles législations, ... ;
- Suit les formations nécessaires liées à l'évolution des législations et des programmes/applications informatiques ;
- Suit les formations nécessaires liées à la gestion des cimetières et du patrimoine funéraire ;
- Rédige les notes explicatives à soumettre à l'approbation du Collège communal et du Conseil communal, ainsi que les délibérations y afférentes ;
- Assure le suivi des décisions du Collège communal et du Conseil communal ;
- Travaille en collaboration avec le Service Public de Wallonie, service du Patrimoine Funéraire et assure le suivi (technique et juridique) ;
- Informe les citoyens par téléphone ;
- Informe les personnes qui se présentent au service concernant leur dossier ;
- Vérifie sur le terrain ou demande la vérification de l'état des sépultures avant octroi ou renouvellement des concessions ;
- Recherche les anciens octrois ;

- Rédige les contrats d'octroi de concession et les contrats de renouvellement adoptés par le Collège communal ;
- Rédige les déclarations d'acte d'abandon de droits sur une sépulture et en assure le suivi ;
- Rédige les avis à afficher aux entrées des cimetières et sur les sépultures pour enlèvement, défaut d'entretien, demande d'informations, ... et en assure le suivi ;
- Envoie copie des avis aux concessionnaires ou à défaut aux héritiers/ayants droit ;
- Assure le suivi des courriers, de la correspondance (contrats, documents, formulaires, photos) et des fiches de renseignements ;
- Vérifie les paiements pour les octrois de concession et les renouvellements ;
- Vérifie que les dossiers, les documents contiennent toutes les informations utiles et nécessaires ;
- Assure le secrétariat des réunions relatives aux dossiers cimetières ;
- Assure la tenue du cadastre des sépultures à exhumer en allant vérifier dans les cimetières ;
- Inscrit et marque les sépultures pour les exhumations ;
- Vérifie les travaux réalisés après les exhumations sur le terrain ;
- Classe et archive les documents concernant les dossiers cimetières manuellement et/ou par encodage informatique ;
- Scanne tous les documents relatifs aux sépultures pour les intégrer dans le programme « SAPHIR » (voir ci-après) ;
- Etablit les bons de commande et en assure le suivi (envoi, réception fournitures, facture, ...) ;
- Analyse le champ d'application des réglementations dans le contexte ;
- Travaille en collaboration avec le SPW, le service Technique des Travaux et le service Etat civil sur un nouveau règlement « Concessions et Sépultures ». Assiste aux réunions et en rédige les procès-verbaux ;
- Analyse les plans et la réalité sur le terrain des sépultures dans tous les cimetières en se rendant sur place ;
- Collabore avec les personnes ressources, les fossoyeurs, ... concernant les faits ou les documents ;
- Demande la vérification de l'état des sépultures après remise en ordre par les concessionnaires ;
- Assure le suivi des demandes de plaques « ancien combattant » ou « ancien prisonnier de guerre » ;
- Etc.

Le service Cimetières est en charge de l'encodage dans la base de données « SAPHIR » qui se trouve sur un serveur national permettant ainsi de gérer l'ensemble des informations et des opérations relatives à l'exploitation de cimetières de l'entité de Seneffe. Ce programme rassemblera toutes les informations sur les sépultures se trouvant sur le territoire de l'Entité de Seneffe et pourra être utilisé par le service Urbanisme, le service Environnement, le service des Travaux et le service Etat civil. Il est le REGISTRE officiel des cimetières de l'Entité de Seneffe. Un projet de lien direct avec un programme de cartographie (D2/D3) est en cours.

Celui-ci consiste à :

- Encodage des renseignements généraux sur les concessions : emplacement exact, nom de la concession, nature de celle-ci, dimensions, places libres, occupées ou totales, date d'achat, d'octroi, d'expiration, renseignements financiers, photo de la tombe, etc ;
- Introduction des différentes personnes concernées par cette tombe : le concessionnaire, le nouveau responsable si le concessionnaire est décédé, les héritier.ère.s, d'autres personnes éventuelles ainsi que tous les bénéficiaires prévus ou déjà en place dans la concession ;
- Gestion des monuments (type de monument, date de mise en place, matériaux, placeur, état, etc) ;

- Gestion de la prolongation de contrats de concessions et de l'exhumation de défunts ;
- Impression de listes ou de différents documents concernant la concession, les monuments ou les bénéficiaires (demande d'achat de concession, octroi, fiche complète de la concession, demande de monument, etc) ;
- Informations sur les différentes personnes (concessionnaires, bénéficiaires, etc) reprises dans le fichier population local ou au Registre national ;
- Maitriser la gestion des concessions et leur localisation sur un plan interactif ;
- Mise en place d'une liaison cartographique afin de permettre de retrouver les renseignements concernant une concession en cliquant sur le plan du cimetière et, inversement, d'afficher le plan du cimetière qui correspond à une concession encodée dans Saphir ;
- Consultation des informations de la base de données sur une ou plusieurs concessions ;
- Possibilité d'effectuer des recherches sur les concessions (nom de la concession, propriétaire, bénéficiaire.s, etc) à partir de la cartographie.

Encodages/cimetière	projets et recensements	Nombres de dossiers
Cimetière Arquennes	Projet assainissement caveaux pour revente (2 ^{ème} partie Allée 1 et 1 ^{ère} partie Allée 2)	36
	Columbariums (recensement)	50
Cimetières Familleureux	Recensement partie « nouveau cimetière »	359
	Sépultures déplacées Quadra 3	20
	Assainissement Quadra 4 (projet aire cinéraire et pelouse de dispersion)	73
	Columbariums projet de déplacement	27
Cimetière Feluy	Quadra 1 (nouveaux dossiers, sépultures déplacées lors exhumation collective et abandons)	91
	Nouveaux caveaux (Allée 26)	13
Cimetière Petit-Roeulx-L-N	Recensement du cimetière pour projet ossuaire et lister les sépultures d'intérêt historique locales	93
Cimetière Seneffe	Zone « terres Communes » (affichage retrait 10 sépultures venues à expiration)	20
	Déplacement anciennes sépultures pour réaligement	3
Total		785

Encodage après décisions du Collège communal		
Affichages	Avant enlèvement	10
Affichages	Constat défaut entretien	12
Renouvellements concessions	Contrats	46
Déclaration abandon droits sur sépulture	Actes abandon	10
Nouvelles concessions	Contrats achat	20
Retrait délibération octroi	Contrats non signés	2
Total		100

Remarque : A cela, il faut ajouter une vingtaine de dossiers constitués et encodés lors de demandes ponctuelles de recherches de sépulture.

Cimetières/ inhumations	Arquennes	Familleureux	Feluy	Bois-des- Nauwes	Seneffe	PRLN
Pleine terre – nouvelles concessions (N.C.)	1	2	-	-	5	-
Pleine terre – concessions existantes (C.E.)	3	-	4	-	5	-
Caveaux – N.C.	-	-	1	2	1	-
Caveaux – C.E.	1	5	6	-	12	-
Columbariums :						
Cellule simple	-	1	1	-	3	-
Cellules doubles N.C.	-	-	-	-	3	-
Cellules doubles C.E.	-	1	-	-	1	-
Terres Communes	-	-	1	-	2	-
Parcelle des Anges	-	-	-	-	1	-
Pelouse de dispersion	1	2	1	-	4	-
Totaux	6	11	14	2	37	0

Remarque : plus de 600 courriers personnalisés ont été envoyés aux concessionnaires et/ou aux ayants droit.

2. PROJETS PST

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.13 : Mettre en valeur des lieux de souvenirs et de commémoration en collaboration avec les écoles

Projet en partenariat avec les services Enseignement et Travaux.

1) Les commémorations

- 2^{ème} dimanche de septembre « Les Combats de la Rengaine » dans le bois de Courrière à Familleureux
- 11 novembre 1918 « Armistice » discours aux monuments dans le village de Seneffe.
- 8 mai 1945 « fin de la Seconde Guerre Mondiale » discours aux monuments dans les villages de Feluy et Arquennes.
- 17 mai 1940 « Bataille de la Rocq » discours aux monuments français dans les villages de Feluy et Arquennes.
- Nuit du 24 au 25 août 1942 « fait de guerre : un bombardier Avro 683 Lancaster B1 de la Royal Air Force, 44^e Escadrille s'abat sur Feluy ». Discours devant la stèle sise rue de Crombize.

Les trois derniers événements sont commémorés le même jour en mai, en collaboration avec l'association patriotique « Le Souvenir français ».

Tous les monuments dédiés aux anciens combattants se trouvant dans l'entité sont fleuris à chaque commémoration.

Une invitation est lancée à chaque fois aux citoyens, aux écoles, aux associations patriotiques et aux mandataires de Seneffe.

Le service Travaux nettoie les abords des monuments dédiés aux deux guerres, hisse les drapeaux et dépose des gerbes de fleurs au pied de tous les monuments.

Des photos sont faites afin de pouvoir faire un article dans l'Essor Couleur.

2) « Les Pavés de Mémoire »

Madame Fabienne SCANDOLO, Directrice et Monsieur Michel DESCAMPS, Coordinateur Hainaut Mémoire, de la Province de Hainaut, ont sollicité la participation de la Commune de Seneffe au projet "Pavés de Mémoire" pour les Résistants inhumés dans l'Enclos des fusillés à Bruxelles.

L'objet de ce projet de mémoire et de reconnaissance aux victimes de l'"Enclos des fusillés" prévoit un pavé pour chacune des victimes y ayant été enterrées (y compris celles qui ont été exhumées). A cette fin, un dossier par victime est constitué à partir des sources consultées (publications et archives).

Un dossier pédagogique a été transmis à toutes les écoles de l'Entité de Seneffe.

Pour Seneffe, la pose du pavé devant le numéro 10, Avenue Gaston Baudoux (à cette époque Avenue des Chômeurs) à 7181 Feluy, en hommage à Monsieur Robert BREUER, exécuté au Tir national de Bruxelles en 1943, s'est déroulé le mercredi 4 octobre 2023 en présence des autorités provinciales et communales.

Un riverain, ancien voisin de Monsieur BREUER, a contacté Monsieur Michel DESCHAMPS pour lui signaler que la maison portant le numéro 10 ne se situait pas à l'adresse actuelle pendant l'occupation. Ce voisin affirme avec certitude que Monsieur BREUER habitait au numéro 40 actuel, de la même rue. Ce monsieur habite au numéro 42 et a bien connu le martyr. Monsieur Michel DESCAMPS a eu confiance en cette information et a demandé le déplacement du « Pavé de Mémoire » devant le numéro 40, Avenue Gaston Baudoux. Le transfert a été exécuté par le service Travaux, le 20 décembre 2023.

3) Les tombes d'importance historique

Les tombes d'importance historique sont en cours de recensement cimetière par cimetière. Un monument funéraire du cimetière de Feluy a été restauré au Pôle de la Pierre à Soignies. Le remontage de ce monument funéraire dans le cimetière de Feluy a débuté le 18 juin et s'est terminé le 20 juin 2024. L'inauguration a été faite le 20 juin 2024 en présence de la cellule « Patrimoine funéraire », Monsieur THOMAS (formateur et tailleur de pierre au Pôle de la Pierre), la Bourgmestre, l'Echevin des Travaux, la Présidente du CPAS, la Directrice générale, la Directrice Travaux et les agents techniques, le service Cimetières, les fossoyeurs et les fossoyeurs d'autres Communes ayant suivi la formation.

V. LE SERVICE DU PERSONNEL

1. MISSIONS DU SERVICE

Le service du Personnel assume, sous l'autorité hiérarchique de la Directrice générale, la mise en œuvre de la stratégie définie par le Collège ou le Conseil communal en matière de gestion de personnel.

Les quatre membres qui composent le service s'efforcent de mettre le travailleur au centre de ses préoccupations et s'engagent à faire preuve d'empathie, d'écoute mais également de discrétion et de réserve.

Le service du Personnel de la Commune et le service du Personnel du Centre Public d'Action Sociale sont synergisés depuis le mois de juillet 2016.

Le service est en charge de la gestion administrative du personnel de 353 travailleurs dont 53 étudiants au sein de la Commune mais également des 79 travailleurs dont 20 articles 60 et 2 stagiaires rémunérés que composent le CPAS

Les missions du service du Personnel sont orientées sur 3 axes étroitement liés :

1.1 Une fonction administrative

Elle consiste à assurer la tenue des dossiers du personnel, la rédaction des contrats de travail, la gestion des vacances, des horaires, des accidents de travail, etc. Le service travaille aussi en étroite collaboration avec différents organismes sociaux. Il veille également au respect et à la mise en application de la législation sociale et participe à l'élaboration des outils de gestion du personnel (statuts, règlement de travail, ...).

Le service rédige et assure le suivi des délibérations relatives aux désignations de personnel, mises en disponibilité, fins de fonction, mises à la pension, interruptions de carrière, fixations de traitements, évolutions de carrière, congés de formation, congés sans solde, dossiers disciplinaires, modifications du cadre, modifications des statuts administratif et pécuniaire, modifications du règlement du travail, etc.

Lors des absences pour maladie, le personnel est tenu d'utiliser des certificats types de chez Certimed (société à laquelle la Commune est affiliée pour le contrôle médical).

Dans le cadre de la gestion des accidents du travail, l'Administration est affiliée chez Ethias depuis le 1^{er} janvier 2021

Le service du Personnel est la jonction entre l'agent victime d'un accident de travail et l'organisme assureur. Une fois la partie prévention complétée par le Conseiller en prévention, la déclaration revient dans le service afin d'en assurer le traitement et le suivi.

Les secrétariats du COCOBA ainsi que du CCBE sont assurés par le service du Personnel.

1.2 Une fonction Payroll

Ces tâches assurent le suivi du travailleur tout au long de sa relation professionnelle au sein de notre Administration et ce, dès son entrée en service et qui comporte des activités telles que les salaires, les documents de risques sociaux.

Les salaires sont payés via le programme PERSée de CIVADIS en formule autonome pour la Commune et en formule confort pour le CPAS.

Tous les encodages sont effectués par le service du Personnel, ainsi que la vérification et la liquidation de la paie.

Les principaux encodages à effectuer sont les suivants : la création des nouveaux agents et des nouvelles fonctions, les modifications dans la situation professionnelle ou personnelle de l'agent, les certificats médicaux, les interruptions de carrière, les jetons de présence, les étudiants, les chèques-repas, les frais de déplacement, saisie sur salaire, indemnités pour travaux dangereux et insalubres, avantages en nature (téléphone, abonnement, concierge), etc.

Le solde des congés annuels et compensatoires des agents est également calculé et généré via PERSée. Les agents ont accès à leurs différents congés via l'application E-RH. Depuis 2024, les techniciennes de surface et les ouvriers y ont accès aussi.

Etant donné que les ouvriers prestent 40h/semaine, la comptabilisation des heures supplémentaires effectuées quotidiennement (hors congés, maladies, etc.), est gérée au moyen d'un tableau Excel, et le total d'heure est encodé mensuellement dans E-RH pour chaque ouvrier.

Des chèques-repas d'une valeur faciale de 7€ sont octroyés au personnel, au prorata de leurs prestations. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les chèques repas sont émis par la société EDENRED.

Pour l'assurance hospitalisation, nous assurons les affiliations auprès de chez Ethias MEDEXEL depuis le 1^{er} janvier 2022, pour les agents remplissant les conditions, à savoir, un contrat d'au moins neuf mois et de minimum un mi-temps

Le service du Personnel assure également le suivi et la gestion des documents suivants : les déclarations des risques sociaux, les déclarations APE, les fiches ONE, mais également les différents documents relatifs aux subsides octroyés aux différents services, notamment pour le Plan de Cohésion Sociale, l'Accueil Temps Libre et les bibliothèques, les informations liées à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, au cadastre non-marchand de la FWB, à l'enquête emplois vacants, à l'enquête du SPF – diagnostic déplacements domicile-travail, etc.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, un second pilier de pension a été mis en place pour l'ensemble du personnel contractuel, le service du Personnel est en charge de toutes les démarches administratives qui s'y réfèrent.

La Commune est affiliée à Ethias Pension Fund pour la gestion du second pilier de pension des agents contractuels.

Le service élabore le budget, le plan d'embauche et les modifications budgétaires de la Commune et du CPAS.

1.3 La gestion des ressources humaines

Il s'agit d'une fonction avec une vision stratégique des processus de recrutement, d'évaluation, de formation et de gestion administrative des dossiers du personnel.

Les ressources humaines veillent également à la gestion prévisionnelle des emplois et à l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents.

Le service organise et assure le suivi des procédures de recrutement.

Il traite les candidatures spontanées des services de l'Administration sauf celles pour les écoles communales.

Il assure aussi l'actualisation des définitions de fonction et pilote le processus d'évaluation.

Concernant le volet formatif, le service tient à jour un plan de formation qui est complété tous les ans et effectue des bons de commande pour les agents qui souhaitent s'inscrire à des formations payantes. Une procédure d'accueil a été mise en place en 2020. Celle-ci permet d'accompagner le nouvel engagé de manière encadrée et de répondre à toutes ses interrogations, généralement très nombreuses lors de son entrée en service.

Dans le cadre du PST, le service a plusieurs projets qui permettront de renforcer la motivation et le bien-être du personnel.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.7 : Gérer les compétences au sein de l'Administration

P.2.7.2 : Gérer de manière prévisionnelle les emplois

Poursuite du tableau dynamique avec les contrats à durée déterminée et de remplacement. Chaque année, un plan d'embauche est mis en place.

Lors de l'élaboration du budget, les Chefs de Pôles rendent à la Directrice générale leurs besoins en personnel afin de pallier aux remplacement des futurs pensionnés.

La politique du Collège est de permettre l'écologie du nouvel agent qui va partir à la pension (Ex : poste à responsabilité ou un ouvrier de voirie signalisation afin de transmettre le savoir des usages, ...).

Pour ce qui est des postes qui ne demandent pas d'écologie, l'agent est engagé dès la mise à la pension de la personne.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.7 : Gérer les compétences au sein de l'Administration

P.2.7.3 : Disposer d'une politique de lutte contre l'absentéisme

Projet en partenariat avec la Directrice générale et le service Sécurité.

Avec les nominations, ce dossier a été postposé.

La Cheffe du service et la RH suivront la formation « la gestion de l'absentéisme » de l'UVCW afin de mettre en place une politique RH. Cette politique devra être avalisée par le CCBE et le Conseil communal.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.3 : Réaliser les évaluations tous les deux ans

Projet en partenariat avec la Direction générale et le Codir.

Avec les nominations, les évaluations n'ont pas été faites le premier semestre 2024. La réforme de la fonction publique locale wallonne est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Un statut unique doit être fait et la grille d'évaluation doit être revue.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.4 : Mettre à jour les descriptifs de fonction et de poste

Projet en partenariat avec la Direction générale et le Codir.

Vu la réforme de la fonction publique locale wallonne, les descriptifs de fonction seront remis à jour conformément au nouveau statut unique. Les descriptifs de fonction sont encodés dans Scillus.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.5 : Mettre en place un plan de formation

L'encodage des formations suivies par les membres du personnel continue dans le tableau Excel et se poursuivra conformément à la réforme de la fonction publique locale wallonne. « Les nouveaux principes généraux de la fonction publique et provinciale » Circulaire du 26 avril 2024. Le plan de formation sera communiqué aux organisations syndicales représentatives pour information après passage au Conseil communal.

Un logiciel de Civadis est en discussion afin que les agents puissent encoder directement leur demande de formation. Le Chef de service pourra la valider ou pas et la RH pourra suivre plus facilement l'ensemble des formations suivies.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.6 : Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux agents communaux

L'évaluation de la procédure d'accueil doit toujours se faire et sera programmée à l'ordre du jour d'un prochaine CODIR.

La RH applique la procédure dès l'arrivée d'un nouvel agent et lui remet les documents. Les Chefs de service qui le souhaitent, organisent un petit-déjeuner de bienvenue offert par la Commune.

Le service du Personnel devra créer une procédure d'accueil simplifiée pour les étudiants et relancer le Welcome book.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.7 : Enrichir le processus de recrutement

Dès que la formation « réussir son recrutement » de l'UVCW sera suivie par la RH, des mesures seront prises. La RH est sur liste d'attente.

La RH a suivi la démonstration du module « recrutement » de CIVADIS et le budget est inscrit. Cela permettra de professionnaliser un peu plus les recrutements.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.10 : Permettre aux membres du personnel concerné d'évoluer dans leur carrière par le biais de la valorisation des compétences

Projet en partenariat avec le Codir.

Les agents concernés et intéressés peuvent suivre une valorisation de compétences.

Le service du Personnel reste à disposition de ceux-ci pour les renseigner.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.11 : Développer une politique de réintégration des travailleurs en incapacité de travail

Projet en partenariat avec la Direction générale et les services Juridique et Sécurité.

Le service du Personnel communique à la Direction générale la liste des agents en maladie de longue durée. Une analyse est faite en collaboration avec le Conseiller en prévention afin de voir si certains agents peuvent réintégrer leur poste soit à temps plein soit à temps réduit. Les agents sont reçus chez Cohezio pour avoir l'avis du médecin du travail.

Lorsqu'un médecin personnel permet au travailleur de revenir à temps partiel lors d'une incapacité de travail, l'agent est reçu par Cohezio. Le médecin du travail peut émettre des restrictions à la reprise à temps partiel et le service du Personnel prend contact avec le responsable direct afin d'analyser si cette reprise est compatible avec la fonction de l'agent. Le Collège communal approuve ou non la reprise à temps partiel.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.12 : Envisager d'implémenter le télétravail au sein de l'Administration

Projet en partenariat avec la Direction générale, le Codir et le service Nouvelles Technologies.

Chaque agent intéressé de faire du télétravail remplit le formulaire et le rend à son Responsable. Après une discussion, le document est envoyé à la Directrice générale qui le signe et l'inscrit au Collège.

Une convention d'un an est établie entre l'Administration et l'agent.

Deux mois avant la date d'échéance de la convention, le service du Personnel informe l'agent que s'il le souhaite, il peut introduire une demande de prolongation via un formulaire.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.3 : Intégrer les personnes porteuses de handicap

P.6.3.3 : Développer une politique d'intégration des travailleurs internes porteurs de handicap

Projet en partenariat avec le service Sécurité.

Chaque trimestre, les relevés et fiches de paie des travailleurs porteurs d'un handicap sont envoyés à l'AVIQ afin de recevoir des subsides (prime à l'intégration, au tutorat, prime compensation, etc).

Des adaptations de poste de travail sont effectuées à la demande des agents en collaboration avec l'AVIQ.

Un ouvrier est totalement formé au langage des signes afin de communiquer avec son collègue direct. Cet agent va intégrer la liste des interprètes pour aider les citoyens qui se présentent à l'Administration.

I. LE SECRÉTARIAT GENERAL

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Le Secrétariat communal

Le Secrétariat communal est le service qui, en première ligne, accueille les citoyens que ce soit en présentiel ou par téléphone.

Chaque matin, le courrier postal et le courrier envoyé par courriel sont ouverts, triés, scannés, enregistrés et dirigés vers les services. L'impression et le scan des courriers sortants de tous les services communaux sont réalisés par le Secrétariat.

Le Secrétariat est chargé de la gestion des demandes d'autorisation diverses : feux d'artifice, démarchages, lancer de lanternes ou ballons, tirs de camps, dossiers taxis, commerces ambulants, spectacles marionnettes, cirques, autorisations de passage sur le territoire, etc.

En collaboration avec le Responsable de la sécurité, le Secrétariat est chargé de l'analyse des dossiers sécurité dans le cadre des demandes d'activités festives ou sportives (marche adeptes, brocante, VTT, Kermesse, Carnaval, etc).

En collaboration avec le service Mobilité, le Secrétariat rédige les Arrêtés du Bourgmestre et les Ordonnances relatives aux mesures de circulation routière (pose d'un échafaudage, dépôt d'un conteneur, etc).

1.2 Le service Communication et Participation citoyenne

L'agent en charge de la **communication** a pour missions les tâches suivantes :

- Gestion et rédaction des articles émanant des services.
Gestion et aide à la rédaction des articles relatifs aux activités communales. Ceux-ci sont mis en ligne sur le site internet de la Commune www.seneffe.be, sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), sur les écrans dynamiques et sont mis en page dans le journal local « L'Essor de Seneffe ». Certaines communications sont imprimées sur des supports promotionnels adaptés tels que flyers, invitations, brochures, etc en fonction de la nature des projets et des demandes du Collège et des services.
- La gestion du site internet et son agenda.
Le service Communication s'occupe de la gestion du site de la Commune : mise en ligne des actualités, des événements et mise à jour des données présentes sur le site.
- La gestion des réseaux sociaux de la Commune.
Le service gère également les réseaux sociaux et y adapte le contenu des articles. Le service tient également à jour les statistiques.
- Communiqués de presse et relation avec la presse.
Les communiqués de presse sont rédigés par le service Communication et sont envoyés aux journalistes. Un fichier avec les contacts presse est régulièrement mis à jour.
- Rédaction des articles de l'Essor couleur.
Chaque mois, la page mensuelle couleur du journal local « l'Essor » est imprimée avec des sujets sélectionnés par le Collège. L'agent en charge de la communication s'occupe de la rédaction des articles.

- Rédaction des comptes rendus des Conseils communaux.
L'agent en charge de la communication s'occupe de la rédaction des comptes rendus des Conseils communaux et de leurs parutions dans la page communale du journal « l'Essor ».
- Tenue d'une revue de presse.
Chaque semaine, une revue de presse est tenue et envoyée à l'ensemble des agents communaux ainsi qu'aux membres du Conseil.
- Missions diverses.
Back-up D5 (Discipline 5 : information aux citoyens et à la presse lors d'une situation d'urgence ou de crise), réalisation du Plan Mono D5, participation aux cellules de crise, back-up infographiste, recherche, monitoring des réseaux sociaux et des médias, etc.

En ce qui concerne la **Participation Citoyenne**, l'agent a également les missions suivantes :

- Coordonner et animer des actions et projets en matière de participation des habitants et de développement de la citoyenneté ;
- La plateforme participative « je participe.seneffe.be » est gérée par le service et a pour but de mieux associer les citoyens à la gestion communale. Les citoyens peuvent y déposer des idées, participer au budget participatif, répondre aux enquêtes et sondages créés par la Commune, etc ;
- Le service Participation citoyenne assure la mise en place et le suivi opérationnel et financier des budgets participatifs. La quatrième édition du budget participatif a été lancée en mai 2024 ;
- Le service veille aussi à créer une nouvelle dynamique de comités de quartier et faire exister les comités déjà présents sur l'entité ;
- Il vient en appui aux services de la Commune amenés à communiquer et à développer des projets de consultation citoyenne, il rédige des comptes-rendus de réunion, documents promotionnels, lettres d'information, affiches, invitations et s'occupe de l'actualisation du site web, en lien avec les missions de la participation citoyenne ;
- Accueil et service aux citoyens. Le service étant dans le même bureau que le service Secrétariat, l'agent est également amené à accueillir les citoyens se présentant à l'accueil, les renseigner et apporter réponses à leurs demandes. L'agent est aussi amené à prendre en charge la centrale téléphonique, répondre aux appels des citoyens et assurer le suivi demandé.

1.3 Le Secrétariat de la Bourgmestre et de la Directrice générale

L'employée assure le Secrétariat de la Bourgmestre et de la Directrice générale. Les tâches sont diverses et en fonction des besoins.

La secrétaire assiste la Directrice générale dans la gestion des Conseils et des Collèges.

Elle est chargée de la mise en forme des procès-verbaux, de la tenue des registres, de l'impression et du scan des délibérations du Collège et du Conseil de tous les services communaux, ...

C'est également le Secrétariat du Comité de Direction.

1.4 Autres missions

- Suivi des permanences du Collège communal.

Le Collège accueille les citoyens tous les premiers lundis du mois à la salle des mariages afin d'échanger avec eux. Des fiches de demandes sont alors remplies et transmises à l'agent afin d'en assurer le suivi auprès des services de l'Administration.

- Secrétariat de la Commission Commune hospitalière.

Suite à la délégation de la Directrice générale, un agent s'occupe de la rédaction des convocations, des procès-verbaux ainsi que de l'organisation des réunions. Il aide aussi au suivi administratif des projets de la Commission.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.1 : Impliquer les citoyens de chaque village autour de projets communaux

P.1.1.1 : Créer de nouveaux lieux de rencontre avec les citoyens

À la fin de l'année 2023, des réunions citoyennes ont été organisées dans les cinq villages de l'entité. Ces rencontres ont permis un dialogue direct entre les citoyens, les membres du Collège, la police et les services communaux de l'Administration. Les citoyens ont eu l'occasion de formuler leurs propositions et de poser toutes les questions qu'ils jugeaient utiles. Les réunions citoyennes se sont tenues le 29 novembre à Familleureux et à Seneffe, le 30 novembre à Feluy et à Arquennes, et le 7 décembre à Petit-Roeulx.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.1 : Impliquer les citoyens de chaque village autour de projets communaux

P.1.1.3 : Développer des appels à projets participatifs

Projet en partenariat avec le service Communication.

L'année 2024 marque la quatrième édition du budget participatif. Les citoyens ont déposé leurs projets, et les lauréats seront sélectionnés d'ici la fin de l'année, avec une réalisation prévue dans les deux ans. Lors de la première édition du budget participatif, cinq projets lauréats ont été réalisés et adoptés par les citoyens : le four mobile « Co'pains », un groupe d'entraide et de soutien entre mamans, un mini-jardin solidaire à Arquennes, des stations de réparation vélo à trois endroits de l'entité, et un terrain de pétanque dans le quartier Point G.

Pour la deuxième édition, trois projets lauréats ont été concrétisés par les citoyens : un terrain de pétanque à Arquennes, une fresque sur la Maison des Jeunes de Seneffe et un banc à papote à Familleureux. Un autre projet est en cours de réalisation.

Enfin, lors de la troisième édition, deux projets ont été finalisés : l'aménagement de l'ancienne cabine téléphonique en boîte à livres et à jeux à Petit-Roeulx et la création d'un garde-manger solidaire dans les villages de l'entité. Les deux autres projets lauréats sont en cours de réalisation.

Le premier challenge "Databusters" a eu lieu du 29 mai au 16 juin 2024. Les citoyens de l'entité étaient invités à participer à ce jeu sur smartphone. L'objectif était de capturer le plus grand nombre de mobiliers urbains (les bancs publics, les aires de pique-nique, les cendriers publics, les bacs à fleurs ou jardinières, les bulles à verres, les bulles à vêtements, les parkings à vélos (arceaux, bornes, appui vélo), les abribus, les boîtes aux lettres de la Poste et les boîtes à livre) sur l'entité de Seneffe grâce à l'application Databusters. Chaque objet capturé rapprochait les participants de la victoire et d'un lot surprise. Quatre vainqueurs ont été récompensés, dont les trois participants ayant obtenu le plus de points, ainsi qu'un participant tiré au sort pour sa participation, chacun recevant un panier gourmand.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.10 : Renforcer le sentiment de sécurité collective

P.2.10.1 : Impliquer les agents de quartiers dans les activités locales

Projet en partenariat avec le service Police.

La pratique est toujours d'application.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.1 : Publier les rémunérations des élus, les présences des Conseillers et les mandats dérivés

Projet en partenariat avec le service du Personnel.

La publication est faite via deliberations.be depuis 2022.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.3 : Améliorer l'accès et la lisibilité des comptes-rendus des décisions prises

Les comptes-rendus des Conseils communaux sont publiés après chaque séance. Ceux-ci sont accessibles au public en ligne, sur la plateforme IADelib ainsi que dans le journal l'Essor.

Les Conseils communaux sont retransmis en direct sur IADelib et la vidéo reste accessible par la suite. L'annonce des Conseils est assurée sur les canaux de communication de la Commune comme le site, les réseaux sociaux et l'Essor.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4 : Valoriser le patrimoine historique, culturel & culturel

4.4.1. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine de l'histoire de Seneffe

Projet en partenariat avec les services Culture et Travaux.

Le circuit intitulé « Parcours de sculptures Isaac Cordal au Pays du Centre » a connu quelques difficultés durant l'été 2023 : plusieurs gros chantiers de travaux sur le parcours ainsi que des vols et dégradations de statuettes.

Le 12 mars 2024, le Collège communal a validé l'achat de 3 statuettes pour le remplacement des sculptures dégradées.

Le 29 avril 2024, Le collectif « All About Think », en relation avec l'artiste Isaac Cordal, est venue remplacer, sur le terrain, les 3 statuettes.

La fiche thématique pourra être à nouveau disponible sur le site de la Commune et de Centrissime pour la saison touristique 2024.

En ce qui concerne le balisage des balades et la reconnaissance par le CGT des 12 balades existantes sur Seneffe, le choix de deux balades touristiques a été arrêté, pour débiter ce processus. En date du 14 mars 2024, le Collège communal a marqué son accord sur les circuits n°1 - "L'Originale" et le circuit n°3 - "La Feluysienne".

Les deux formulaires de demande de reconnaissances ont été envoyés en date du 21 mars 2024 à la Maison du Tourisme – Centrissime qui est l'intermédiaire par rapport au Commissariat Général du Tourisme.

Le projet de réactualisation des « road book » des balades proposées est en cours, en collaboration avec le service de l'Infographie pour l'actualisation des photos et se poursuivra sur 2024-2025.

L'installation des balises du Réseau de Cheminement Piétons débuté en juillet 2023 s'est terminé en novembre 2023.

En janvier et février 2024 s'est poursuivi le travail de préparation de l'installation des 7 portiques informatifs (analyse des impétrants, commande de matériel, etc). Le délai de livraison était fixé à la mi-avril 2024.

Pour le projet Vhello, Centrissime (Maison du Tourisme du Pays du Centre) a réalisé une mise à jour de la carte en suite d'une visite de terrain réalisée le 16 janvier 2024.

Le 21 février, le Collège communal a validé les 4 modifications du réseau points nœuds proposées sur le territoire de la Commune de Seneffe.

En 2024, les nouvelles cartes Vhello seront disponibles au prix de 7 euros.

Enfin, deux circuits de découverte « Totemus » sont en cours de réalisation. Un premier d'environ 26 km à parcourir en vélo sera mis en œuvre dans les prochaines semaines en collaboration avec le château de Seneffe (départ et arrivée au château). Le second, plus court (environ 5km) sera réalisé en collaboration avec Centrissime (accord du Collège du 26 avril 2024). Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est la découverte de l'entité sous une forme originale de chasse aux trésors par le biais d'une application à télécharger gratuitement.

Au niveau des Travaux.

La réfection du mur en moellons de la Coule Coulette est maintenant terminée, et le chantier a été officiellement réceptionné le 29 avril 2024.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4 : Valoriser le patrimoine historique, culturel & culturel

P.4.4.2 : Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et des vieilles pierres

Ce projet a été fusionné avec le projet P.4.4.1. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine de l'histoire de Seneffe.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.1 : Etre une Commune hospitalière

P.6.1.2 : Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Motion du 23 avril 2018

L'agent en charge de la Participation citoyenne assure le secrétariat de la Commission consultative Commune hospitalière : organisation des réunions, rédaction des procès-verbaux des séances et en tant qu'agent en charge de la Communication, le service est sollicité afin de les aider à mener certaines campagnes de communication (mise en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux, création de flyers et d'affiches promouvant leurs différentes actions comme par exemple la collecte de produits d'hygiène ou les aides pour les Ukrainiens). La Commission sera présente lors de la journée santé, sports et bien-être organisée par la Commune en date du 6 octobre 2024.

II. LE SERVICE JURIDIQUE

1. MISSIONS DU SERVICE

- Effectue les recherches juridiques et remet des avis juridiques sur certains dossiers ;
- Participe à l'élaboration de divers règlements (règlement d'ordre intérieur, conventions d'occupation, convention de partenariat, convention d'entretien, règlement de travail, statuts, contrats de bail, règlement général de police, règlement fresque, règlement subsides en nature, etc) ;
- Assure le suivi des dossiers litigieux, notamment les dossiers portés devant les instances judiciaires (contacts avec les avocats, recherche et collecte des informations, relecture des conclusions, etc) ;
- Rédige les documents administratifs du service (courriers, décisions et délibérations du Collège et du Conseil, etc) ;
- Gère les prêts de terrains, rédige les conventions d'occupation des bâtiments communaux et les occupations du domaine public, et les soumet au Collège communal et au Conseil communal ;
- Assure le suivi des différentes conventions jusqu'à leur signature ;
- Gère les achats, ventes, cessions, échanges et servitudes de biens immobiliers ;
- Gère le service de Conciliation citoyenne ;
- Veille à la mise en conformité du règlement sur la protection des données ;
- Assure la gestion des dossiers urgents d'assurances en l'absence de l'agent en charge de ce service.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.1 : Améliorer la planification et l'évaluation en développant un outil de gestion

P.2.1.3 : Améliorer la gestion des archives communales

Projet en partenariat avec la Direction générale, le Codir, les services Travaux et Nouvelles Technologies.

Les archives du pôle Administratif ont été transférées dans le local de la câblerie car les travaux pour l'adaptation des locaux sont terminés.

Le stockage et la destruction des archives sont gérés par les services eux-mêmes. À cet effet, une procédure a été mise en place et est appliquée.

Une nouvelle formation à destination du personnel est en cours d'élaboration, notamment pour la numérisation des archives.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.9 : Poursuivre la bonne intégration du RGPD

Projet en partenariat avec le service Nouvelles Technologies.

La Politique de protection des données a été validée par le Conseil communal du 21 mai 2024.

L'analyse d'impact de protection des données a été validée par le Collège communal du 26 août 2024

Une convention de gestion avec la Zone de Police de Mariemont pour l'utilisation des caméras de surveillance a été signée le 26 août 2024.

Le service sensibilise les agents et rédige des « fiches spécifiques » en lien avec les activités de chaque service.

Le registre de traitement est en cours. Le délégué à la protection des données doit réunir chaque service pour formaliser la méthode de travail pour la tenue de leur registre de traitement.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2 : Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.6 : Etudier la faisabilité d'un nouvel ilot administratif regroupant les services du CPAS et de la Commune

Projet en partenariat avec le Codir et service Nouvelles Technologies.

Le marché relatif à la stratégie immobilière, lancé fin 2023, est en cours d'exécution. Des réunions sont programmées avec la firme désignée pour l'élaboration de « fiches » par bâtiment. Ensuite une proposition globale de réaffectations de certains immeubles pourra être proposée.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4 : Valoriser le patrimoine historique, culturel et culturel

P.4.4.4 : Redonner vie à la Chapelle Bon Conseil

Une réunion a été organisée le 28 septembre 2023 avec le Fonctionnaire Délégué afin d'étudier les possibilités d'aménagement. Le Fonctionnaire Délégué aimerait que la Chapelle ne soit pas démolie mais qu'elle soit affectée à un autre type d'occupation. Le problème est l'absence de possibilité de parking. Dans le cadre du marché de stratégie immobilière, une fiche concerne la Chapelle Bon Conseil.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.4 : Favoriser la médiation

P.6.4.1 : Conventionner avec le médiateur régional pour mettre en place le service de médiation entre les citoyens et l'Administration

Projet en partenariat avec le Codir et les services Environnement et Urbanisme.

La convention avec le médiateur régional est toujours d'application.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.4 : Favoriser la médiation

P.6.4.2 : Mettre en place un service de médiation pour accompagner la Commune et la Police afin de résoudre les conflits de voisinage

Le marché a été relancé pour 4 ans. Il a été attribué au Collège du 21 mai 2024 pour une période de 4 ans. Depuis la relance, un dossier de conciliation a été ouvert.

III. LES SERVICES POPULATION / ETAT-CIVIL

1. MISSIONS DU SERVICE

Les services Population et Etat civil assurent quotidiennement l'accueil des citoyens et délivrent des documents administratifs. Les agents des services gèrent les tâches suivantes :

- Gestion du tableau des rendez-vous ;
- Gestion du télé services (eguichet) : imprimer et envoyer si nécessaire les documents demandés par les citoyens ;
- Délivrance de documents administratifs : composition de ménage, certificat de résidence, etc ;
- Délivrer ou compléter les certificats de vie pour certaines assurances ;
- Délivrance d'extraits : naissance, décès, mariage et divorce ;
- Délivrance d'extraits de casier judiciaires ;
- Délivrance d'extrait du Fichier Central Délinquance Environnementale ;
- Dossier étrangers : recevoir les étrangers, procédure d'inscription, suivi des dossiers, établissement du dossier, renvoi du dossier à l'office des étrangers, confection des cartes de séjour ;
- Registre national : introduire les changements d'adresse (belges et non belges), changements de prénom et de nom, d'état-civil, cohabitation légale et cessation de cohabitation légale, etc ;
- Enquêtes de police : pour les non-changements de domicile, déclaration de non-présence des personnes, etc ;
- Permis de conduire : prise des demandes (perte, vol, sélection médicale, certificat d'aptitude professionnelle ou renouvellement anticipatif), la confection, la réception et la délivrance des permis de conduire (permis de conduire provisoire, permis de conduire définitif et permis de conduire international), échanges de permis non européen en européen (belge), permis européen en européen (belge) ;
- Cartes d'identité électroniques : envoyer les convocations et assurer le suivi de celles-ci, envoyer des rappels si nécessaires, procéder à la demande en présence des citoyens, les réceptionner et les délivrer ;
- Titres de séjour : envoyer les convocations et assurer leur suivi, envoyer des rappels si nécessaires, procéder à la demande en présence des citoyens, les réceptionner et les délivrer ;
- Changement de titre de séjour : Convoquer les citoyens qui ont 5 ans de séjour ininterrompus afin d'introduire une demande à envoyer à l'Office des étrangers, convoquer les citoyens afin de confectionner leur nouveau titre de séjour ;
- Passeports : procéder à la demande en présence des citoyens, les réceptionner et les délivrer ;
- Gestion de la caisse ;
- Déclaration de chiens réputés dangereux : faire compléter les documents, photocopier le carnet sanitaire du chien, la carte d'identité du propriétaire et la preuve de l'assurance familiale ;
- Délivrance des permis pour la détention d'animaux
- Délivrance d'une patente en collaboration avec l'agent de la sécurité et hygiène ;
- Dossier à la Sécurité Sociale : introduire la demande en présence du citoyen via la plateforme de la Sécurité Sociale ;
- Nationalité : recevoir les citoyens, lister les documents à fournir, vérification des documents, finaliser et renvoyer le dossier ;
- Mariage : fixer la date du mariage, constituer le dossier « mariage », signer la déclaration de mariage et célébration du mariage ;
- Inhumations : suivi des dossiers ;
- Décès : réceptionner la déclaration du décès, établir la fiche-décès et envoyer aux services concernés, établir l'achat de la sépulture au cimetière ;

- Permis d'abattage d'animaux ;
- Généalogie : réception des demandes par mail ou par courrier, suivi du courrier, recherches et demandes d'extraits ;
- Sacs poubelles et badges : vente et commande.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.10 : Intégrer les actes de l'état civil à la BAEC

Ce projet est terminé.

IV. LA CELLULE MARCHÉS PUBLICS

Les agents de la Cellule marchés publics assurent les missions suivantes :

- Rédaction des clauses administratives dans un cahier spécial des charges pour le service communal qui souhaite procéder à un marché public et dactylographie des clauses techniques transmises par le service intéressé ;
- Rédaction du point de Collège ou de la note explicative pour le Conseil communal relatif à l'approbation du contenu du cahier des charges et du choix de mode de passation dudit marché, ainsi que les délibérations prises ;
- Rédaction du point de Collège pour la consultation des futurs soumissionnaires ou rédaction d'un avis de marché, ainsi que les délibérations prises ;
- Réception des offres et analyse de celles-ci dans le cadre de la sélection qualitative ;
- Envoi des offres régulières au service concerné pour analyse du prix ;
- Rédaction du rapport d'attribution sur base des conclusions de l'analyse apportées par le service concerné ;
- Rédaction du point de collège pour la désignation, rédaction de la délibération prise et des courriers ad hoc ;
- Envoi le cas échéant aux autorités de Tutelle si le dossier est soumis à la Tutelle générale d'annulation ;
- Rédaction des courriers de désignation et d'information aux soumissionnaires évincés ;
- La Cellule gère également les contentieux liés à l'attribution et/ou l'exécution de certains marchés ;
- La Cellule apporte également une aide au CPAS lors de leur marché ainsi que lors des marchés publics passés conjointement entre la Commune et le CPAS (il y en a eu 6).

Durant la période concernée par le présent rapport annuel, le service a géré 76 dossiers de marchés publics.

V. L'AGENT CONSTATATEUR

1. MISSIONS DU SERVICE

Les tâches de l'Agent constatateur sont réparties entre ses missions en matière d'environnement et en matière de zones bleues/arrêt/stationnement. Il travaille essentiellement sur le terrain pour assurer ses missions de prévention, de constatation et de répression. Il assure les tâches suivantes :

- Exercer un contrôle du respect des réglementations en vigueur sur le territoire communal en constatant les infractions et informant l'Administration des faits qui sont reprochés ;
- Constater les infractions relatives au Règlement Général de Police (RGP), au Décret du 6 mai 2019 (Nouveau Code de l'Environnement), au Décret du 8 mars 2023 (Décret déchets), au Décret du 6 février 2014 (Décret Voirie) et au règlement relatif aux infractions en matière d'arrêt et de Stationnement ;
- Investiguer sur les faits, rechercher, identifier et verbaliser les auteurs d'incivilités susceptibles d'être sanctionnées par une Sanction Administrative Communale (SAC) ;
- Signaler les problèmes rencontrés sur le terrain aux services compétents de l'Administration ;
- Informer les propriétaires et/ou occupants d'immeubles de leurs obligations relatives au RGP ;
- Rédiger des procès-verbaux de constat et en assurer le suivi auprès des autorités compétentes ;
- Auditionner les suspects identifiés dans les procès-verbaux ;
- Envoyer les constats d'infractions au Procureur du Roi et/ou au Fonctionnaire sanctionnateur provincial ;
- Améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité grâce à une démarche positive d'éducation civique auprès de la population ;
- Convaincre les personnes interpellées de respecter l'injonction lors des constats d'infractions sur le terrain ;
- Repérer les zones faisant l'objet de dégradations, de sabotage, etc ;
- Coordonner les activités logistiques en collaboration avec les divers services communaux en vue de stopper les diverses incivilités sur le terrain ;
- Rédiger des courriers d'avertissement à l'intention des personnes inciviques avant d'établir un procès-verbal de constat ;
- Jouer un rôle d'information pour prévenir tout comportement de nature à perturber l'ordre public (propreté, salubrité, sûreté et tranquillité publique) ;
- Collaborer avec la Police locale et/ou les agents du Département de la Police et des Contrôles (DPC) du Service public de Wallonie (SPW) pour lutter contre les incivilités, pour faire respecter le bien-être animal ;
- Collaborer avec le Parquet et/ou le Fonctionnaire sanctionnateur pour la poursuite des personnes sanctionnées par une SAC ;
- Collaborer avec le service Environnement, l'équipe de propreté et avec les différents intervenants (intercommunales, collecteurs, service Travaux...) dans la gestion des collectes ;
- Collaborer avec le Contrat de Rivière de la Senne ;
- Mettre en place un plan d'actions afin de lutter contre les incivilités environnementales soit en fonction du lieu, d'une thématique ou d'un public cible ;
- Assurer le suivi du Plan Local de Propreté (PLP) et rédiger des rapports ;
- Fouiller les dépôts sauvages, sacs ou autres afin de trouver des indices ;
- Contribuer à l'obtention de la subvention pour les Agents constatateurs ;
- Suivi des dossiers relatifs aux déclaration de détention de chiens potentiellement dangereux ou agressifs.

D'autres tâches en lien avec ses missions sont possibles.

2. PROJETS PST

O.S.2. Etre une Commune bien gérée

O.O.2.4. Maintenir la propreté de l'espace public

P.2.4.2. Installer des caméras mobiles aux endroits sensibles pour lutter contre les dépôts sauvages

Projet en partenariat avec les services Juridique et Finances.

La Commune s'est inscrite et a été retenue pour participer au projet « Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique 2021 ».

Ce projet a été subsidié à hauteur de 75% par le Service Public de Wallonie, en collaboration avec l'ASBL Be WaPP.

La Commune a passé commande auprès de l'entreprise TELENET pour l'acquisition de plusieurs caméras.

Cinquante lieux où des dépôts sauvages sont constatés régulièrement, ont été encodés dans l'application PRO-preté et dénommés « Points noirs ». Les caméras sont placées au niveau de treize de ces « Points noirs » vu les contraintes de terrain.

Le placement des caméras a été réalisé la première fois par la société TELENET. Par la suite et par facilité opérationnelle, le placement, le déplacement et l'enlèvement sont effectués par l'Agent constatateur accompagné d'un agent du service Nouvelles Technologies afin d'ajuster au mieux les réglages des caméras.

Les caméras sont utilisées régulièrement, ce qui a permis d'identifier 22 auteurs de dépôts sauvages.

Un soutien technique est apporté par le service Nouvelles technologies.

La visualisation des images enregistrées et la rédaction de procès-verbaux sont réalisées par l'Agent constatateur.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.10 : Renforcer le sentiment de sécurité collective

P.2.10.2 : Lutter contre le vol

Projet en partenariat avec les services Police, Communication, Urbanisme et PCS.

La Zone de police de Mariemont propose gratuitement aux citoyens de surveiller leur domicile en cas d'absence prolongée (ex : vacances, etc). Ce service est communément appelé « Police veille ».

Le citoyen souhaitant bénéficier de ce service doit en faire la demande via le formulaire « Police veille - Surveillance habitation » disponible sur le site internet de la Zone de Police.

Durant la période d'absence, les policiers effectuent une ronde régulière, de jour comme de nuit. Lorsque des problèmes ou des irrégularités sont détectés, la Police prend contact avec les personnes désignées dans la demande.

En plus des passages de surveillance de la Police durant la période d'absence, la Zone de Police propose, à ceux qui le souhaitent, d'organiser une visite de techno-prévention de leur habitation. Cette visite a pour but d'identifier les éventuels points faibles des lieux et de proposer un ensemble de mesures préventives contre le cambriolage de l'habitation.

O.S.4 : Être une Commune attractive

0.0.4.7 : Lutter contre l'insécurité routière

P.4.7.3 : Verbaliser les stationnements illicites

Projet en partenariat avec les services Communication, Travaux et Mobilité.

La lutte contre l'insécurité routière et en particulier contre les stationnements illicites se traduit essentiellement par de la sensibilisation mais aussi par de la répression.

Les moyens de sensibilisation se caractérisent par le dépôt d'un avis sur le pare-brise des véhicules en infraction de stationnement ne constituant pas un risque majeur pour la sécurité et/ou la commodité de passage des utilisateurs de la voie publique au moment des faits.

Les infractions constituant un risque majeur pour la sécurité et/ou la commodité de passage des utilisateurs de la voie publique au moment des faits font d'office l'objet d'un constat administratif dressé sur base du « Règlement complémentaire relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement ». Il en est de même pour les infractions à nouveau commises après la démarche d'approche préventive évoquée ci-dessus.

Les principales infractions qui sont constatées concerne : les véhicules à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route, le fait de ne pas respecter les signaux E1, E3, E5, E7 et de type E9 relatifs à l'arrêt et au stationnement, les véhicules en stationnement aux emplacements de stationnement réservés pour les personnes handicapées titulaires de la carte spéciale, etc.

Au total, 82 constats administratifs relatifs aux infractions de stationnement ont été dressés, 62 par la Police locale et 20 par l'Agent constatateur.

Au niveau des zones bleues, il y a eu des modifications. En effet, la zone bleue situé rue Lintermans a été supprimée, la zone bleue située Rue Général Leman a été réduite pour ne garder que 6 places de stationnement réglementé et la zone bleue située Avenue Reine Astrid a été modifiée pour ne garder que 5 places de stationnement réglementé.

Une fois que les modifications de la signalisation seront réalisées, une sensibilisation sera de nouveau réalisée ainsi que des contrôles réguliers.

I. LA DIRECTRICE FINANCIÈRE

1. MISSIONS DU SERVICE

Le Directeur financier est le véritable gardien de la légalité et de la logique économique et financière de l'Administration, dès le début du processus décisionnel. En effet, son avis, tantôt obligatoire, tantôt rendu d'initiative, est requis dès l'amont de la procédure.

Le Directeur financier est chargé :

1° de la tenue de la comptabilité.

Le Directeur financier est chargé, sous l'autorité du Collège communal, de la tenue de la comptabilité ; ce dernier mettant à la disposition du Directeur financier les moyens matériels nécessaires à l'exercice de ses attributions, ainsi que le personnel nécessaire. Aussi, le Directeur financier établit les comptes annuels qui produisent le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et la synthèse analytique.

2° d'effectuer les recettes.

Le Directeur financier est chargé d'effectuer les recettes de la Commune.

- a) Création des droits constatés. Le Directeur financier va procéder à l'inscription des droits, tant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale ;
- b) Recouvrement des créances. En vue du recouvrement des créances certaines et exigibles, le Directeur financier peut envoyer une contrainte visée et rendue exécutoire par le Collège. Une telle contrainte est signifiée par exploit d'huissier. Suivi du recouvrement. Le Directeur financier informe le Collège quant aux poursuites entamées ;
- c) Abandon des créances. Le Directeur financier assure le suivi des non-valeurs et des irrécouvrables. Il porte en non-valeurs les dégrèvements et remises dûment autorisés par le Collège communal. Il porte en irrécouvrables les sommes dues par des redevables dont l'insolvabilité est établie par toutes pièces probantes, les droits constatés tombant en annulation du chef d'erreurs matérielles et les créances prescrites.

Aussi, le Directeur financier est tenu de faire tous actes interruptifs de prescription et de déchéances, de faire procéder à toutes saisies, de requérir, au bureau des hypothèques, l'inscription, la réinscription ou le renouvellement de tous les titres qui en sont susceptibles, d'avertir le Collège communal de l'échéance des baux, des retards de paiement et de toute atteinte portée aux droits.

3° de la gestion des dépenses.

Le Directeur financier est chargé d'acquitter sur mandats réguliers les dépenses ordonnancées jusqu'à concurrence soit du montant de chaque article du budget, soit d'un crédit spécial ou d'un crédit provisoire ou du montant des crédits transférés.

Le Directeur financier va procéder à l'imputation des dépenses.

4° d'apporter un conseil financier et budgétaire.

Le Directeur financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire. Il est amené à intervenir dans la confection du budget et à remettre son avis sur le budget. Il exercera aussi son rôle de conseiller budgétaire et financier en faisant partie du Comité de direction et de la Commission budgétaire.

5° de la gestion dynamique de la dette et de la trésorerie générale.

6° de remettre un avis de légalité écrit préalable et motivé :

Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

- a) sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA : il s'agit, dans ce cas d'un avis obligatoirement sollicité ;
- b) sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire égale ou inférieure à 22.000 euros HTVA : dans cette tranche financière, il s'agit d'un avis que peut rendre le Directeur financier, d'initiative ;
- c) en dehors de toute considération de niveau d'incidence financière, l'avis du Directeur financier peut toujours être sollicité par l'auteur de l'acte.

Un décret du 28 mars 2024 a modifié le CDLD en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux. Il entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024 et changera les avis de légalité comme suit :

- de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil communal ou du Collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30 000 euros HTVA., à l'exception du projet de budget ou de modifications budgétaires, dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles ;
- de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil communal, ou le cas échéant, du Collège communal, portant sur l'acceptation des donations ou des legs à la Commune, dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier qui contient le projet et ses annexes explicatives éventuelles ;
- de remettre, en toute indépendance et d'initiative, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil communal ou du Collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire égale ou inférieure à 30 000 euros HTVA dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles ;

Le Directeur financier a aussi un rôle non négligeable dans le cadre du système de Contrôle Interne mis sur pied par le Directeur général. Il est ainsi chargé :

- 1° de l'utilisation efficace et économique des ressources;
- 2° de la protection des actifs;
- 3° de fournir au Directeur général, des informations financières fiables.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.8 : Mettre en place un second pilier de pension

Projet en partenariat avec la Direction générale et le services Juridique et Personnel.

Ce projet est clôturé.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.1 : Développer une analyse par département et par service

Chaque année, une analyse des comptes annuels est réalisée.

Depuis 2023, une comptabilité analytique a été mise en place : définition des codes A (pour les services et les bâtiments) et codes B (pour la nature des dépenses/les projets de dépenses ordinaires). La première année complète étant clôturée, une analyse de celle-ci est en cours.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.2 : Poursuivre la constitution et l'alimentation de provisions

Projet en partenariat avec le Codir et le service Juridique.

Une analyse des prévisions à la baisse de la compensation a été faite et une action en référé a été introduite afin que des mesures de contrainte soient ordonnées à titre provisoire à l'encontre de la Région wallonne dans le cadre du complément régional Plan Marshall. Le 3 octobre 2023, le Tribunal de Première instance de Namur a donné raison à la Commune et a condamné la Région à payer à la Commune un montant provisionnel de 480.000 euros à majorer des intérêts judiciaires et à payer les dépens liquidés à la somme de 10.759,91€.

Aussi, afin de constituer le montant adéquat en provision de non-valeurs de taxes, la Commune échange chaque année avec le SPW Finances.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.4 : Développer les indicateurs

Pas de modification par rapport à 2023, le travail se poursuit.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.5 : Suivre le plan de gestion

Une réunion se tient avec le CRAC et la Tutelle à chaque travail budgétaire qui se base désormais sur le plan de gestion actualisé 2024-2028.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.7 : Etablir un plan d'investissement sur 6 ans

Projet en partenariat avec le Codir et le service des Travaux.

Pas de modification par rapport à 2023.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.2 : Publier les budgets et les comptes en ligne

Pas de modification par rapport à 2023.

II. LE SERVICE DES FINANCES

1. MISSIONS DU SERVICE

Le service Finances gère, en une entité, les missions relatives au domaine budgétaire, comptable, financier et fiscal (fiscalité communale) de la Commune.

Parmi les missions, on peut noter :

- l'établissement du budget ;
- l'établissement des modifications budgétaires ;
- les plans de gestion – élaboration et suivi ;
- l'inscription des engagements de dépenses ;
- l'établissement des mandats ;
- la liquidation des mandats ;
- l'inscription des droits constatés ;
- la perception des recettes ;
- l'établissement des comptes annuels ;
- l'établissement des rôles ;
- la tenue de la comptabilité ;
- le contentieux ;
- la gestion des budgets et comptes des Fabriques d'églises ;
- la gestion de la perception des amendes administratives ;
- la gestion de la dette ;
- la tutelle des entités consolidées.

Afin de réaliser les diverses missions, le service s'organise autour de quatre cellules interactives :

- la cellule budget/plan de gestion et compte communal ;
- la cellule de la recette ;
- la cellule de la dépense ;
- la cellule des Fabriques d'église.

1.1 La cellule budget, plan de gestion et compte

Au cours de l'année, les travaux budgétaires suivants ont été votés : la deuxième modification budgétaire 2023, le budget initial 2024, la première modification budgétaire 2024, le compte budgétaire 2023 et la deuxième modification budgétaire 2024 est en cours d'élaboration.

En tant qu'Entité sous Plan de Gestion, cette cellule a également pour mission de tenir à jour tous les documents imposés par le CRAC. Enfin, elle exerce la Tutelle sur les budgets et comptes du CPAS.

1.2 La cellule des recettes

Cette cellule gère principalement les taxes communales et les redevances de tous types.

Outre l'enrôlement des taxes, cette cellule en gère également la perception. Elle se charge d'envoyer aux contribuables les avertissements-extraits de rôle, rappels et sommations éventuelles. De plus, lorsque le contribuable rencontre certaines difficultés financières, il peut introduire une demande de plan de paiement.

Tous les règlements fiscaux ont été approuvés en octobre et novembre 2019 pour les exercices 2020 à 2025. Toutefois, le règlement relatif aux repas scolaires a été revu, suite à l'augmentation du coût de revient des repas et potages. Aussi, un nouveau règlement a été instauré pour la demande de changement de nom, suite à la loi du 7 janvier 2024 modifiant l'ancien Code civil et le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, en vue d'assouplir la procédure de changement de nom. Ces deux règlements sont donc valables jusqu'en 2025. Comme chaque année, le règlement taxe relatif aux immondices est obligatoirement voté annuellement, il l'a donc été pour 2024.

La cellule gère aussi d'autres recettes non-fiscales, et notamment la facturation relative aux piscines scolaires, aux repas scolaires, à la crèche de Feluy, aux stages d'Espace Jeunes, à la location des salles communales, à l'occupation de voirie (marchés, hors marché, travaux, etc), aux organisations sportives (je cours pour ma forme, etc), aux permis d'environnement, permis d'urbanisme.

Le service répond aux notifications fiscales de la part des notaires chargés de la vente d'un bien immobilier situé sur le territoire de la Commune ou appartenant à un habitant de celle-ci.

Les amendes administratives sont aussi traitées par le service Finances ainsi que les arrêts de stationnement et les amendes environnementales.

Tous les droits constatés ainsi créés sont inscrits dans le grand livre des recettes.

1.3 La cellule des dépenses

Cette cellule gère le processus des dépenses de l'acceptation des bons de commande, de l'engagement de la dépense à l'établissement du mandat de paiement tant pour les dépenses du service ordinaire que du service extraordinaire. Cette cellule a pour mission de remettre également des avis sur lesdites dépenses.

Concernant les dépenses extraordinaires, la cellule a pour mission de garantir l'équilibre de chaque fiche projet et de prévoir les moyens de financement (fonds de réserve, emprunt, subside, ventes, etc).

1.4 La cellule des Fabriques d'église

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil communal devient l'organe de Tutelle sur les comptes et budgets des Fabriques et ce, conformément au décret du 13 mars 2014.

Au cours de l'année 2024, le Conseil Communal a exercé ledit rôle sur les comptes 2023, les modifications budgétaires 2024 de :

- la Fabrique d'église de la Ste-Vierge à Arquennes ;
- la Fabrique d'église Notre Dame du Sacré Cœur à Bois des Nauwes ;
- la Fabrique d'église Saints Cyr et Juliette à Seneffe ;
- la Fabrique d'église Ste-Aldegonde à Feluy ;
- la Fabrique d'église St-Martin à Petit-Roeulx ;
- la Fabrique d'église à Familleureux.

Les budgets pour l'année 2025 seront quant à eux présentés au Conseil communal du mois d'octobre 2024 excepté le budget de la Fabrique d'église Saint-Martin au Conseil communal du mois de septembre.

Tous ces documents ont, chaque fois, fait l'objet d'un contrôle quant à la conformité des montants inscrits et d'un rapport sur ceux-ci, pour le Collège communal et pour le Conseil communal.

Les Fabriques d'église de Seneffe et Familleureux ont décidé de fusionner. L'église de Familleureux deviendra une chapelle.

Le Conseil communal du 26 juin 2023 a validé les délibérations du Conseil des Fabriques d'église Saint Barthélémy à Familleureux et Saints Cyr et Juliette à Seneffe.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Être une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.3 : Anticiper les diminutions des recettes communales

L'analyse des données reçues de la Région wallonne est faite et le tableau des provisions est revu si besoin.

O.S.2 : Être une Commune bien gérée

O.O.2.9 : Gérer les finances communales de manière optimale

P.2.9.6 : Revoir les Règlements taxes et les Règlements redevances

Outre le règlement annuel des immondices, les règlements suivants ont été adoptés au Conseil communal : repas scolaire et changement de nom.

O.S.2 : Être une Commune bien gérée

O.O.2.11 : Améliorer la transparence et la communication

P.2.11.4 : Publier la liste des subsides

Projet en partenariat avec le Codir.

Pas de modification par rapport à 2023.

CELLULE DE CRISE

Missions de l'agent responsable volet secrétariat

- Rédaction du plan d'urgence et d'intervention communal et des PPUI ;
- Collecte d'informations ;
- Contrat avec un call – center ;
- Participation à différentes réunions et débriefings réguliers avec le coordinateur de la planification d'urgences ;
- Participation à une réunion de travail en moyenne une fois par mois en interne et procès-Verbal ;
- Organisation des réunions en sous-groupe et plénière du PPUI Inondations, préparation, rédaction des PV et suivi ;
- Correction de la version existante du PUI en fonction des remarques formulées par le Bureau de Sécurité civile et lors de diverses réunions ;
- Gestion des courriers, points de Collège, points de Conseil ;
- Secrétariat de la cellule de sécurité, convocation, rédaction ordre du jour, PV, suivi ;
- Rédaction et mise à jour du plan particulier d'urgence et d'intervention « délestage » ;
- Rédaction du plan « Fortes chaleurs et pics d'ozone » ;
- Rédaction du plan particulier d'urgence et d'intervention « Inondations » ;
- Rédaction du plan particulier d'urgence et d'intervention « SEVESO » ;
- Collaboration avec le CPAS dans le cadre du PIPS (convention de collaboration, achat de matériel, etc) ;
- Recherche et documentation ;
- Préparation du Mémento pocket communal et corrections ;
- Soutien au coordinateur de la planification d'urgence ;
- Encodage des données relatives à la Commune dans le programme ICMS (programme mis à disposition des Communes par le Bureau de Sécurité civile afin de disposer d'un annuaire national pour la planification d'urgence et gestion de crise reprenant notamment les données de contact de services d'appui ou d'experts, le tout mis à jour par les propriétaires et directement lié aux plan d'urgence) ;
- Cartes ASTRID – gestion du dossier ;
- Participation aux formations Be-Alert. ;
- Organisation des exercices et formations ;
- Participation à l'élaboration du budget PUI ;
- Suivi des alertes météorologiques (Pics d'ozone, canicule, inondation, crue) ;
- Organisation et participation aux réunions avec les services du 1722 ;
- Organisation, préparation et participation à un exercice COMEX le 24 mai 2024 avec l'utilisation du portail national de sécurité en temps de crise ;
- Participation aux différentes formations relatives au nouveau portail de sécurité ;
- Participation aux différentes réunions relatives à la relecture du Plan monodisciplinaire D5 ;
- Suivi des formations PARAGON (nouveau portail de sécurité).

Missions du fonctionnaire planificateur

- Participation à la réunion des Coordinateurs Planification d'Urgence du 3 octobre 2023 ;
- Participation aux réunions relatives au dossier sécurité important et visite lors de l'installation des infrastructures ;
- Concertation avec le secrétariat dans le cadre des dossiers sécurité, réunion avec la Bourgmestre et les membres du secrétariat ;
- Réunions de travail avec la Bourgmestre ;

- Participation aux réunions pour les PPUI des sites SEVESO ;
- Organisation de la mise en place du plan canicule ;
- Participation aux exercices du plan d'urgence (24 mai 2024) et des site SEVESO (7 octobre 2023 ; 16 novembre 2023 et 10 juin 2024) ;
- Participation aux cellules de sécurité ;
- Participation aux plateformes d'informations organisées par le NCCN et la Province ;
- Suivi des incidents via la plateforme nationale de sécurité ;
- Mise en place de la cellule de sécurité lors des déclenchements du plan d'urgence en phase communale ;
- Suivi des alertes météorologiques (Pics d'ozone, canicule, inondation, crue) ;
- Suivi des rapports « pompier » des entreprises ;
- Visite des entreprises des zonings pour la connaissance du terrain ;
- Avis sur les dossiers sécurité des différents événements ;
- Suivi des formations PARAGON (nouveau portail de sécurité).

Missions du D5 - Communication

Le volet communication est coordonné par un Dir-D5.

Il assure le suivi de la communication avant, pendant et après les situations d'urgence, participe aux diverses réunions de préparation, de crise et de débriefing, aux réunions dans le cadre de la rédaction du PPUI, aux divers exercices... et suit les formations utiles (Be-Alert, PARAGON, etc).

Le Dir-D5 a coordonné la communication lors :

- du test national Be-Alert du 5 octobre 2023 ;
- des inondations de janvier 2024 ;
- des vagues de chaleur et des pics d'ozone en septembre 2023 ainsi qu'en juillet et août 2024 ;
- de l'exercice COMEX du 24 mai 2024 ;
- de l'exercice FAREX (Firts Alert and Response Exercise) du 11 juin 2024.

La communication s'assure le plus souvent par le site www.seneffe.be, la page Facebook communale, l'Essor de Seneffe et se complète selon les situations par des communiqués de presse, des toutes-boîtes, des panneaux d'affichage dans les villages, etc et le cas échéant via Be-Alert (un système d'alerte qui permet d'alerter la population en cas d'urgence) à laquelle la Commune de Seneffe est affiliée depuis 2017.

La Commune de Seneffe a participé au test national Be-Alert du 5 octobre 2023 et sensibilise les citoyens afin qu'ils s'inscrivent à la plateforme.

Les incidents mineurs dans les zonings industriels (utilisations de torchère suite à des maintenances, exercices incendies, fausses alertes, etc) font l'objet d'une information en interne coordonnée par le Dir-Info afin de pouvoir rassurer, le cas échéant, les riverains. Une page spécifique www.seneffe.be/zonings a été créée, ces incidents y sont publiés dans des délais les plus courts possibles. Aussi souvent que nécessaire, cette information est également diffusée sur la page d'accueil du site Internet et la page Facebook de la Commune.

I. LE SERVICE DES TRAVAUX

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Service des Travaux en régie

- Budgétise les dépenses ordinaires ;
- Gère les équipes communales au niveau de la maintenance des différents bâtiments communaux ;
- Réalise, avec les ouvriers communaux, divers travaux au sein de l'entité (entretiens de voiries, réparations de trottoirs, aménagements divers aux sein des bâtiments communaux) ;
- Gère le fleurissement sur l'entité ;
- Aménage des espaces verts sur l'entité ;
- Gère et aménage les cimetières de l'entité, établit des plans d'aménagement des différentes parcelles, établit des plans de plantations et d'ensemencement, gère les campagnes d'exhumations, gère les funérailles en collaboration avec les fossoyeurs communaux ;
- Remet à jour le règlement cimetière, en collaboration avec le service Etat Civil, suivant le Décret « Funérailles et Sépultures » et ses modifications ;
- Gère le prêt de matériel sur l'entité ;
- Gère le planning de travail des ouvriers via le logiciel ATAL et dorénavant CIVIS STP qui permet un suivi des interventions ;
- Suit les chantiers réalisés par la Régie communale ;
- Renseigne les riverains en matière d'égouttage ;
- Traite les demandes citoyennes (raccordements à l'égout, aménagement des devantures, etc) ;
- Distribue du raticide aux riverains et coordonne la campagne de dératisation sur l'entité ;
- Traite les plaintes des citoyens ;
- Gère les bons de commande pour l'achat de matériaux des différents services techniques ;
- Réalise de petites procédures de consultation dans le cadre de marchés publics à faible montant ;
- Renseigne auprès des différents impétrants les problèmes sur leurs installations et/ou canalisations ;
- Traite les demandes de travaux des impétrants et octroie les autorisations après approbation par le Collège communal et introduit les dossiers dans la plateforme POWALCO ;
- Veille au suivi de la correspondance, des bons de commande, des factures, devis et du suivi des petits marchés publics de travaux, fournitures et services à l'ordinaire ;
- Veille au suivi des décisions du Collège et Conseil communal ;
- Assiste les experts en cas de sinistre impactant les chantiers ou la Commune ;
- Accueille le citoyen, le renseigne, répond aux appels téléphoniques ;
- Commande les badges, clefs pour les membres du service ;
- Gère les stocks des fournitures de bureau ;
- Coordonne les travaux d'entretien et de réparation de l'éclairage public ;
- Assure le suivi des demandes de placement de la signalisation ;
- Réalise et/ou participe à des états des lieux avant travaux et recollements ;
- Collabore avec d'autres services communaux pour le maintien du bon fonctionnement des installations des cours d'eau et des rivières ;

- Identifie les besoins de matériel et d'équipement ;
- Vérifie les montants disponibles sur les articles budgétaires avant d'entamer les démarches d'achats à l'ordinaire ;
- Gère les contrats d'entretien des installations techniques avec les firmes externes ;
- Gère les stocks de matériel, de mobilier et d'équipements ;
- Etc.

1.2 Service des Travaux externes

- Budgétise les dépenses extraordinaires ;
- Réalise des réunions de travail, de planification avec les différents services de l'Administration en vue de la réalisation de chantiers divers ;
- Réalise les suivis administratifs et techniques des dossiers relatifs aux travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et infrastructures communaux ;
- Contrôle la qualité et l'état d'avancement des chantiers ;
- Etablit des rapports, des métrés et plans utiles à la gestion technique et administrative des dossiers ;
- Contrôle le respect des réglementations, des normes, des cahiers spéciaux des charges et des procédures de marchés publics ;
- Interagit avec les différents intervenants du chantier en vue de son déroulement optimal ;
- Analyse le contenu des offres, les compare dans le cadre des procédures de marchés publics de travaux, fournitures et services ;
- Veille au suivi de la correspondance et du suivi des marchés publics de travaux, fournitures et services à l'extraordinaire ;
- Veille au suivi des décisions du Collège et Conseil communal ;
- Suit les chantiers réalisés par les entreprises privées, désignées par le Collège communal, après procédure de marchés publics ;
- Analyse et fait le suivi des états d'avancements, décomptes, avenants, factures, etc transmis par les entreprises dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services ;
- Etablit des CSCh pour des marchés publics de travaux, fournitures et services ;
- Assure le classement et l'archivage des documents relatifs aux différents marchés publics et suivis de chantier ;
- Réalise et introduit des dossiers études lors d'appels à projet afin d'obtenir des subsides ;
- Gère et suit les dossiers subsidiés ;
- Coordonne la planification des travaux annuels et pluriannuels ;
- Vérifie les montants disponibles sur les articles budgétaires avant d'entamer les démarches d'achats à l'extraordinaire ;
- Etc.

1.3 Equipe technique

- Entretien des espaces verts de l'entité (tontes, débroussaillage, tailles, fauchage, gestion des mauvaises herbes en respectant le zéro phyto, etc) ;
- Arrose les plantations en période estivale ;
- Aménage les différents espaces communaux (ronds-points, abords, parcs, etc) de plantations, pose des annuelles et vivaces, pose des clôtures, le mobilier urbain, etc ;
- Répare les bancs et le mobilier urbain abîmés sur l'entité ;
- Entretien et nettoie les espaces publics, les chemins, les rues et voiries de l'entité ainsi que les abords du canal à raison d'1x par semaine (vidange des poubelles et ramassage des détritiques, etc) ;

- Cure et nettoie les avaloirs, les égouts, les collecteurs publics et les cours d'eau de l'entité ;
- Cure les fossés et bassins d'orage de l'entité ;
- Entretien le charroi communal ;
- Remet en état et sécurise les différents bâtiments communaux ;
- Réalise des travaux de menuiserie, peinture, plomberie, électricité aux différents bâtiments communaux ;
- Apporte aide et logistique en matière de préparation des salles pour les différentes festivités ou réunions ;
- Organise le placement de la signalisation temporaire des chantiers communaux ;
- Met en place la signalisation suite aux règlements complémentaires de police sur l'entité ;
- Réalise les inhumations et exhumations dans les cimetières de l'entité, creuse les fosses, manipule les cercueils et cellules de columbarium, disperse les cendres sur les aires de dispersion prévues ;
- Nettoie et entretient les sépultures de guerre, les espaces verts, les allées des cimetières ;
- Eprend le sel sur la voirie en période hivernale ;
- Réalise des cloisons, des placards, des plafonds, des portes et les place au sein des bâtiments communaux ;
- Pose d'éléments d'égouttage, des canalisations d'eaux de pluie ou d'eaux usées, pose de tuyaux et grilles de ventilation ;
- Répare ou réalise de petits ouvrages d'art ;
- Répare des maçonneries en pierres ou en briques ;
- Effectue des travaux d'isolation thermique ou acoustique dans les bâtiments communaux ;
- Collabore avec les autres services communaux dans le cadre de projets participatifs (Eté Solidaire, etc) ;
- Mise en place des affiches pour les enquêtes publiques pour les services Urbanisme et Environnement dans le cadre des procédures de permis ;
- Réalise la logistique en période électorale ;
- Gère les expulsions suite aux demandes des huissiers ;
- Est disponible le soir et les week-ends via son service de garde, pour les interventions liées aux intempéries, inondations ou autres problèmes ;
- Est disponible le soir et les week-ends via son service de garde hivernale, pour le salage des routes ;
- Etc.

1.4 Service Assurance

Le service Travaux gère depuis avril 2021 les dossiers « Assurances » :

- Notamment les contrats (omnium missions, accidents de travail, etc) ;
- Déclarations de sinistres RC ;
- Accidents scolaires ;
- Accidents espace jeunes ;
- Gère la flotte automobile (demandes d'immatriculation et de couverture, demandes de radiation, et accident, etc) ;
- Les différentes demandes de couverture (classes de dépaysement, activités ponctuelle, architecte, baquet, voyages scolaires, bénévoles, coffre à vélos, etc) ;
- Mise à jour des propriétés communales à assurer ;
- Mise à jour du matériel à assurer ;
- Etc.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.1 : Maintenir les infrastructures sportives existantes

Entretien régulier des installations existantes, réparations et renouvellement.

Le service Technique entretient régulièrement les installations existantes, exécute des réparations et des renouvellements quand cela est nécessaire.

Remplacement des luminaires du terrain de foot au Stade Plennevaux

La firme LEXAR TECHNICS a été désignée pour ce marché en date du 14 septembre 2021. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 31 mars 2022. La réception définitive sera à prévoir en mars 2027 (garantie de 5 ans).

Pose de clôture, de portillons et de pare-ballons au SNEF FC

Deux marchés ont été passés pour remplacer les clôtures, portillons et pare-ballons au SNEF FC. L'entreprise MASSE ET FILS a été désignée en 2021 pour le remplacement des clôtures du terrain en herbe. Ensuite, en 2022, par souci de sécurité, un second marché a été lancé pour clôturer l'ensemble du site. L'ordre de commencer les travaux pour la pose de la clôture sur l'ensemble du site a été donné le 6 mars 2023. Le chantier est terminé, la réception provisoire n'a pas encore été faite pour la 2^{ème} phase.

Fourniture et pose d'une paire de goals et de 2 abris pour les joueurs au SNEF FC

C'est la firme DERRICKS SPORT qui a été désignée pour ce marché en date du 28 mars 2023. Les travaux sont à présent terminés et la réception provisoire a eu lieu le 22 juin 2023 sans remarque. Le Collège communal du 29 juillet 2024 a approuvé la réception définitive implicite étant donné que le délai de garantie de douze mois est échu.

Rénovation énergétique du stade Plennevaux

Le bureau d'études CAPSULE D'ARCHITECTES SRL a remporté le marché pour la désignation d'un auteur de projet concernant ces travaux. Le Conseil du 16 octobre 2023 a approuvé le CSCh, et le permis a été octroyé le 22 mars 2024. Le 28 août 2024, l'Administration a reçu l'accord pour le dossier technique du Pouvoir Subsidiant, et le marché est actuellement en cours d'attribution.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.2 : Construire la nouvelle cafétéria et les vestiaires du FC Snef à Seneffe

Ce projet est terminé.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.3 : Construire un nouveau Club-House au Seneffe Tennis Club à Feluy

En 2012, le Collège communal a désigné le bureau d'étude TWYCE pour la création d'un nouveau Club House. Le CSCh des travaux a été approuvé par le Conseil communal du 14 février 2022. La remise des offres a eu lieu le 30 juin 2022 mais toutes les offres reçues étaient supérieures au budget. Le marché a donc été arrêté. Le CSCh a été à nouveau approuvé par le Conseil communal du 24 juin 2024. Le marché est relancé et les offres sont à recevoir pour le 2 septembre 2024.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.4 : Etudier la réalisation d'une autre salle de sport

Projet en partenariat avec le service des Sports.

Une étude sur la gestion foncière du patrimoine communal est en cours afin d'identifier des solutions potentielles. Le service Travaux a rencontré un représentant d'Infrasport, qui a recommandé d'intégrer dans cette réflexion les aspects liés à la mobilité, l'attractivité et les services, afin de sélectionner le site le plus approprié. Les réflexions sont toujours en cours.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.6 : Créer des espaces de jeux extérieurs

Projet en partenariat avec le service des Sports.

La régie communale des ouvriers entretient les espaces de jeux existants et remplace les éléments défectueux le cas échéant.

Conception et réalisation d'une piste de pumptrack – Stade Plennevaux

Le Conseil communal a approuvé le CSCh en date du 25 mars 2024. Le 10 juin 2024, la société VELOSOLUTIONS BELGIUM a été désignée pour les travaux. Nous sommes actuellement dans l'attente de l'octroi du permis d'urbanisme par le Fonctionnaire délégué.

Rénovation de l'agora space de Seneffe avec le remplacement du terrain synthétique

Les travaux se sont terminés en juin 2024.

Aménagement d'un terrain multisports à Familleureux – Parc de l'Amitié

Un permis d'urbanisme a été accordé en mars 2020 pour l'aménagement de ce site, incluant l'implantation d'un terrain multisports, d'un skatepark, de terrains de pétanque, ainsi que des chemins de promenade. Le CSCh a été approuvé par le Conseil communal du 25 juillet 2017, et la société NONET a été désignée pour les travaux. Ceux-ci ont débuté le 9 août 2021, avec une réception provisoire qui a eu lieu le 5 octobre 2021. Le décompte final a été approuvé par le Collège communal lors de la séance du 14 décembre 2021.

Aménagement d'une aire de jeux et d'un espace « street work out » à Seneffe – Avenue des Tulipes

Le Conseil communal a approuvé le CSCh en date du 14 décembre 2020. Le 18 mai 2021, la société PLAYGROUNDS SA a été désignée par le Collège communal. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 9 septembre 2022 par le Fonctionnaire délégué. Les travaux ont débuté le 24 novembre 2022. La réception provisoire a eu lieu le 21 décembre 2022. Le projet était totalement terminé fin juin 2024.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.1 : Tenir un cadastre des bâtiments

L'encodage sur CIVIS STP est terminé et la saisie des fiches se poursuit.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretien des infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.2 : Entretien des bâtiments communaux

L'entretien quotidien des bâtiments, tant au niveau des techniques spéciales que des parachèvements, est assuré par les équipes communales. Ces entretiens incluent :

- La vérification des extincteurs ;
- L'entretien des installations de chauffage ;
- Le contrôle des installations par des organismes agréés ;
- La maintenance des alarmes incendie et intrusion ;
- Le contrôle des systèmes de détection de gaz.

Ces interventions garantissent le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures.

Travaux d'aménagement à la crèche de Feluy

La crèche de Feluy a obtenu l'accord de financement pour augmenter son nombre de lits pour pouvoir accueillir plus d'enfants. Il était nécessaire d'effectuer des travaux (abattage des cloisons, remplacement de châssis, mise en peinture, séparation de l'espace douche du dortoir, pose d'un linoléum,). C'est l'entreprise MORET & FILS qui a remporté le marché en date du 12 juillet 2022. Les travaux sont terminés, la réception provisoire est à prévoir.

Travaux de rénovation de la Salle Polyvalente de Seneffe

Les travaux de réfection des pierres bleues et le rejointoyage sont terminés. La réception provisoire des travaux a eu lieu le 11 août 2022. La réception définitive a été approuvée le 30 octobre 2023 par le Collège.

Un CSCh doit être relancé en 2024 pour le remplacement du spider glass et la rénovation du système de chauffage et de climatisation.

Remplacement du revêtement de sol au rez-de-chaussée à la Câblerie

Le marché initial a été lancé en 2020 mais par manque de budget seul le lot 1 (rez-de-chaussée) avait été désigné. C'est la firme GAILLY BRAINE DECORATION qui avait obtenu le marché. Au retour de la MB1/2021, le lot 2 (étage) a été désigné. C'est également la firme GAILLY BRAINE DECORATION qui a été désignée. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu avec remarques le 18 octobre 2022. La réception définitive est à prévoir.

Travaux de remplacement des menuiseries de l'école Bon Conseil à Arquennes

Un Cahier Spécial des Charges avait été lancé et approuvé par le Conseil communal du 31 mai 2021 mais aucune offre n'avait été reçue pour ce marché. Le marché a été relancé en septembre 2021 et c'est la firme Menuiserie ROBERT AUDAIN qui a remporté le marché. La réception provisoire a eu lieu le 17 mai 2024, avec des remarques formulées. Celles-ci ont été levées. Une deuxième phase de remplacement des châssis est prévue également et c'est aussi la société AUDAIN qui a remporté le marché. Le Chantier est staté en attente de la livraison des châssis.

Rénovation de l'école de Familleureux

Le dossier de rénovation du bâtiment existant de l'école de Familleureux a été soumis sur la plateforme du PRR (Plan de reprise et de résilience européen) en décembre 2021. Un marché public a ensuite été lancé pour désigner un auteur de projet chargé du suivi des travaux, et c'est le bureau d'études CAPSULE D'ARCHITECTES SRL qui a remporté ce marché. Cependant, le projet n'a pas été retenu par le Ministre. Finalement, aucun dossier n'a été introduit dans le cadre du PIE de la FWB, vu la charge de travail déjà engagée.

Aménagement d'une maison médicale dans les locaux de la salle communale de Familleureux

L'entreprise TERRASSEMENT ET CONSTRUCTION DE GOUY a été désignée en date du 28 décembre 2021. Les travaux sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 21 octobre 2022 avec remarques. La réception définitive a été faite le 2 mai 2024.

Entretien des toitures des bâtiments communaux

Le Cahier Spécial des Charges pour la réparation de la toiture en roofing des terrains couverts du Tennis Club de Feluy a été approuvé par le Conseil communal de septembre 2022. C'est la firme ETS TINANT SPRL qui a remporté le marché. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 13 juin 2023 sans remarque. La réception définitive implicite est approuvée au Collège communal du 12 août 2024.

Maintenance et détection des fuites de gaz dans les divers bâtiments communaux

Désignation de la firme GHYS SPRL au Collège communal du 26 juillet 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre sur trois ans.

Le marché va être relancée car l'entreprise ne donne pas satisfaction et ne répond pas dans les temps impartis.

Désignation d'un architecte pour la régularisation du permis d'urbanisme de la salle Fier à Bras et construction d'un hall d'entrée avec chaufferie

Le bureau d'Architecture Vincent FORLANTE a remporté le marché et l'ordre de commencer la mission a été donné. Le marché est en cours, mais Monsieur Vincent FORLANTE doit encore finaliser le CSCh. Le permis unique a été déposé auprès du SPW, et le Collège communal en a pris connaissance le 6 mai 2024. Toutefois, le 5 juin 2024, nous avons reçu un dossier incomplet concernant la demande de ce permis unique. Les plans et l'esquisse du futur bâtiment a été approuvé le 17 juin 2024 par le Collège communal.

Travaux de réhabilitation de la Conciergerie de Feluy en 2 accueils ONE et en 2 logements ILA pour le CPAS

Il s'agit d'un marché conjoint entre la Commune et le CPAS.

C'est la firme MIGNONE SA qui a remporté le marché. La part communale est de 166.405,40 euros HTVA soit 201.350,53 euros TVAC et la part du CPAS est de 233.719,01 euros HTVA soit 282.800,01 euros TVAC. L'entreprise a été notifiée, l'ordre de commencer les travaux a été donné au 9 octobre 2023. Les travaux sont en cours.

Travaux de renforcement des planchers de la Câblerie

Lorsque le marché a été passé en 2020 pour la fourniture et la pose de rayonnages mobiles pour les archives de la Câblerie, il n'a pas été demandé aux différents soumissionnaires de s'assurer que le sol sur lequel serait posé la structure avait une résistance suffisante pour accueillir le rail, la structure et le poids des boîtes d'archives. Le Conseiller en Prévention a préconisé le passage d'un ingénieur en stabilité afin de lui demander son avis. Suite à l'étude du bureau BES DB Consulting, il est en effet nécessaire de renforcer les planchers de la Câblerie avec des poutrelles métalliques afin de rendre le sol du local suffisamment résistant au poids. Le Collège communal du 14 août 2023 a approuvé le CSCh, et lors du Collège communal du 23 octobre 2023, la société RENO-BAT SPRL a remporté le marché. Les travaux sont désormais terminés, avec une réception provisoire ayant eu lieu le 11 mars 2024. La réception définitive reste à programmer.

Traitement de l'humidité d'un mur de la crèche de Seneffe

Un des murs du bâtiment de la crèche de Seneffe présente de l'humidité. Il est nécessaire d'effectuer un traitement pour y remédier. Un marché a été lancé et c'est la firme IVAN HERPAIN SPRL qui a remporté le marché par le Collège communal du 11 septembre 2023. Les travaux sont en cours.

Entretien des chauffages des différents bâtiments communaux

Le marché stock d'entretien des chauffages des différents bâtiments communaux a été relancé pour 4 ans. C'est la firme DELFOSSE – LEMAITRE qui a été désignée pour les lots 1 et 4 (chaudières au fioul et aux gaz ainsi que les dépannages) et la firme BOOGAERTS SPRL pour le lot 5 (chauffage dans les églises).

Remplacement du revêtement de sol de la salle de gym de l'école de Feluy

Il est nécessaire de remplacer le revêtement de sol de la salle de gym de l'école de Feluy qui est vétuste. C'est la firme IDEMA SPORT qui a remporté le marché. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 11 mars 2024.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.3 : Tenir un cadastre des arbres dangereux et d'alignement

Suite au cadastre réalisé en 2020 par APITREES. Un marché a été lancé en 2023 pour l'entretien des arbres et la société LES JARDINS ATHOIS SPRL a été désignée le 29 décembre 2023. Les travaux ont débuté début 2024 et vont se poursuivre à la période propice. Le service Technique tient à jour la liste.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.4 : Tenir un cadastre des voiries et trottoirs

ZACC d'Arquennes

La réception des travaux est passée au Collège communal du 20 février 2023, les remarques ont été levées. Thomas et Piron doit nous fournir les documents et plans rectifiés pour la reprise des voiries, ainsi que le projet de convention.

Zonings industriels

Lors de la création des zonings industriels, le SPW a imposé aux Communes la reprise des voiries créées par les intercommunales. Dans le zoning de Seneffe, certaines voiries créées par IDEA ne sont pas encore reprises par la Commune de Seneffe. Un état des lieux a été établi via une visite sur place avec IDEA et le service Travaux.

La plupart des voiries ne présentent aucun souci mais l'une d'entre-elles est dans un état délabré. La Commune a demandé une réfection par IDEA avant reprise. Le Collège communal du 26 juillet 2022 a marqué son accord de principe quant à la reprise des voiries de la ZAE sous certaines conditions. Les travaux de réfection de voiries sont programmés dans le cadre de l'accord-cadre du marché public « Entretien des voiries » après validation de la convention entre les deux entités.

Lotissement Mahy pré

Le lotissement a été réceptionné le 29 juin 2022, et la réception définitive a eu lieu le 28 août 2024 en présence de Monsieur CORDIER, géomètre. Plusieurs remarques ont été formulées.

Les voiries de la société de logement " Les jardins de Wallonie"

Lors de la création des différentes implantations des cités sociales sur le territoire de la Commune de Seneffe, la société de logement devait rétrocéder les voiries et les espaces publics à la Commune afin d'en garantir la gestion et l'entretien.

Différentes réunions de concertation entre la Commune et les Jardins de Wallonie ont été organisées afin de définir la limite entre espace public et espace communautaire ainsi qu'espace privé. La procédure de reprise des voiries est en cours et le dossier est chez le Notaire.

D'autres voiries sont en cours de rétrocession : sentier Winkel, voiries Equilis, tronçon entre la Rue Crombize et la rue de la Samme, etc.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretien des infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.5 : Entretien annuellement des voiries, trottoirs, arbres, espaces-verts, ponts, ...

Le service Technique entretient quotidiennement les pelouses, taille les arbres en saisons et nettoie régulièrement les trottoirs et les voiries.

Un entretien plus approfondi et une réfection des voiries sont réalisés chaque année par un marché public passé à l'extraordinaire concernant l'entretien des voiries.

Entretien des voiries 2016-2017

La société EUROVIA a été désignée en 2017. Les travaux sont terminés. La réception provisoire a eu lieu en mai 2019. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive a eu lieu le 28 mai 2024.

Entretien des voiries 2018

La société EUROVIA a été désignée en 2018. Les travaux sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 21 novembre 2019. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra être programmée à partir du 21 novembre 2024.

Entretien des voiries 2019

La société EUROVIA a été désignée en 2019. Les travaux sont terminés et la réception provisoire des travaux a été réalisée le 14 décembre 2020. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra être programmée à partir du 14 décembre 2025.

Entretien des voiries 2020

La société COLAS BELGIUM a été désignée en 2020. Les travaux sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 15 décembre 2021. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra être programmée à partir du 15 décembre 2026.

Entretien des voiries 2021

Les Ets EUROVIA TRAVAUX CHARLEROI ont été désignés le 22 juin 2021. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 30 janvier 2023 avec libération partielle du cautionnement. La réception définitive pourra être programmée à partir du 30 janvier 2028.

Entretien des voiries 2022

Les Ets EUROVIA TRAVAUX CHARLEROI ont été désignés le 26 juillet 2022. Les travaux sont terminés. La réception provisoire doit être programmée.

Entretien des voiries 2023

L'approbation du Cahier Spécial des Charges est passé au Conseil communal du 24 avril 2023. L'entreprise EUROVIA TRAVAUX CHARLEROI a été désignée, les travaux sont en cours.

Travaux de réfection des trottoirs et places 2021

Les Ets EUROVIA TRAVAUX CHARLEROI ont été désignés le 28 décembre 2021. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 16 mai 2023 avec libération partielle du cautionnement. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra avoir lieu à partir du 16 mai 2028.

Travaux de réfection des trottoirs et places 2022

La société EUROVIA TRAVAUX CHARLEROI a été désignée le 30 décembre 2022. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 16 mai 2023 avec libération partielle du cautionnement. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive aura lieu à partir du 16 mai 2028.

Travaux de réfection des trottoirs et places 2023

La société INFRASTRUCTUR et CONSTRUCTION a été désignée le 9 octobre 2023. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 22 avril 2024. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive aura lieu à partir du 22 avril 2029.

Rénovation du pont Ex SNCB Rue de l'Equipée à Feluy

Le Collège communal a désigné la société DEGRAEVE. Les travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu en novembre 2017. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive doit être programmée mais la firme n'a pas renvoyé le PV de RD signé.

Travaux de restauration du pont de Tyberchamps

Dossier conjoint avec le SPW. La société TRAVAUX ET RENOVATIONS a été désignée par le SPW. Le chantier est terminé. La réception provisoire des travaux à charge du SPW a eu lieu en date du 10 août 2020. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra avoir lieu à partir du 10 août 2025.

Travaux de restauration du pont de Marche

Dossier conjoint avec le SPW. L'entreprise TRAVAUX ET RENOVATIONS a été désignée par le SPW. Les travaux sont terminés et le décompte final des travaux est en cours. Pas d'accord sur les suppléments réclamés.

Travaux de restauration du pont de Soudromont

Dossier conjoint avec le SPW. L'approbation du Cahier Spécial des Charges et des documents de marchés est passée au Conseil communal de septembre 2021. C'est l'entreprise WANTY qui a été désignée par le SPW. Les travaux ont débuté le 2 mai 2023 et sont terminés. Le chantier doit être réceptionné.

Travaux de rénovation et de reconstruction de la passerelle de la Samme à Seneffe

La société MAGE a été désignée en 2016. Les Travaux sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 25 octobre 2017. La garantie étant de 5 ans pour ce travail, la réception définitive doit être programmée.

Réparation effondrement sur le Collecteur à la Rue du Sart

L'urgence impérieuse a été demandée pour ces travaux car, déjà à plusieurs reprises, le service Technique du service Travaux est intervenu à la Rue du Sart afin de procéder à la réparation d'affaissement au droit de l'égouttage. Cette fois, après vérification de l'effondrement, il appert que celui-ci s'étend au-delà de l'affaissement visible actuellement et que les travaux qui devraient être réalisés dépassent les possibilités du service Travaux. On profitera également de ces travaux pour enlever le tapis d'asphalte sur l'entièreté de la voirie dans la zone du chantier et le refaire avec une remise en état ponctuelle de la fondation si nécessaire car à certains endroits celui-ci marque des traces d'enfoncement suite à différentes petites interventions (impétrants + service Travaux) et au droit des raccordements particuliers. Etant donné l'urgence impérieuse c'est le Collège communal du 14 août 2023 qui a approuvé le Cahier Spécial des Charges. Le Conseil communal de septembre 2023 a validé et ratifié la décision du Collège. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION. Ils sont terminés, la réception provisoire a eu lieu le 19 décembre 2023. La réception définitive devra être programmée pour 2028.

PIC – PIMACI 2022-2024

Faisant suite à la circulaire PIC du 31 janvier 2022 et au droit de tirage du 18 février 2022, nommé "plan d'investissement mobilité active communal et intermobilité" (PIMACI), conjoint à celui-ci afin de mieux combiner les besoins de réfection de voiries et de mobilité au sein des Communes, l'Administration a introduit des projets intégrés qui favorisent une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers de l'espace public et qui encouragent les modes de déplacements plus durables.

Dans le cadre du dossier 2022-2024, le Collège a choisi d'inscrire, lors de sa séance du 10 mai 2022, dans son Plan d'Investissement Communal, l'aménagement de la Rue Wauters à Familleureux. Ce dossier est prioritaire et a été proposé dans le cadre du droit de tirage PIMACI pour la partie piétons et vélos. La Commune a également inscrit l'aménagement de la Rue de la Baronne (dernier tronçon) et la Rue de Tyberchamps (PIMACI – Aménagement cyclable).

Les études sont en cours (IDEA et C2 PROJECT – auteur de projet désigné dans ce dossier) pour la Rue Wauters. Le CSCh sera présenté au Conseil de septembre 2024 afin de lancer la procédure de marché public cette année.

PIWACY 2020-2021 : Création de pistes cyclables

Dans le cadre de l'appel à projet PIWACY, un Cahier Spécial des Charges avait été élaboré pour les travaux de création de pistes cyclables. Cependant, suite aux remarques et à l'avis défavorable reçu du SPW sur le projet présenté, il a été proposé de passer un marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour nous aider à revoir le CSCh des travaux, établir le dossier d'adjudication et nous assister techniquement dans cette mission. C'est le bureau d'études C2PROJECT SRL qui a été désigné en date du 30 décembre 2022.

Le Cahier Spécial des Charges élaboré par le bureau d'études est passé une première fois au Conseil communal de juin 2023 mais étant donné les nombreuses remarques de la Tutelle, il a dû être modifié et est repassé pour approbation au Conseil de septembre 2023. Les travaux sont en cours pour la rue du Marais et de la rue Ferrer. C'est l'entreprise NONET qui a réalisé les travaux d'aménagement.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretien des infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.6 : Rénover l'éclairage public afin de l'optimiser en partenariat avec ORES

Plan d'action ORES pour le remplacement des luminaires par du LED moins énergivore.

- AGWEP 2022 : Les travaux sont en cours de finalisation.
- AGWEP 2023 : Les travaux doivent commencer.
- AGWEP 2024 : Les études sont en cours chez ORES.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretien des infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.7 : Poursuivre la réorganisation et l'aménagement des cimetières

Habillage en acier corten des ossuaires de Seneffe et d'Arquennes

Suite à la réunion qui s'est tenue le 11 juillet 2023 avec le Service Public de Wallonie Patrimoine funéraire, il a été demandé au service Technique de mettre différentes choses en œuvre et notamment de finaliser l'installation d'ossuaires dans les cimetières de Seneffe et d'Arquennes. Un marché a été lancé une première fois mais les offres reçues étaient trop élevées ou irrégulières. Ce marché a été relancé. La firme KUBIK - CREATION SRL a désigné et a obtenu le marché. Les travaux d'habillage des ossuaires sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 14 décembre 2023.

Appel à projets pour le subsidie Biodiversité

Les travaux d'ensemencement ont été réalisés et se poursuivent dans les différents cimetières, de même que les travaux de plantation. Notamment, le cimetière de Bois des Nauwes a été entièrement ensimencé et l'ensemencement de Seneffe est en cours. Petit-Roeulx-Lez-Nivelles a également été ensimencé, ainsi que Feluy et Arquennes et une partie de Familleureux. Des zones de plantations ont été aménagées. Des cubis de récolte d'eau de pluie sont en cours d'installations. Des travaux de rénovation dans les différentes morgues sont en cours.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.8 : Entretenir annuellement les monuments funéraires d'importance historique

La rénovation des lettrages et des peintures dorées est réalisée par les équipes communales, de même que le nettoyage des divers cimetières. Par ailleurs, la restauration du monument au cimetière de Feluy s'est terminée en avril 2024 au pôle de la pierre. Le monument a été remonté sur site en juin 2024. Il s'agissait d'un chantier école permettant aux agents de s'initier à la restauration de monuments funéraires. En parallèle, l'inventaire des Sépultures importantes sur le Plan Historique et/ou Esthétique (SIHL) est en cours, avec déjà deux listes transmises au SPW (Familleureux et Arquennes).

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.9 : Aménager un cimetière cinéraire

Il a été convenu d'aménager une zone cinéraire à Familleureux et à Arquennes. Un projet est prévu également à Seneffe. Une réunion pour présenter les projets de réaménagements s'est tenue avec l'architecte paysagiste de la cellule patrimoine funéraire.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.10 : Mettre en œuvre les travaux à la Rue du Marais suivant la fiche PIC 2016- 2018

La société EUROVIA a été désignée pour ce marché. Le chantier est terminé. La réception provisoire a eu lieu le 14 décembre 2020. Le délai de garantie étant de 5 ans, la réception définitive pourra être programmée à partir du 14 décembre 2025.

Certains travaux ont été exécutés par les ouvriers communaux (ex : les fossés...), mise en place de filets d'eau coulés sur place et réparation des dalles en béton.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.2 : Entretenir les infrastructures et le patrimoine communal

P.2.2.11 : Optimiser le charroi et le matériel communal

Le déclassement de véhicules et de matériel se fait de manière régulière quand ceux-ci deviennent trop coûteux à la réparation et/ou sont trop vieux.

Plusieurs marchés publics ont été lancés pour l'achat de nouvelles machines et matériel afin d'optimiser le travail des ouvriers communaux notamment :

- Achat d'un tracteur agricole (RP le 11 janvier 2024) ;
- Acquisition de matériel de désherbage (CSCh passé au Collège communal du 25 juin 2024);
- Achat d'une cureuse (RP le 16 novembre 2023) ;
- Acquisition d'un bras de faucheuse électrique (RP le 13 septembre 2022) ;
- Achat d'un compresseur sur remorque (Désignation Lietar Collège le 21 décembre 2021);
- Achat d'un camion permis B (RD le 29 juillet 2024) ;
- Achat de véhicules communaux (En cours d'analyse des offres) ;
- Achat d'un camion-grappin de 7,5 tonnes.

Divers véhicules et engins doivent être acquis, notamment une balayeuse, un camion avec plateau élévateur, un utilitaire, deux camions permis B (Fossoyeurs et éco), un véhicule pour agent constatateur avec plateau, un véhicule pour la direction des travaux et un chariot élévateur.

Le marché pour la plateforme de stockage a été relancé suite à un manque de budget. C'est la firme M. POISSON SA qui a remporté le marché. La plateforme sera lancée dans le courant du mois d'octobre 2024. Une fois mise en place, cette plateforme permettra au magasinier d'organiser son magasin et gérer plus efficacement son stock.

Le système de rangement à palettes a été installé au dépôt. La société désignée sera chargée de gérer la vente et de la valorisation du matériel déclassé. Le magasinier a déjà répertorié ce matériel dans CIVIS STP et est capable de gérer les entrées et les sorties de manière partielle.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs au traitement des eaux usées

P.2.3.1 : Tenir un cadastre des égouts et avaloirs

La géolocalisation des avaloirs a débuté dans CIVIS STP mais a dû momentanément être suspendue faute de place.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs au traitement des eaux usées

P.2.3.2 : Poursuivre l'aménagement du réseau d'égouttage et y relier les autres quartiers vers la station d'épuration de Feluy – PIC 4 Jalouses 2017-2018

Ce projet est terminé.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs au traitement des eaux usées

P.2.3.3 : Développer un plan de priorité pour l'entretien courant des égouts et avaloirs

Les ouvriers communaux effectuent un travail quotidien de nettoyage des avaloirs avec la cureuse et la balayeuse.

Le marché de 2023 est achevé. Un nouveau CSCh est relancé pour l'entretien des avaloirs, prévu pour une durée de 4 ans. Parallèlement, un inventaire et une cartographie des avaloirs sont en cours, ce qui permettra de mieux planifier les priorités d'intervention.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs au traitement des eaux usées

P.2.3.4 : Lancer les études pour les travaux d'épuration à PRLN

IDEA devrait entamer les études au cours de l'année 2024.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs au traitement des eaux usées

P.2.3.6 : Entretenir le réseau d'égouttage

Le nettoyage quotidien est assuré par nos équipes communales à l'aide de la cureuse et de la balayeuse. De plus, les travaux de la Rue du Sart ont été achevés.

Un CSCh pour le débouchage, fraisage, ... de canalisation doit être réalisé.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.4 : Maintenir la propreté de l'espace public

P.2.4.3 : Développer le verdissement des espaces publics

Les aménagements se poursuivent dans l'ensemble des cimetières, ainsi que les travaux d'ensemencement et divers espaces publics sur l'entité (monument Combattant français) et divers projets sont à l'étude.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.8 : Booster la motivation et le bien-être du personnel

P.2.8.13 : Améliorer le confort thermique des différents bureaux de l'Administration communale

L'étude et la mise en œuvre de systèmes de chauffage, d'unités de conditionnement d'air ou de systèmes de refroidissement dans les différents bâtiments communaux sont en cours.

Travaux d'installation d'un système de confort thermique à la bibliothèque et au Centre de l'eau

Le Cahier Spécial des charges a été approuvé pour le Conseil communal du 28 juin 2021. La firme SERBES INVEST a été désignée pour ce marché en date du 14 décembre 2021. Les travaux sont terminés, la réception provisoire a eu lieu le 12 janvier 2023.

Travaux d'installation d'un système de confort thermique à la Police

Le Conseil communal du 26 février 2024 a approuvé le CSCh. L'entreprise TECHNITHERMIC a remporté le marché. Les travaux commenceront le 17 septembre 2024.

Travaux d'installation d'un système de confort thermique à la Maison communale

Le Conseil communal du 22 avril 2024 a approuvé le CSCh et le mode de passation. Le Collège communal du 29 avril 2024 a approuvé les différentes firmes à consulter. Les offres sont revenues mais le budget n'était pas suffisant. Ce marché devra être relancé ultérieurement.

Travaux d'installation d'un système de confort thermique au service Travaux

Le bureau Eco Energy a étudié les différentes solutions envisagées et a établi un rapport reprenant une proposition d'installation d'un système performant. Ils seront chargés d'établir un CSCh pour réaliser ces travaux.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.4 : Construire la passerelle sur le Ravel

Le bureau d'études GREISCH a été désigné pour ce marché afin de réaliser l'étude de la construction d'une passerelle métallique cyclo-piétonne et cavalière surplombant l'ancien canal Charleroi-Bruxelles à Arquennes. Pour ce projet un subside de mobilité douce a été accordé par le SPW d'un montant maximum de 100.000 € TTC.

Le SPW a marqué son accord sur la prise en charge des travaux de restauration des piles et culées. C'est la firme RENOTEC qui a réalisé les travaux pour le SPW. Les travaux de remise en état des piles et culées sont terminés. L'entreprise TECHNO METAL INDUSTRIE a été désignée par la Commune comme adjudicataire pour ces travaux en date du 31 décembre 2020. Le permis d'urbanisme a été octroyé en date du 16 juillet 2021.

La réception provisoire a eu lieu le 9 mars 2023 remarques. Celles-ci ont été levées.

Le chantier est terminé.

Le décompte final a été approuvé en date du 14 août 2023. Tous les documents pour la liquidation du subside ont été envoyés au SPW fin août 2023. La réception définitive sera à programmer à partir du 9 mars 2028 (délai de garantie de 5 ans).

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.7 : Sécuriser les croisements du Ravel avec la RN27

Des contacts ont été pris avec le Service Public de Wallonie (SPW) concernant les différents aménagements. Le SPW doit aménager l'îlot de la Grange Marie prochainement.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.8 : Aménager Ravel

Travaux d'aménagement du Pré-Ravel

Ce marché consiste en la réalisation d'une bande en asphalté pour les cyclo-piétons et une bande empierrée pour les cavaliers sur le Pré-RAVeL traversant l'entité de Seneffe.

C'est la société EUROVIA qui a été désignée pour ces travaux en date du 31 décembre 2021. Etant donné que le SPW asphaltera le Ravel en 2024 et afin de poursuivre le dossier, il a été décidé d'asphalter les amorces de la passerelle à Arquennes.

La partie concernée par les travaux est donc celle qui va de la Venelle du Boulanger à la nouvelle passerelle cyclo-piétonne et cavalière surplombant l'ancien canal à Arquennes (Avenue du Viaduc). Les travaux d'aménagement du Pré-Ravel sont presque terminés. Un petit tronçon doit encore être aménagé côté MEUTER mais il faut attendre des décisions de justice. La passerelle et le Ravel ne sont dès lors pas entièrement aménagés. L'audience est prévue pour le 23 avril 2025. Ces aménagements sont prévus également dans le dossier du SPW.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2. Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.1 : Etudier l'aménagement de l'entrée Nord de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles

Ce projet a été renommé (anciennement « Etudier la possibilité du déplacement du Chemin Saint-Martin »).

Une estimation du coût de la déviation du Chemin Saint Martin est à faire ainsi qu'une reprogrammation d'une réunion avec le SPW.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2. Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.2 : Planifier et harmoniser sur du long terme les évolutions possibles des bâtiments scolaires

Projet en partenariat avec le service Enseignement.

Le travail de planification est en cours en interne. L'Administration est également tributaire des appels à projets.

Travaux de construction d'une annexe à l'école de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles dans le cadre du PRR

Le Conseil communal du 26 février 2024, a approuvé le CSCh. Le Collège communal du 29 juillet 2024 a désigné la société INTERCONSTRUCT SA pour la réalisation des travaux. L'Administration a obtenu l'accord pour le subsidé. Les travaux devraient débuter fin 2024.

Rénovation énergétique du bâtiment scolaire existant de l'école de Petit-Roeulx-lez-Nivelles dans le cadre du PIE 1

L'Administration a soumis un dossier pour la rénovation du bâtiment existant dans le cadre de l'appel à projets PIE de la FWB. En date du 28 juin 2024, la FWB a informé la Commune que le dossier n'a pas été retenu.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2. Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.4 : Aménager les abords du vieux canal dans les villages

Projet en partenariat avec le service Environnement.

La réunion annuelle avec la DNF a eu lieu. Un projet est en cours dans le cadre de LIFE Belini concernant le pont de l'Equipée. Cependant, aucun progrès n'a été réalisé concernant l'aménagement et la sécurisation des berges d'Arquennes.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2. Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.5 : Réhabiliter les abords du quartier des 2 écluses

Ce projet est fusionné avec le projet 4.2.4.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.3 : Poursuivre l'intégration respectueuse des zones d'activités économiques

P.4.3.1 : Soutenir la revitalisation des chancres industriels

Un exposé a été fait au Collège communal reprenant l'ensemble des SAED, des SAR et de potentiels sites à mettre en œuvre. La réflexion est en cours.

La Commune est associée à IDEA dans le projet de réhabilitation de BASF.

Blue Site sa a obtenu un permis unique, le 14 avril 2023, pour la reconversion du site BASF à Feluy. Celui-ci consiste en l'assainissement du sol et des eaux souterraines, le réaménagement du site (nivellement et remblayage) et son équipement (ouverture de voiries et impétrants) en vue de la future implantation d'entreprises sur le site BASF. La création de la nouvelle voirie permettra la connexion avec la Rue Jean Rostand.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4 : Valoriser le patrimoine historique, culturel & cultuel

P.4.4.3 : Procéder à la cartographie et valorisation du patrimoine

Le Projet du petit patrimoine populaire wallon, pour le recensement des monuments a été réalisé, en collaboration avec différentes associations et personnes ressources de l'entité. L'encodage a été réalisé sur le logiciel Bibliothéca.

Des réunions avec des citoyens se tiennent afin de faire vivre ce patrimoine.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4 : Valoriser le patrimoine historique, culturel & cultuel

P.4.4.5 : Entretenir les bâtiments de Culte

Le service Technique entretient et nettoie régulièrement les chapelles et églises, procède au remplacement et au nettoyage des corniches quand cela s'avère nécessaire et effectue régulièrement l'état des lieux des toitures.

Église Saint-Martin de Petit-Roeulx-lez-Nivelles

Il est nécessaire de régler les problèmes de stabilité avant d'entamer les travaux de peinture.

Une réunion a eu lieu en présence de la cellule du Patrimoine funéraire car il y a la présence de nombreuses tombes accolées à l'église ce qui rend le dossier et le chantier complexes. Les études se poursuivent par le bureau VANDEN EYNDE et COSTER.

Travaux de réparation des tours de l'église Saints Cyr et Julitte de Seneffe

Le bureau d'études VANDEN EYNDE et COSTER a été désigné en date du 26 juillet 2022. Le CSCh pour les travaux a été approuvé par le Conseil communal du 16 octobre 2023. Le marché public a été lancé et l'attribution du marché passera au Collège en septembre 2024.

Travaux de remplacement de l'installation électrique de l'église de Feluy

Une étude d'éclairage a été demandée à une société spécialisée. Il y a lieu de préparer le métré et de préparer un CSCh pour la fourniture de matériel. Les travaux sont prévus en octobre 2024.

Traitement des boiseries de l'église de Feluy

Dossier en cours d'élaboration. Il faut reprendre contact avec diverses entreprises pour avoir des devis et une estimation du coût des travaux.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.5 : Création de liens entre les 5 villages

P.4.5.1 : Tenir un cadastre du mobilier urbain

L'encodage du mobilier urbain se poursuit dans CIVIS STP, celui-permettra de tenir un cadastre et de gérer l'entretien voire le remplacement de celui-ci quand c'est nécessaire.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.5 : Création de liens entre les 5 villages

P.4.5.2 : Uniformiser le mobilier urbain, la décoration, ...

Achat d'un modèle de bancs, de potelets, de barrières et de poubelles afin d'assurer une uniformité sur l'ensemble de l'entité. L'achat des poubelles a été réalisé par le service Environnement.

Un accord-cadre de 3 ans pour la fourniture de mobilier urbain a été établi, avec la société ACE MOBILIER URBAIN désignée le 20 décembre 2022. Cet accord-cadre se poursuit.

Un budget a été alloué pour commander des guirlandes lumineuses en harmonie avec les existantes, afin de créer un ensemble homogène pour les illuminations de fin d'année et décorer davantage les différentes places de l'entité.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.5 : Création de liens entre les 5 villages

P.4.5.3 : Aménager les entrées principales de village

Il est prévu de remplacer les bacs de fleurs en mauvais état, présents à divers endroits de l'entité et de créer un nouvel aménagement.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.5 : Création de liens entre les 5 villages

P.4.5.4 : Aménager des endroits de pause

La mise en place du mobilier urbain doit se poursuivre aux endroits suivants : Rue Lucien Plasman, Chapelle des Affligés, au centre de l'eau, etc. Il est prévu de continuer le placement de bancs dans divers endroits.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.8 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles

P.4.8.3 : Réaliser des marquages au sol

Le service Travaux et le service Mobilité ont soumis un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation des abords des écoles ». Ce projet prévoit un marquage coloré autour des 7 écoles de l'entité, en s'appuyant sur une centrale d'achat. La convention correspondante a été approuvée par le Conseil communal le 21 mars 2022. Les travaux de marquage aux abords des écoles ont été réalisés. Les travaux sont terminés.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.6 : Amélioré la proximité avec les citoyens

P.5.6.1 : Créer un guichet d'accueil à l'Administration communale

Ce projet est terminé.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.6 : Amélioré la proximité avec les citoyens

P.5.6.2 : Réaménager le guichet d'accueil du service Travaux

Ce projet est terminé.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.3 : Intégrer les personnes porteuses de handicap

P.6.3.1 : Poursuivre les aménagements des espaces publics pour les PMR

L'aménagement de l'accès à l'Office du Tourisme a été réalisé par contre l'aménagement du guichet doit encore se poursuivre par les ouvriers communaux.

Un projet était à l'étude pour l'église de Seneffe. Il est proposé dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de Village ». Malheureusement, le projet n'a pas été retenu. Le dossier a été remis entre les mains de la Fabrique d'église de Seneffe.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.3 : Intégrer les personnes porteuses de handicap

P.6.3.2 : Modifier l'accès à la Maison communale pour les PMR (rampe d'accès)

Ce projet est terminé.

II. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Entretien des propriétés et des locaux de l'Administration (bureaux administratifs, écoles, crèche, Centre sportif, etc) ;
- Gérer le stock des produits d'entretien et du matériel ;
- Ranger les produits et le matériel de nettoyage ;
- Approvisionner les espaces sanitaires en papier toilette, savon, serviettes, désodorisants, etc ;
- Déplacer les meubles légers pour nettoyer en-dessous ;
- Soulever les objets pour nettoyer en-dessous ;
- Appliquer (produit/technique) la technique de nettoyage qui convient au support (plastiques, bois, verre, céramiques, ciment, métaux, textiles, etc) ;
- Appliquer (produit/technique) le produit adapté au support (plastiques, bois, verre, céramiques, ciment, métaux, textiles, etc) ;
- Dépoussiérer le dessus des meubles, les livres scolaires lors des congés scolaires dans les écoles ;
- Dépoussiérer le matériel informatique des bureaux (écrans, fils, claviers, etc) ;
- Dépoussiérer toutes les classes en profondeur lors des congés scolaires des écoles : bancs, chaises, étagères, armoires, bibelots, jouets à l'eau ;
- Désinfecter et détartrer les sanitaires ;
- Entretien du matériel de nettoyage ;
- Laver les poubelles succinctement une fois par semaine pour éliminer les odeurs, les détritiques et les laver complètement lors du nettoyage en profondeur ;
- Nettoyer les éviers et miroirs ;
- Nettoyer les petits lits à l'eau, les murs, les carrelages des cuisines et réfectoires (mensuellement) ;
- Nettoyer les sols, revêtements, luminaires et mobiliers ;
- Nettoyer les toilettes à l'eau quotidiennement ;
- Ramasser les papiers dans les espaces communs ;
- Vider les cendriers placés à l'entrée des bâtiments ;
- Vider quotidiennement les poubelles des bureaux et des sanitaires ;
- Etc.

III. LE SERVICE MOBILITÉ

1. MISSIONS DU SERVICE

En collaboration avec l'Inspection de la Circulation Routière du Ministère des Communications et la police locale, le service participe à la mise au point de nombreuses ordonnances de police visant à réglementer, dans diverses rues, le stationnement des véhicules, la vitesse ou à limiter le tonnage des véhicules.

Ce travail consiste notamment à réceptionner les demandes, demander l'avis au service de police, rédiger des ordonnances, constituer des dossiers pour approbation par le Conseil communal, envoyer les dossiers et annexes à la Tutelle.

Le service Mobilité donne un avis technique pour certaines ordonnances du Collège communal notamment en ce qui concerne certaines activités comme le carnaval, les soumonces, la marche St Aldegonde, etc.

Le service aide également le Secrétariat pour l'élaboration de certaines ordonnances ou arrêtés.

En collaboration avec l'ASBL Pro-Vélo, la Commune propose aux citoyens de tester à tour de rôle pendant deux mois un vélo à assistance électrique totalement équipé (projet « 2 mois 2 roues »). Six vélos à assistance électrique ont été achetés à cette fin.

En collaboration avec l'ASBL Pro-Vélo, le « Brevet du cycliste » est organisé dans différentes écoles. Il s'agit d'un cursus d'apprentissage suivi de temps d'évaluation avec, à son terme, un document attestant (ou non) que l'enfant a réussi les différentes épreuves du Brevet.

2. PROJETS PST

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.3 : Créer des parcours de mobilité à destination des écoliers

Plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser une mobilité plus active vers et à destination des établissements scolaires de l'entité.

- Un diagnostic a été réalisé aux abords des 7 écoles de l'entité sur base d'un processus partenarial (enseignants, directions et parents d'élèves) ;
- Le brevet du cycliste a été organisé dans 5 classes (école communale de Feluy, école communale de Seneffe, école de Petit-Roeulx et 2 classes de l'école libre de Seneffe). Il s'agit d'un cursus d'apprentissage suivi de temps d'évaluation avec, à son terme, un document attestant (ou non) que l'enfant a réussi les différentes épreuves du Brevet ;
- La rue scolaire a été mise en œuvre à l'école communale de Seneffe et l'école libre de Seneffe.

Le service Mobilité a organisé des rencontres avec les parents d'élèves de l'école communale de Feluy et de l'école libre de Feluy afin de mettre sur pied, à terme, un ramassage scolaire de type « vélobus ». Ces rencontres ont permis d'identifier les objectifs respectifs et les contraintes liées à la mise en œuvre de ce type d'initiative.

Une démarche similaire est réalisée à l'école communale d'Arquennes, avec pour objet la mise en place d'un « pédibus ».

Ces projets sont menés en collaboration avec les directions d'école, les parents d'élèves et le service Mobilité.

Le cheminement piéton depuis le Quartier de la Fontaine passant devant le centre sportif jusqu'à la cour de l'école d'Arquennes a été réalisé.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.5 : Intégrer le réseau points nœuds

Ce projet est terminé.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.6 : Créer des parkings vélos

Des arceaux vélos ont été placés dans divers endroits de l'entité.

Suite au prélèvement de caution de permis d'urbanisme, des abris-vélos sécurisés seront placés prochainement.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.4 : Sensibiliser à une autre mobilité

P.3.4.1 : Encourager le développement de la mobilité alternative

Ce projet a été fusionné avec le projet P.3.4.4. « Encourager le développement de la mobilité alternative » et a été renommé (anciennement « Encourager le développement des voitures partagées »).

Projet en partenariat avec le PCS (P.1.4.7.).

Le projet de parking de covoiturage est débloqué à proximité du site Total et va être réalisé.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.4 : Sensibiliser à une autre mobilité

P.3.4.2 : Élargir l'offre d'accès aux vélos électriques

Ce projet a été fusionné avec le projet P.3.4.6 « Achat de vélos électriques » et a été renommé (anciennement « Élargir l'offre de location de vélos »).

En collaboration avec l'ASBL Pro Velo, la Commune de Seneffe a souhaité sensibiliser ses citoyens à la mobilité douce en se lançant dans le projet 2 Mois 2 Roues proposé par Pro Velo.

Le concept ? Mettre à disposition des citoyens durant deux mois un vélo à assistance électrique gratuitement.

Mais ce projet ne comporte pas uniquement la location du vélo, c'est un « package mobilité » complet pour aider les citoyens à se mettre en selle. Il comprend en plus :

- une formation au bon comportement à adopter à vélo dans la circulation ;
- une séance d'information sur l'utilisation du vélo à assistance électrique ;
- un vélo révisé entre chaque période de location ;
- un cadenas de qualité.

En 2023, le projet a de nouveau amené de beaux résultats :

- 38 inscrits pour 30 places disponibles ;
- 87 % des candidats prêts à délaisser la voiture pour tester le vélo à assistance électrique ;
- 3502 km parcourus par 30 participants (sur les 4 premières phases) soit une moyenne de 116,73 km par personne ;
- 100 % des participants convaincus de continuer la pratique du vélo grâce au test.

Les vélos, initialement loués à Pro Velo, ont été achetés pour permettre de développer, également, des actions de sensibilisation à destination du personnel communal.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.4 : Sensibiliser à une autre mobilité

P.3.4.3 : Sensibiliser les TEC à l'amélioration des infrastructures horaires/couverture

Le Collège a décidé d'installer de nouveaux abris de bus.

Le dialogue se poursuit pour la ligne express Nivelles-La Louvière.

Les représentants de la Commune ont participé aux réunions Mobilité TEC et relayé les demandes d'augmentation de fréquence et de dessertes de nouveaux points.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.1 : Baliser l'aménagement du territoire

P.4.1.3 : Désengorger le parking dans le centre de Feluy et d'Arquennes

10 places de parking ont été créées sur la Grand Place de Feluy et 8 places au Centenaire. 2 places vont être aménagées prochainement à la Grand'rue de Feluy.

Des parkings doivent être créés dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Carrières avec les travaux du PIC 2019-2021, cependant avec l'appropriation du terrain public par un riverain ceux-ci risquent d'être retardés.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.7 : Lutter contre l'insécurité routière

P.4.7.1 : Contrôler le passage des camions sur voiries non autorisées

Pas d'avancée actuellement.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.7 : Lutter contre l'insécurité routière

P.4.7.2 : Placer de nouveaux radars préventifs/répressifs

La Commune dispose de 4 radars préventifs.

Un analyseur de trafic a également été acheté.

Ils sont placés provisoirement à différents endroits de l'entité, soit juste à titre de prévention, soit juste à titre d'analyseur.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.8 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles

P.4.8.1 : Créer des zones de dépose-minute

La zone dépose-minute de l'école de Familleureux a été réaménagée afin d'être plus fonctionnelle. De la sensibilisation a été faite à Feluy : école communale, école libre et crèche.

Une zone dépose-minute provisoire a été réalisée à la rue du Miroir avec un cheminement piéton sécurisé lors de la mise en place de la rue scolaire. Quelques améliorations doivent être apportées.

Une zone dépose-minute a également été aménagée à PRLN. Les piquets doivent être remplacés.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.8 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles

P.4.8.2 : Renforcer la visibilité

A l'école Libre de Seneffe ainsi que l'école communale de Seneffe, des mikados vont être placés.

Un marquage spécifique coloré, qui marque l'entrée et les points sensibles de la zone 30 Abords d'école tout en maintenant l'attention des automobilistes le long du tronçon, a été réalisé devant toutes les écoles de l'entité.

IV. LE SERVICE URBANISME

1. MISSIONS DU SERVICE

- Gestion des permis d'urbanisme et certificats d'urbanisme n°2 ;
- Rapport technique sur la partie permis d'urbanisme des demandes de permis uniques et d'implantation commerciale ou intégrés ;
- Vérification du contrôle d'implantation des nouvelles constructions réalisé par un géomètre ;
- Gestion des permis de lotir et d'urbanisation ;
- Divisions de biens ;
- Renseignements urbanistiques pour les notaires et agences immobilières ;
- Gestion et suivi des infractions urbanistiques et des recours au Gouvernement wallon ;
- Numérotation des logements ;
- Organisation des réunions de la CCATM (convocations, préparation et présentation des dossiers en réunion, PV, rapport annuel) ;
- Transmission des formulaires statistiques mensuels pour le Ministère des Affaires Economique ;
- Tenue des listes 220 de l'Administration du Cadastre pour la mise à jour des données cadastrales ;
- Gestion des demandes (du cadastre) de validation des revenus cadastraux (la CATU est également indicateur-expert pour le Cadastre) ;
- Renseignements relatifs aux plans de secteur, cadastraux, de bornage et de l'Atlas des chemins vicinaux et de l'Atlas des cours d'eau ;
- Renseigner, dans la mesure du possible, les visiteurs sur tous problèmes d'urbanisme, de droit civil et de droit rural ;
- Gestion et suivi, en collaboration avec le service Travaux, de certains dossiers d'aménagement du territoire ;
- Archivage de tous ces dossiers et documents ;
- Aide à la rédaction des ordonnances du Collège communal ;
- Gestion des demandes relatives au Décret Voirie (hors gestion des dossiers par d'autres services comme les permis Unique) ;
- Gestion des permis intégrés d'urbanisme et gestion d'un permis d'implantation commerciale.

Détail des dossiers traités (chiffres au 1^{er} septembre 2024)

- 1 demande de permis d'urbanisation ;
- 90 demandes de permis d'urbanisme CoDT ;
- 4 demandes de certificat d'urbanisme n° 2 ;
- 11 demandes d'avis de principe ;
- 5 dossiers d'infraction ouverts ;
- 232 demandes de renseignements urbanistiques ;
- 21 dossiers soumis à enquête publique ;
- 15 dossiers soumis à annonce de projet.

2. PROJETS PST

O.S.2 : Être une Commune bien gérée

O.O.2.5 : Diminuer les risques d'inondations

P.2.5.4 : Revoir les procédures d'octroi de permis afin d'anticiper tout problème de ruissellement lors des projets de construction de lotissements ou lors de permis octroyés

Projet en partenariat avec le service Environnement.

Le SDC, toujours en cours d'élaboration, intégrera la problématique de la lutte contre les inondations. Par ailleurs, deux référentiels de la Région wallonne ont été édités. L'un concerne la gestion durable des eaux pluviales et l'autre les constructions et aménagements en zone inondable. Les conditions des permis d'urbanisme se basent sur ces référentiels.

Au 1^{er} août 2024, le nouveau CoDT-R entre en vigueur et une note hydrologique est désormais obligatoire pour toute construction visée par un aléa d'inondation ou un axe de ruissellement.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.1 : Baliser l'aménagement du territoire

P.4.1.1 : Mettre en place un débat citoyen sur l'aménagement du territoire

Projet en partenariat avec le service Communication.

Les citoyens ont pu participer à l'élaboration du diagnostic et des objectifs par le biais d'ateliers citoyens. Le SDC est toujours en cours et le retour vers les citoyens sera fait dès qu'il sera adopté.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.1 : Baliser l'aménagement du territoire

P.4.1.4 : Adopter un guide d'urbanisme ou un Schéma de Développement Communal

La validation de l'analyse contextuelle est passé au Conseil communal du 11 décembre 2023. Les objectifs du SDC ont fait l'objet d'une présentation à la CCATM le 20 juin 2024 et à la Commission Affaires générales du Conseil communal le 27 juin 2024. Le nouveau Schéma de Développement Territorial est entré en vigueur le 1^{er} août 2024 et donc notre nouveau Schéma de Développement Communal devra lui être conforme. Les prochaines étapes sont l'adoption provisoire du SDC par le Conseil communal et ensuite l'élaboration d'un Rapport sur les incidences environnementales.

V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Analyse des demandes qui concernent les schémas et les plans qui émanent du Gouvernement wallon, comme le Schéma de Développement Territorial, les SAR, etc ;
- Gestion des enquêtes qui concernent les demandes ci-dessus en collaboration avec l'équipe de l'urbanisme ;
- Remise d'avis sur les opportunités de développement des parcelles en relation avec le Plan de Secteur et le CoDT ;
- Suivi de l'élaboration des outils communaux d'aménagement du territoire comme le Schéma de Développement Communal ;
- Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial ;
- Suivi de la rédaction du SDC et de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire qui y sont liés ;
- Suivi des formations en continu de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial (CPDT) ;
- Organisation des formations de la CCATM en collaboration avec la maison de l'urbanisme du Hainaut et la Conseillère en mobilité ;
- Maintien du dialogue avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire locaux comme IDEA, Charleroi Métropole et la Direction de l'Aménagement Local.

I. SERVICE ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – BIEN-ETRE ANIMAL

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 La gestion des permis et des autorisations

Le décret relatif au permis d'environnement prévoit le "classement" en trois catégories. Selon la "classe" qui leur est attribuée, les établissements sont soumis soit à autorisation d'exploiter, prenant la forme d'un *permis d'environnement*, d'un *permis unique* (lorsque l'établissement requiert, pour fonctionner, un permis d'urbanisme et une autorisation d'exploiter), d'un *permis intégré ou permis d'implantation commerciale* (lorsque l'établissement requiert, pour fonctionner d'un permis d'urbanisme, d'une autorisation d'exploiter et d'une autorisation commerciale) soit à simple *déclaration d'exploitation*. Le service Environnement assure la gestion de ces permis et déclarations, celle des registres de modifications, des changements d'exploitants, de cessation ainsi que des plaintes ou pollutions liées à tous ces établissements ou non. Il traite d'autres demandes de permis et autorisations liés à diverses législations (explosifs, radiations ionisantes...) ainsi que jusqu'au 31 décembre 2023, les permis d'urbanisme relatifs aux abattages d'arbres ou de haies. Il gère les recours auprès du Gouvernement ou du Conseil d'Etat. Les situations infractionnelles sont suivies par le service en collaboration, en fonction des besoins, avec la police zonale, l'URP (Unité de Répressions des Pollutions), le DPC (Département de la Police et des Contrôles), le Parquet.

Le service Environnement remet également des avis dans le cadre de demande et permis d'urbanisme ayant un impact sur l'environnement (activité nécessitant un classe 3, ayant un impact indirect sur l'environnement ou risque d'inondation...).

Le permis de Geocycle prévoit un comité d'accompagnement dans lequel la Commune est représentée par l'Echevin et la Responsable du service. Il se réunit trois fois par an.

Créée en 1992, la Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy a pour objet d'établir une structure de dialogue entre les autorités, les Administrations, les industriels et les habitants. Elle se réunit quatre fois par an dont deux à Seneffe. La Conseillère en environnement rédige le procès-verbal. Un travail de fond y est mené depuis quelques années afin de revoir la méthodologie de l'étude « Etat de l'Environnement » et la représentativité. Les Communes y jouent un rôle prépondérant.

1.2 La gestion des déchets

Le service assure le suivi régulier des collectes des déchets ménagers et assimilés : contacts avec HYGEA, réception et gestion des réclamations des habitants (sacs non collectés, bulles remplies, incompréhension, etc), gestion des conventions, participation aux réunions de travail d'HYGEA, information à la population, suivi financier, etc.

Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, la Commune doit répondre à diverses obligations administratives. Pour le 15 septembre de chaque année, la Commune doit rentrer le Coût-Vérité réel de l'année N-1 ; pour le 15 novembre, le Coût-Vérité budget de l'année N+1. Un formulaire FEDEM (statistiques déchets) et une déclaration fiscale sont également transmis au SPW.

En 2023, la quantité de déchets ménagers produits était de 1.069,7 tonnes de déchets résiduels (sacs mokas et points d'apport volontaire), soit 92,9kg/hab. et de 332,74 tonnes de déchets organiques (sacs verts), soit 28,88kg/hab. La Commune de Seneffe est nettement en-dessous de la moyenne wallonne pour les déchets résiduels et nettement au-dessus pour les déchets organiques. La mise en place d'une collecte spécifique des déchets organiques dans les bâtiments communaux est en cours. Le service tente de répondre à l'objectif de prévention par la sensibilisation de la population, des

actions dans les écoles, diverses collaborations, l'animation d'une équipe de Guides-Composteurs, etc.

Le service est régulièrement confronté à des appels de citoyens dénonçant des dépôts clandestins ou problèmes de propreté publique. Une intervention la plus rapide possible est mise en œuvre en collaboration avec l'Agent constatateur et le service Travaux.

1.3 Biodiversité

Une attention particulière est portée de façon large à la biodiversité depuis plus de vingt-cinq ans. Le PCDN est l'un des moyens. Il reste actif. L'amélioration de l'état de l'ancien canal demeure une priorité tout comme la lutte contre les espèces invasives et les actions en faveur des pollinisateurs.

1.4 Eau

Le service Environnement gère les dossiers relatifs à l'entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie (compétence communale). Dans le cadre de la gestion du risque d'inondation, il participe à l'analyse des diverses problématiques et à la mise en œuvre d'actions. Il assure également le suivi des PARIS. Il intervient très régulièrement pour des pollutions ponctuelles ou récurrentes dans les cours d'eau, pour des voûtements sans autorisation, etc. Il assure aussi le suivi (prise d'arrêt et information) des interdictions de baignade à la Marlette (deux fois cette année, suite à des blooms de cyanobactéries). Un travail de fond est mené avec le SPW et IDEA afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour y limiter les pollutions. Une cuve pour pomper et récolter les eaux noires des bateliers a été installée.

Le service participe et collabore autant que possible aux différentes actions du Contrat de Rivière Senne et met, en collaboration avec le service Travaux, en œuvre le plan d'actions du CRS. Le 6^e Programme d'Actions a été signé le 16 mai 2023. Les actions portées par la Commune visent la sensibilisation à l'épuration des eaux usées, la lutte contre les déchets dans les égouts et sur les berges, la lutte contre l'érosion des berges, la lutte contre les coulées de boues, un plan de curage et d'entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux abords des cours d'eau, etc. Cet été, l'inventaire des cours d'eau de l'entité a débuté afin de préparer le prochain programme d'actions.

Chaque année, notre Commune participe aux Journées wallonnes de l'Eau.

1.5 Qualité de l'air

Conscients que la pollution de l'air est le premier risque environnemental pour la santé en Europe, le service porte une attention particulière à la qualité de l'air, notamment au travers des avis remis dans le cadre des demandes de permis mais aussi en veillant à disposer de données relatives à la qualité de l'air, spécialement autour du zoning de Feluy.

Dans ce sens mais aussi afin de pouvoir disposer d'outils permettant de mesurer divers composés dans l'air ambiant en cas de plaintes, les Communes d'Ecaussinnes et de Seneffe ont, dès 2021, via un marché public conjoint fait réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de capteurs de la qualité de l'air autour du zoning de Feluy. Le rapport d'expertise a été finalisé en avril 2024. Les propositions y formulées sont en cours d'analyses afin de mettre en œuvre un réseau de capteurs en concertation avec la Commune voisine.

L'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public) a en 2023 lancé un nouveau projet ayant pour objectif d'installer dans chaque Commune wallonne une station d'évaluation de la qualité de l'air ambiant basée sur des capteurs économes. Seneffe a choisi d'y participer. Une mini-station a été installée à l'arrière de la maison communale, comme recommandé. Elle enregistre minute par minute la température, l'humidité relative, la pression atmosphérique, les concentrations en différents polluants gazeux (oxydes d'azote NO et NO₂ et ozone O₃) ainsi qu'en particules fines (PM_{2.5}). Les données de ce nouveau réseau sont sur wallonair.be et sur le site communal.

1.6 PFAS

Fin de l'année 2023, des analyses réalisées dans le cadre de l'émission "#Investigations" de la RTBF avaient détecté la présence d'alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS) aux abords du zoning de Feluy-Ecaussinnes. Il s'est avéré également que quelques habitations de la Rue de la Gratière à Feluy étaient concernées par la distribution d'eau où la concentration en PFAS a dépassé la future norme de 100 ng/l. Les personnes concernées ont été invitées à participer à la campagne de biomonitoring humain organisée par l'ISSeP.

Suite à cette découverte, la Commune de Seneffe a immédiatement sollicité que des analyses approfondies soient réalisées. Le SPW a chargé l'ISSeP de réaliser des analyses détaillées des sols et des eaux dans un périmètre d'investigations prioritaires défini par l'administration régionale. En parallèle de ces analyses, la Commune de Seneffe a réalisé des prélèvements sur les poireaux, les œufs, ainsi que dans les puits et le sol à divers endroits de l'entité.

La Commune continue de collaborer activement aux échanges et suivis des études avec la Région wallonne. Plusieurs conférences ont été organisées à Seneffe et Braine-le-Comte en collaboration avec les équipes régionales et les Communes voisines concernées par les problématiques PFAS. Une page PFAS a été créée sur www.seneffe.be et est actualisée régulièrement.

1.7 Information – sensibilisation – gestion des plaintes

Le service reçoit quotidiennement de nombreux appels de la population portant sur les problèmes rencontrés lors des collectes de déchets, les possibilités de tri, de recyclage et de prévention des déchets, les constats de dépôts clandestins, les nuisances sonores ou olfactives, les pollutions de cours d'eau, les autorisations pour exploiter un établissement, le bien-être animal, les plantes invasives, les possibilités d'éloigner les rats musqués, fouines, etc. La réponse demande la plupart du temps un suivi ou une recherche d'information.

Pour informer et sensibiliser la population, le service Environnement publie chaque semaine des informations dans l'Essor de Seneffe. Le service actualise régulièrement les pages « Environnement » du site Internet et alimente la page Facebook communale.

1.8 Organisation d'enquête publique concernant les projets de plan

Conformément au Code de l'Environnement, les Communes doivent organiser les enquêtes pour des projets de plan ou remettre des avis sur des projets de contenu du rapport sur les incidences environnementales. Cette année, elles ont porté sur les modifications du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote).

1.9 Commission communale Transition

La Commission s'est réunie une fois sur la période du présent rapport. Le secrétariat en est assuré par la Conseillère en Environnement par délégation de la Directrice générale. Les travaux de la Commission ont conduit le Conseil communal du 13 novembre 2023 à adhérer à l'«Alliance de la Consigne» pour marquer le soutien de la Commune de Seneffe au projet d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique à condition que cette future consigne soit viable économiquement, sans impact financier pour les ménages, efficace, et qui permette d'obtenir des gains environnementaux et de propreté publique.

1.10 Bien-être animal

Conformément à la législation, toute personne qui recueille un animal errant, perdu ou abandonné doit le confier à l'Administration communale qui le confie à un refuge pour animaux. Une

convention lie la Commune de Seneffe et la SPA de Charleroi. Le service gère les contacts entre les citoyens et l'association.

Le service assure au mieux l'information de première ligne, la sensibilisation en matière de bien-être animal pour les animaux de compagnie (en ce compris l'identification et la stérilisation des chats et chiens domestiques). Il assure aussi la campagne de stérilisation des chats errants en collaboration avec l'ASBL « Les Amis des Animaux ».

Le service est aussi amené à intervenir dans le cadre d'atteinte au bien-être animal, essentiellement pour les chiens et les chevaux. Diverses interventions ont eu lieu en collaboration avec la Police et/ou l'Unité du Bien-être animal du SPW.

1.11 Agriculture

Suite aux inondations et coulées de boues des dernières années, le service Environnement étudie, en collaboration avec la cellule GISER, différentes pistes afin de réduire celles-ci. Des réalisations concrètes et des actions de sensibilisation sont menées. La mise en œuvre de mesures agro-environnementales est déjà effective sur plusieurs parcelles ; des bandes enherbées et fascines ont été implantées précédemment afin de renforcer cette action.

Conformément à la législation, une commission de constat de dégâts aux cultures existe à Seneffe. Les agriculteurs y font appel lorsque des dégâts et calamités (orage, grêle, inondation ou sécheresse) sont susceptibles de réduire de manière substantielle leurs revenus professionnels.

La Commune de Seneffe collabore avec le Comice agricole de Seneffe. Cette année, l'assemblée générale et une conférence ont eu lieu le 13 février 2024 et le 19 mars 2024, une séance d'informations sur la nouvelle PAC a été réalisée.

Une collecte de bâches agricoles a été réalisée en décembre 2023 avec HYGEA. Un soutien à la collecte des pneus de couverture de silos a été réalisé.

2. PROJETS PST

O.S. 1. : Être une Commune particip'active

O.O. 1.6. : Favoriser les acteurs économiques locaux

P.1.6.2 : Organiser des rencontres (conférences, séances d'info, ...) avec différents acteurs (agriculteurs)

Projet en partenariat avec le service Fêtes & Commerce.

La Commune de Seneffe a choisi de soutenir les commerces, les artisans et les entreprises locales au travers d'une cérémonie dédiée à l'entrepreneuriat.

A cette fin, elle organisera annuellement une cérémonie des vœux à destination de ce public spécifique, la dernière semaine du mois de janvier.

Tous les trois ans, cette cérémonie s'accompagnera d'une remise des "Prix des Entreprises", destinés à la mise en valeur du savoir-faire des forces vives économiques locales.

Cette remise de prix se substituera à la conférence, dès la première édition en janvier 2025. Un règlement relatif aux "Prix des Entreprises" a été adopté par le Conseil communal du 25 mars 2024.

Une soirée « réseau » de lancement du projet avec conférence a été organisée le 20 juin 2024.

1er juin 2023 - Club-zoning en concertation avec IDEA sur la Propreté publique dans le zoning Seneffe-Manage.

Deux soirées d'information à destination du milieu agricole ont eu lieu en collaboration avec le Comice agricole de Seneffe :

- Le 13 février 2024, conférence animée par le CRA-W (Brieuc HARDY) et Soil Capital (Maxime de SCHAEZTEN) avec le thème « Le piégeage du carbone en agriculture » et Agrarius (Alexandre LEMAIRE) : « la production en Belgique de semences potagères pour l'industrie ».
- Le 19 mars 2024, séance d'information sur les nouvelles modifications de la Nouvelle PAC 2023-2027 animée par l'équipe du SPW Agriculture de Thuin.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.6 : Favoriser les acteurs économiques locaux

P.1.6.3 : Mettre en place une collecte de vieux pneus pour les agriculteurs

Le règlement communal relatif aux critères et modalités pour l'obtention d'une prime pour la collecte des pneus de silos pour les agriculteurs a été approuvé par le Conseil communal du 11 décembre 2023. Un courrier a été adressé aux agriculteurs afin de les en informer. A la date du 31 août 2024, sept dossiers de demande de prime ont été ouverts. Deux dossiers ont pu être traités dans leur intégralité et clôturés.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs aux traitements des eaux usées

P.2.3.5 : Sensibiliser et informer les citoyens sur l'épuration individuelle, les raccordements, ...

Projet en partenariat avec les services Travaux et Urbanisme.

Pas de changement à ce jour.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.3 : Poursuivre les investissements relatifs aux traitements des eaux usées

P.2.3.7 : Entretenir rivières & cours d'eau

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Les travaux de curage et d'entretien « 2022 » ont eu lieu à partir du 16 octobre 2023 et ont été terminés en avril 2024 sur les ruisseaux suivants :

- Le Neuf Vivier qui rejoint Le Gratis ;
- Le Pré des Diabes qui rejoint La Samme à la rue du Héaume ;
- Le Pré à Bry qui rejoint La Samme à la rue du Héaume ;
- L'Etang de Buisseret qui rejoint La Samme dans le Centre de Seneffe.

Les travaux de curage et d'entretien « 2023 » ont commencé le 18 mars 2024 et sont toujours en cours sur les ruisseaux suivants :

- Pré Ferme de Belle ;
- L'Escaille.

Un nouveau cahier des charges sera proposé pour l'année 2024.

Les 20 et 21 février 2024, « Opération Rivière Propre » organisée par la Commune de Seneffe, en partenariat avec le Contrat de Rivière Senne, l'AMO Color'Ados, IDEA, Hainaut Ingénierie Technique et Be WaPP, le long des berges du ruisseau de Scailmont, situé dans le zoning de Seneffe-Manage.

Une nouvelle campagne de sensibilisation « Stop aux idées reçues ! Je jette mes déchets verts le long des rivières » a été organisée en mars 2024.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.4 : Maintenir la propreté de l'espace public

P.2.4.1 : Poursuivre la campagne BEWAPP

Projet en partenariat avec les services Enseignement, Travaux, Juridique et Fêtes & Commerces.

10^{ème} édition de l'opération de nettoyage Be WaPP : vingt-et-une équipes inscrites (plus des élèves de 6e secondaire qui ont participé à l'action lors de leur congé scolaire début mai) pour un total de 278 participants.

Fin août 2024, il y a trente-trois équipes d'Ambassadeurs Propreté sur Seneffe dont treize réellement actives.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.4 : Maintenir la propreté de l'espace public

P.2.4.4 : Placer de nouveaux cendriers urbains et des poubelles dans les endroits fort fréquentés

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Une expérience pilote est menée dans le zoning de Seneffe-Manage. Treize poubelles (sac sur un cerceau) ont été placées au printemps 2024 et sont vidangées chaque semaine par les ouvriers communaux.

Une évaluation de la réorganisation des poubelles publiques de 2023 doit être faite fin 2024/début 2025 pour envisager des mesures correctives éventuelles.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.5 : Diminuer les risques d'inondations

P.2.5.1 : Poursuivre et mettre en oeuvre les études avec le GISER

Projet en partenariat avec les services Environnement, Travaux et Finances.

Un bureau d'études a commencé l'analyse de l'entité pour lutter contre les coulées boueuses sur base des rapports de la cellule GISER.

Toutes les fascines sur l'entité ont été inspectées, réparées (quand c'était nécessaire) et rechargées.

En fonction des résultats de l'étude, de nouveaux aménagements seront envisagés.

Au 31 août 2024, l'étude n'était pas encore finalisée.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.5 : Diminuer les risques d'inondations

P.2.5.2 : Sensibiliser les agriculteurs

Projet en partenariat avec les services Environnement et Propriétés communales.

La sensibilisation continue. Les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par les inondations et coulées boueuses sont rencontrés à plusieurs reprises. Actuellement, le travail se concentre sur la Rue Saint-Georges à Seneffe et Feluy pour sensibiliser et mettre en œuvre des alternances de cultures, bandes enherbées, etc.

Le 19 mars 2024, une séance d'information sur les nouvelles modifications de la Nouvelle PAC 2023-2027 animée par l'équipe du SPW Agriculture de Thuin a eu lieu ; le thème des coulées boueuses y a été abordé en présentant les différentes nouvelles mesures à mettre en place et respecter.

O.S.2 : Etre une Commune bien gérée

O.O.2.5 : Diminuer les risques d'inondations

P.2.5.3 : Poursuivre l'étude de faisabilité de mise en œuvre de nouvelles zones d'immersion temporaires (ZIT)

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Les deux projets de ZIT de la Province de Hainaut, respectivement sur le Renissart (au lieu-dit « La Flotène ») et sur la Ronce étant en attente d'avancées au niveau du Comité d'Acquisition, des courriers lui ont été adressés pour soutenir les démarches de la Province et demander des actions rapides pour permettre la mise en œuvre de ces ZIT.

La Province a étudié la possibilité de créer une ZIT sur le ruisseau de Belle Fontaine (2e catégorie), celle-ci est budgétée en 2025.

Dans le cadre d'un projet de viabilisation de parcelles dans le zoning C de Feluy, TRADECOWALL a obtenu un permis unique pour réaliser une modification du relief du sol, une ZIT est prévue sur la Sennette (2e catégorie). Les travaux ont débuté courant 2024.

Le projet d'une ZIT au Bois du Maffle sur la Samme (2e catégorie) est toujours à l'étude.

La société désignée dans le cadre du marché d'études pour la lutte contre les inondations et les coulées boueuses devrait proposer l'aménagement de nouvelles ZIT.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.2 : Mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC)

P.3.2.1 : Réaliser les autres fiches actions du PAEDC

Projet en partenariat avec les services Mobilité et Travaux.

Un coordinateur POLLEC communal (CPC) a été recruté grâce à un subside régional (appel à candidature POLLEC RH22) et est entré en fonction le 18 décembre 2023. Dans le cadre de l'appel à candidature, le Conseil communal a défini six actions prioritaires (issues du PAEDC) pour le CPC : la stratégie immobilière des bâtiments communaux, le projet Rénov'actions, la mise en place d'une Eco Team, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux, le déploiement de véhicules partagés électriques et l'élaboration d'un plan anti-inondation.

La mise en place de l'Eco Team est en cours avec un accord de concertation conclu avec le CPAS. Un questionnaire environnemental a été envoyé aux services communaux (hors écoles), avec cinquante-neuf retours. Dix-neuf personnes ont souhaité rejoindre l'Eco Team, répartie en deux groupes. La première réunion a eu lieu en juillet 2024 avec seize participants.

L'étude de préfaisabilité d'une communauté d'énergie renouvelable (CER) menée par WeSmart est finalisée et une candidature dans le cadre d'un appel à projet pour soutenir le partage d'électricité via la création de CER a été déposée auprès du SPW.

L'examen des possibilités de déployer des véhicules partagés sur l'entité est en cours et devrait voir le jour en 2025.

Depuis sa prise de fonction, le CPC se forme en vue de pleinement jouer son rôle et assurer progressivement la coordination des différents projets du PAEDC, aussi par le biais des comités de pilotage internes et externes qu'il va mettre en place dans les prochains mois. Une candidature pour

bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de ces comités de pilotage a été déposée mais n'a pas été retenue.

L'événement annuel de sensibilisation autour du PAEDC a eu lieu le mardi 18 juin en 2024 avec un ciné-débat autour du film documentaire « Moins et mieux ». La communication "climat" se fait via la publication "Petit pas » dans l'Essor et sur Facebook.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.1 : Baliser les itinéraires

Projet en partenariat avec les services Mobilité et Travaux.

Ce projet a été fusionné avec le P.3.3.2 « Préserver les sentiers et les chemins identifiés dans le maillage dédié à la mobilité douce » et le P.4.2.3 « Valoriser le Bois de Maffle ».

Le Réseau de Cheminements Piétons (Court terme) est en cours de finalisation. Sept panneaux d'information sur ce réseau seront placés dans l'entité très prochainement. En ce qui concerne les itinéraires touristiques, deux circuits ont été choisis prioritairement (le 1 = l'Originale et le 3 = la Feluysienne) par le Collège communal. Les dossiers ont été envoyés à Centrisse pour finalisation en vue d'obtenir la reconnaissance et la subsidiation par le CGT.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.3 : Développer une mobilité douce intervillages et avec les entités voisines

P.3.3.2 : Préserver les sentiers et chemins identifiés dans le maillage dédié à la mobilité douce

Projet en partenariat avec les services Juridique, Travaux et Mobilité.

Ce projet a été renommé (anciennement « Préserver les sentiers et chemins »).

Ce projet a été fusionné avec le P.3.3.1 et le P.4.2.3.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.5 : Développer les circuits courts

P.3.5.4 : Développer les jardins, potagers et vergers collectifs

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Pas d'évolution à ce jour.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.6 : Veiller à réduire la consommation énergétique

P.3.6.2 : Améliorer la PEB des bâtiments communaux existants et futurs

Projet en partenariat avec le service Travaux.

Pour le service Travaux :

- Le Centre de l'eau à Seneffe- A ce jour, le chantier n'est toujours pas clôturé vu que certaines remarques ne sont pas encore levées ;
- Chauffage dans les églises - Rénovation et mise en conformité de l'installation de chauffage à l'église de Seneffe : la réception définitive des travaux doit être réalisée ;
- Travaux de mise en conformité énergie de la Salle culturelle de Seneffe. Un CSCh est à réaliser. C'est un dossier complexe qui touche à l'ensemble du bâtiment. Un auteur de projet va être désigné pour nous accompagner dans ces études ;

- Régularisation du permis de la Salle Fier à Bras à Familleux avec construction d'un hall d'entrée avec chaufferie et rénovation énergétique de la salle. Il est nécessaire de construire une annexe au bâtiment existant qui sera composée d'un hall d'entrée et d'un espace de rangement. La chaufferie est déplacée dans l'ancien bureau kiné car sa position est centrale. La demande de permis unique a été déclarée incomplète en juin 2024, les compléments doivent être transmis dans les six mois ;
- Rénovation énergétique du Stade PLENNEVAUX à Arquennes. Les études sont terminées et le CSCh est passé au Conseil d'octobre 2023. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 22 mars 2024 ;
- Aussi divers projets ont pu être menés à bien ou sont en cours : la réflexion sur la rénovation de la chaufferie du service Travaux, la préparation d'un CSCh pour la réalisation d'audits énergétiques UREBA, études de préfaisabilité SER et plan d'investissement de bâtiments communaux (Dossier POLLEC « Stratégie immobilière »), le remplacement de châssis (2e partie) de l'école Bon Conseil, le remplacement d'un boiler au Centre sportif d'Arquennes et le remplacement des châssis de la Salle du Ballodrome à Feluy.

Pour le service Energie :

- Marché de service pour la réalisation d'audits énergétiques UREBA, études de préfaisabilité SER et plan d'investissement de bâtiments communaux en cours (Projet « Stratégie immobilière – POLLEC 21) ;
- La réalisation de l'avant-projet et de l'estimatif du coût des travaux pour la rénovation énergétique du Patronage à Arquennes et préparation du CSCh ;
- La rénovation de la chaufferie de la bibliothèque de Seneffe ;
- La préparation d'un CSCh pour la rénovation de la chaufferie du Co-accueil d'Arquennes ;
- La réalisation par un bureau d'architecture d'un permis unique (avec rénovation énergétique) pour la salle Fier à bras à Familleux (voir ci-dessus) ;
- La réalisation par un bureau d'étude d'un comparatif des différents systèmes de chauffage permettant d'assurer le chauffage de la partie administrative du service Travaux doit être soumis pour analyse au pouvoir subsidiant ;
- L'introduction du PIE de la FWB est en attente de retour pour l'école de Petit-Roeulx-lez-Nivelles. L'analyse des offres pour l'extension de l'école de Petit-Roeulx-lez-Nivelles. Le début de chantier est annoncé pour septembre 2024 ;
- La rénovation des techniques spéciales (chauffage, ventilation, air conditionné, ...) de la salle culturelle de la Samme pour laquelle un auteur de projet doit être désigné (voir ci-dessus).

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.6 : Veiller à réduire la consommation énergétique

P.3.6.3 : Multiplier les systèmes de récolte de l'eau de pluie

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Pas d'avancement à ce jour.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.8 : Développer la biodiversité

P.3.8.1 : Redynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Projet en partenariat avec les service Bibliothèques, Travaux et Culture.

Comme chaque année, divers projets sont menés en collaboration avec les bénévoles et partenaires : Semaine de l'arbre, atelier construction d'abri pour les hérissons et balade nature (25 novembre 2023), promotion et collaboration avec la grainothèque, soutien au Rucher didactique, diffusion du

film « Wallonie Sauvage » (12 mars 2024), nettoyage de l'ancien canal (23 mars 2024), etc.

Il n'y a pas eu d'opération de sauvetage des batraciens (vu la diminution drastique des passages) mais une sensibilisation générale.

Des demandes de subsides « BiodiverCité » sont adressées et obtenues chaque année auprès du SPW pour développer divers projets. Le prochain dossier sera introduit fin mai 2024. Le subside 2023 (pour réalisation 2024-2025) a été obtenu pour la distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2024, la fabrication de nichoirs pour chouettes chevêches et chouettes effraies, la projection d'un film "Wallonie sauvage" et la végétalisation du cimetière de Familleureux.

En mai 2024, une demande de subside a été introduite pour la distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2025, la fabrication de nichoirs pour moineaux friquets, la projection d'un film "Wallonie sauvage" avec débat, la présentation du spectacle "Six pieds sous l'herbe" et la poursuite de la végétalisation des cimetières de Familleureux et de Seneffe.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.8 : Développer la biodiversité

P.3.8.2 : Participer à la préservation de l'ancien canal

Projet en partenariat avec les services Culture et Travaux.

Un agent contractuel a été engagé à mi-temps, du 8 janvier 2024 au 7 avril 2024 afin de dresser un état des lieux de l'ancien canal ainsi qu'un dossier complet reprenant un cahier de revendications, des informations pour répondre à de futurs appels à projets, etc. Le cahier de revendications est en cours de finalisation. Des échanges ont eu lieu avec la DNF et les services des Voies Hydrauliques du SPW. Contact sera pris prochainement avec les différents Ministres compétents afin de leur présenter le cahier de revendications.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires du projet « LIFE Belini » qui développe un important volet concernant l'ancien canal. Divers projets sont en cours en vue de sécuriser le passage sur le contre-halage, renforcer la biodiversité, créer des espaces de détente, placer des panneaux d'information ainsi que des pontons « handi-pêche », etc.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.8 : Développer la biodiversité

P.3.8.3 : Lutter contre les plantes invasives

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Poursuite des projets de lutte en collaboration avec le Contrat de Rivière Senne et le projet LIFE RIPARIAS.

Les plantes invasives présentes sur le territoire de Seneffe sont principalement la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, les renouées asiatiques ... mais aussi dans les milieux aquatiques l'hydrocotyle fausse-renoncule.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.8 : Développer la biodiversité

P.3.8.4 : Poursuivre les actions en faveur des pollinisateurs

Projet en partenariat avec les services Environnement et Travaux.

Poursuite du soutien au rucher didactique (rénovation du bâtiment à l'automne 2023, stand journée de l'arbre, subsides, projet fresque murale, ...), de la gestion différenciée des espaces verts (Projets

BiodiverCité et autres en cours de réflexion), de la promotion de l'opération « YES ! We plant » initiée par le SPW, etc. En décembre 2023 et janvier 2024, un appel été lancé afin que les apiculteurs se fassent connaître avec pour objectif notamment d'améliorer la lutte contre le frelon asiatique.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.9 : Optimiser la gestion des déchets

P.3.9.1 : Créer un plan intégral de gestion des déchets ménagers

Ce projet est terminé.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.9 : Optimiser la gestion des déchets

P.3.9.2 : Créer un plan communal Zéro déchet

Poursuite des activités pour la plupart récurrentes : large sensibilisation au compostage par le Guides-Composteurs de Seneffe et HYGEA, promotion des actions de sensibilisation HYGEA, organisation de Repair Café sur base d'une collaboration PCS/Seneffe en Transition, etc.

Des marchés publics ont été passés pour l'achat et le nettoyage de gobelets réutilisables. Ceux-ci sont utilisés pour les manifestations communales mais ils sont également mis à disposition des associations de l'entité pour leurs événements.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.11 : Veiller au bien-être des animaux

P.3.11.1 : Créer une zone de lâcher de chiens

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Prise de renseignements auprès d'autres Communes ayant déjà réalisé une zone de lâcher de chiens, recherche de sites potentiels sur l'entité.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.11 : Veiller au bien-être des animaux

P.3.11.2 : Poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants

Projet en partenariat avec le service Juridique.

Poursuite de la sensibilisation et de la campagne de stérilisation en place depuis 2013.

En 2023, le système de subvention d'aides aux Communes en matière de Bien-être Animal (BEA) a été renouvelé. Le subside pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 a été accepté.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.11 : Veiller au bien-être des animaux

P.3.11.3 : Encadrer le nourrissage des animaux errants

Le Conseil communal du 16 octobre 2023 a approuvé le Règlement communal relatif aux critères et modalités d'octroi de la carte de nourrissage des chats errants.

Au 31 août 2024, trois cartes de nourrissage ont été demandées et délivrées.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.11 : Veiller au bien-être des animaux

P.3.11.4 : Sensibiliser au bien-être animal

La sensibilisation est poursuivie notamment dans le cadre de la subvention régionale. De nombreux échanges ont lieu avec le Référent BEA de la Zone de Police Mariemont lors de suspicions de maltraitance ou de négligence.

Le 3^{ème} salon du bien-être animal est en préparation et se tiendra le dimanche 15 septembre 2024 en collaboration avec l'ASBL Les Amis des animaux.

O.S.4 : Etre une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.2. Dynamiser le cœur de l'entité

P.4.2.3 : Valoriser le bois de Maffle

Ce projet a été fusionné avec le P.3.3.1. et le projet 3.3.2.

II. LOGEMENT

1. MISSIONS DU SERVICE

De façon générale, le service met en œuvre la Déclaration Politique du Logement 2019-2024 qui a été approuvée par le Conseil communal du 2 septembre 2019.

En plus des actions développées ci-dessous, il a notamment mis en œuvre l'adhésion à une Agence Immobilière Sociale (AIS) en collaboration avec le CPAS, assuré le suivi de la plateforme locale de rénovation et mis en place le projet de préfinancement de l'audit logement en faveur des citoyens.

1.1 Enquêtes de salubrité

La lutte contre les logements insalubres consiste à effectuer un suivi des dossiers aussi bien auprès du SPW-Service Salubrité Logement que des propriétaires et occupants des logements en question. Le but étant que les travaux nécessaires pour corriger les manquements constatés par les enquêteurs agréés dans ces logements soient réalisés en vue de garantir un habitat de qualité.

1.2 Lutte contre les immeubles inoccupés

Dans le cadre de la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés, un recensement complet de ces immeubles est réalisé. Celui-ci a débuté à l'engagement du Conseiller en logement. Il a été décidé de travailler sur le listing complet des adresses du registre de la population. Dans ce listing, un total de 7.794 adresses existait.

Après diverses vérifications, il restait 809 adresses inoccupées pour lesquelles il était nécessaire de vérifier l'existence sur le terrain. Après constat sur place, mise à jour des adresses occupées entre-temps et adresses pour lesquelles des travaux autorisés par un permis d'urbanisme sont en cours, il est resté 113 adresses susceptibles de faire l'objet d'un premier constat d'inoccupation.

Depuis 2021, 74 dossiers ont été ouverts. Parmi ceux-ci, 5 ont déjà fait l'objet d'une taxation pour l'exercice d'imposition 2024 pour un montant total de 9.240,00 euros. D'autres dossiers sont toujours en cours d'instruction pour l'exercice 2024 et 10 d'entre eux pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une taxation à hauteur d'environ 12.360,00 euros.

1.3 Demandes de réduction du précompte immobilier

Une réduction du précompte immobilier peut être sollicitée auprès du SPW-Fiscalité dans certaines circonstances (habitation modeste, immeuble occupé par une personne handicapée ou enfants à charge).

Le service a assuré, en collaboration avec le service Finances, le suivi de trois demandes introduites par des occupants de logements de propriété communale gérés par le CPAS ou l'Agence Immobilière Sociale.

1.4 Conseils – permanences

Le service Logement assure une information coordonnée sur les aides et les droits en matière de logement. Il fait office de guichet d'information pour le citoyen et notamment sur le permis de location, la salubrité des logements, les aides aux citoyens, etc par mail, téléphone mais aussi sur rendez-vous.

1.5 Concertation annuelle avec les acteurs du logement

Le service Logement organise des réunions de concertation avec différents acteurs du logement, à savoir : la Bourgmestre, l'Echevin du Logement, la Présidente du CPAS, la Directrice générale, les Jardins de Wallonie, la Police, le service Travaux et l'AIS.

1.6 Préfinancement de l'audit logement

Le service Logement a répondu à l'appel à projet POLLEC 2021 en soumettant la candidature de la Commune pour le projet de « Préfinancement de l'audit logement ». Le projet a été retenu par le SPW en décembre 2021.

Trois auditeurs agréés ont été désignés via un marché public et le règlement communal relatif aux critères et modalités d'octroi du préfinancement de l'audit logement a été approuvé par le Conseil communal du 26 juin 2023. En un an, 40 demandes ont été introduites.

2. PROJETS PST

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.6 : Veiller à réduire la consommation énergétique

P.3.6.4 : Mettre en œuvre une plateforme locale de rénovation

Ce projet est mené, depuis 2020, avec la Commune de Pont-à-Celles et l'Agence pour le Développement Local (ADél) de Pont-à-Celles.

Une nouvelle campagne de mobilisation des citoyens a été réalisée en novembre 2023. Un toute-boîte a été distribué, trois soirées d'informations aux citoyens ont eu lieu les 7, 16 et 22 novembre 2023, des publications sont apparues sur les différents supports de communication. Une soirée d'information complémentaire avec un focus sur les choix de systèmes de chauffage a été organisée le 20 février 2024.

Au 24 juin 2024, le projet faisait état de 141 inscriptions (dont 50 sur l'entité de Seneffe). L'objectif final a donc été atteint (il était de 140 inscriptions). Fin août 2024, Corenove a fait le constat que parmi les candidats, 28% de ménages étaient en précarité énergétique, a estimé une moyenne de 1.552,00 euros/an d'économies d'énergie par ménage et une diminution de 33% des émissions de CO₂, avec un montant total de 752.500 euros de travaux commandés à ce moment-là.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.10 : Améliorer l'habitat et son offre

P.3.10.1 : Actualiser le plan logement

Ce projet est terminé.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.10 : Améliorer l'habitat et son offre

P.3.10.2 : Lutter contre les logements insalubres

44 dossiers ont été ouverts depuis septembre 2019.

De septembre 2023 à fin août 2024, seize dossiers ont été traités au total (dont treize nouveaux dossiers ouverts) :

- 11 dossiers pour lesquels un délai a été octroyé pour la réalisation des travaux ;
- 3 dossiers en attente d'une première enquête de salubrité par le SPW Salubrité-Logement ;
- 1 dossier pour lequel un arrêté d'inhabitabilité a été pris ;
- 1 dossier clôturé.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.10 : Améliorer l'habitat et son offre

P.3.10.3 : Adhérer à une agence immobilière sociale (AIS) en collaboration avec le CPAS

En date du 1er janvier 2024, l'AIS LOGICENTRE a repris huit logements communaux en gestion qui étaient gérés jusqu'alors par les Jardins de Wallonie.

En outre, l'AIS gère un logement privé situé sur Familleureux.

III. SERVICE ENERGIE

1. MISSIONS DU SERVICE

En tant que signataire de la charte Commune « éner  thique » en f  vrier 2008, la Commune de Seneffe s'est engag  e    promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'  nergie au niveau communal avec l'appui notamment de la Conseill  re en   nergie financ   par la Wallonie. Les actions de la Conseill  re en   nergie se d  clinent selon 5 volets principaux :

- La ma  trise de la performance   nerg  tique dans les b  timents communaux ;
- La mise en   uvre des march  s relatif    l'  nergie (  laboration CSCh, suivi chantier, r  ception provisoire, etc).
- Le contr  le du respect des normes en mati  re de performance   nerg  tique lors de l'octroi des permis d'urbanisme (formulaires contr  l  s : d  clarations simplifi  es, d  clarations initiales, d  clarations finales) ;
- La sensibilisation du personnel communal ;
- Une information en premi  re ligne    la population (en mati  re d'  conomie d'  nergie, sur les primes disponibles...).

En plus des missions « Commune   nerg  thique », la Commune se doit d'  tre active de fa  on plus large afin de mettre sur pied des projets en faveur de l'  nergie durable et du climat, et ce pas seulement au sein de l'Administration mais bien sur tout son territoire avec l'ensemble des acteurs.

En d  cembre 2023, la Commune a engag   un coordinateur POLLEC communal (CPC) dans le cadre de l'appel POLLEC 2022. Ses missions sont strictement encadr  es par cet appel.

Le CPC est le r  f  rent, y compris pour la Coordination POLLEC R  gionale, pour tous les sujets relatifs au PAEDC (Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat).

Le CPC est   galement la personne de r  f  rence pour les questions relevant des enjeux climatiques au sein de la Commune. Il est amen      conseiller, orienter, d  velopper un r  seau de personnes et de savoirs    m  me de venir en aide aux personnes s'interrogeant sur le sujet ou sont en mesure de mener des projets contribuant    la diminution des   missions de gaz    effet de serre (GES).

Il veille    mener/coordonner    bien les missions reprises ci-dessous :

- Animer l'  quipe POLLEC (comit   de pilotage interne) ;
- Animer le comit   de pilotage externe ;
- Impliquer la population et/ou les parties prenantes du territoire dans la mise en   uvre des actions ;
- Piloter le PAEDC,    savoir concr  tiser les actions du PAEDC et mettre en   uvre le plan de communication ;
- Monitorer le PAEDC (annuel aupr  s de la R  gion, tous les deux ans aupr  s de la convention des Maires) ;
- Participer aux ateliers organis  s par le SPW et de la Province de Hainaut qui est le coordinateur supracommunal ;
- Communiquer en interne et externe ;
- Organiser un   v  nement annuel autour du PAEDC ;
- Rapportage et livrables li  s au subsid   POLLEC ;
- Suivre les six projets prioritaires soumis au SPW ;
- Etc.

2. PROJETS PST

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.4 : Sensibiliser à une mobilité

P.3.4.5 : Installer des bornes de rechargement pour véhicules électriques

Projet en partenariat avec les services Finances, Travaux et Mobilité.

Dans le cadre du marché de la Province du Hainaut, deux bornes doubles sont opérationnelles à la Grand-Rue de Feluy, depuis novembre 2023, et au Chemin Staumont à Seneffe, depuis mai 2024.

Le règlement communal relatif à l'utilisation des bornes sur le domaine public ainsi que le règlement redevance pour la fourniture d'électricité aux bornes communales de rechargement destinées aux véhicules particuliers ont été adoptés par le Conseil communal du 18 septembre 2023.

Quant au projet de placement de bornes de rechargement pour véhicules électriques du SPW via les agences de développement territorial, il a pris du retard et devrait être réactivé par le nouveau Gouvernement wallon.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.6 : Veiller à réduire la consommation énergétique

P.3.6.1 : Sensibiliser à la réduction de la consommation énergétique

Projet en partenariat avec les services Energie, Mobilité, Travaux et Enseignement.

La Commune a lancé une campagne de préfinancement de l'audit Logement avec pour objectif la réalisation de 45 audits. Au total, 40 demandes ont été introduites. Parmi elles, 3 demandes ont été annulées et 1 a été déclarée irrecevable ; 1 est incomplète. 35 audits ont été réalisés ainsi que 3 audits de suivi de travaux. Les candidatures se sont clôturées le 30 juin 2024.

Le projet prendra fin le 31 décembre 2025. À cette date, les candidats devront avoir réalisé les travaux permettant d'atteindre un label PEB supérieur ou le premier bouquet de travaux stipulé dans l'audit (excepté les candidats en catégorie de revenus R1 et R2).

La Commune a adhéré à EasyCONSO, le service de comptage intelligent de la Société Wallonne Des Eaux (SWDE). Il est destiné aux gestionnaires de bâtiments pour les aider à détecter les fuites et permettre leur réparation rapide afin de lutter efficacement contre les gaspillages d'eau. Concrètement, la SWDE a installé un module de communication sur 32 compteurs. L'accès à la plateforme EasyCONSO permettra d'avoir une vue complète sur les consommations et d'être alertés en cas de suspicion de fuite d'eau sur les installations.

La Commune a obtenu les accès à l'outil JOOL, logiciel qui gère les données relatives à l'énergie des sites repris dans les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité de la Centrale d'Achat d'Energie. JOOL permet la collecte, l'organisation et le traitement d'un grand nombre de données liées aux énergies afin d'en tirer de l'information utile et de suivre nos consommations.

La Commune s'est équipée d'un logiciel nommé CIVIS STP. Prochainement, un module complémentaire sera acquis pour permettre à la Conseillère en Energie de réaliser le monitoring énergétique des bâtiments communaux.

Le service poursuit la sensibilisation du personnel communal sur les écogestes et les réflexes à avoir chez soi comme au travail.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable
O.O.3.7 : Favoriser la production locale d'énergie renouvelable
P.3.7.1 : Équiper nos bâtiments d'énergies renouvelables

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Dans le cadre du projet NEOVIA, des panneaux photovoltaïques ont été placés sur les toitures de l'école communale de Feluy et de son extension en avril 2024.

L'étude de préfaisabilité pour la création d'une communauté d'énergie dans le centre de Seneffe est finalisée. Le 29 juillet 2024, le Collège communal a pris connaissance des deux scénarios proposés dans l'étude de préfaisabilité et a décidé de ne pas poursuivre à ce stade la mise en œuvre du projet vu les très faibles gains liés à la mise en place de la Communauté d'énergie.

Une candidature pour soutenir le partage d'électricité via la création de Communautés d'énergies renouvelables a été introduite au SPW en avril 2024.

Le Marché de service pour la réalisation d'audits énergétiques UREBA, études de préfaisabilité SER (Système d'Energie Renouvelable) et plan d'investissement de bâtiments communaux (Projet « Stratégie immobilière – POLLEC 21) est en cours.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable
O.O.3.7 : Favoriser la production locale d'énergie renouvelable
P.3.7.2 : Faire intervenir les coopératives citoyennes et des tiers-payants

Projet en partenariat avec les services Juridique et Travaux.

Deux agents communaux ont terminé la formation pour utiliser l'outil numérique THEMIS mis à disposition par CENEO pour soutenir la mise en place potentielle de communautés d'énergie renouvelable.

L'étude de préfaisabilité relative à la création d'une communauté d'énergie dans le centre de Seneffe est finalisée.

Une candidature pour soutenir le partage d'électricité via la création de Communautés d'énergies renouvelables a été introduite au SPW en avril 2024.

I. LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE

1. MISSIONS DU SERVICE

Développer le concept de cohésion sociale sur le territoire de la Commune.

Le PCS répond cumulativement à deux objectifs :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et co-responsable pour le bien-être de tous.

Pour les atteindre, le plan se décline en actions coordonnées, visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux droits fondamentaux répartis en 7 axes :

- Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'alimentation ;
- Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le droit à la mobilité.

Le PCS permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein de la Commune pour que chacun puisse vivre dignement en Wallonie.

Le plan est un dispositif adopté pour 6 ans (2020-2025) qui soutient et complète les dispositifs déjà existants, qui permet de faire le lien ou de renforcer des actions individuelles ou collectives, de répondre à des besoins spécifiques de la population et d'assurer la transversalité des services offerts aux citoyens.

Il permet également de mutualiser les moyens des différents intervenants et de générer de nouvelles dynamiques partenariales plus efficaces (renforcement des synergies et économies d'échelle au niveau local).

Les actions menées ciblent prioritairement les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux.

Le plan a été validé par le Conseil communal du 27 mai 2019 et par le Gouvernement wallon le 22 août 2019.

A Seneffe, le Plan est porté par la Commune.

La commission d'accompagnement a été validée par le Conseil communal du 25 mai 2020.

Elle a pour missions de :

- Favoriser l'échange des informations entre les différents partenaires du plan ;
- Impulser une réflexion sur le développement et l'amélioration du plan ;
- Assurer le suivi de la réalisation des différentes actions du plan ;
- Examiner et évaluer le plan.

La subvention allouée par le SPW pour l'année 2024 est de : 78.650,40 euros.

D'autres projets sont soutenus par le PCS et viennent compléter le dispositif mis en place :

- La cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants (en collaboration avec le service du Guichet des Associations) ;
- La lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;

- La collaboration à la cellule de coordination des CSIL-R (zone de Police de Mariemont) ;
- Le projet de Relocalisation de l'Alimentation Saine et Durable au Coeur du Hainaut (en collaboration avec le service des Circuits courts).

2. **PROJETS PST**

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.1 : Développer des actions en faveur de la médecine préventive (PCS – Axe le droit à la santé)

Projet en partenariat avec les services Environnement, Sports et Jeunesse.

En matière de prévention du tabagisme, le service du Plan de Cohésion Sociale (PCS) a répondu positivement à l'invitation de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) pour participer, en tant qu'animateur d'un atelier, à la journée du 12 décembre 2023 intitulée « Respirer ». Il était demandé aux agents du service d'animer un atelier de présentation des différentes démarches mises en place sur la thématique, par le biais d'un jeu, où des photos devaient être remises dans l'ordre chronologique pour illustrer les étapes de réalisation des différentes initiatives. Cette animation servait de support à la discussion avec les différents participants.

Le 27 mars 2024, le Collège communal a validé le projet d'aménagement du premier site de « Générations sans Tabac » à Seneffe. Il s'agit du site du FC Snef. Ce projet a concrétisé l'adhésion de la Commune à la Charte de « Générations sans Tabac » dont l'objectif est : « *que tout enfant né à partir de 2019 soit protégé de l'exposition à la fumée du tabac à chaque stade de son développement, afin que « grandir sans tabac » et que « ne pas fumer » devienne la norme* ». Cette décision fait suite à plusieurs réunions avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut, le Président du club et les membres du comité de gestion du club, tous particulièrement soucieux du bien-être des jeunes sportifs et d'une pratique sportive dans un environnement le plus propre et le plus sain possible. Deux espaces dédiés aux fumeurs seront donc installés sur place, à l'abri du regard des enfants, ainsi qu'un panneau explicatif en complément d'une démarche d'information à l'attention du public et des divers utilisateurs de l'infrastructure. Il est à noter que cette initiative s'inscrit directement dans la proposition de loi du Ministre VANDENBROUCKE dont le texte a été voté le 21 mars 2024 et qui sera d'application au 31 décembre 2024. Cette loi prévoit la protection des citoyens du tabagisme passif dans divers lieux tels que : les parcs d'attractions, les plaines de jeux, les fermes pédagogiques, les parcs zoologiques, les terrains de sports, les abords des écoles, des bibliothèques et des lieux pour l'accueil des enfants.

Le 29 juillet 2024, l'Administration communale a été informée qu'elle avait obtenu le label officiel de « Générations Sans Tabac ». Dans la foulée, les abris ont été commandés et leur installation est prévue début octobre 2024. Un panneau officiel « site sans tabac » doit aussi être réceptionné.

Au niveau de la santé mentale, dans le cadre de la convention qui lie l'Administration communale à l'ASBL « Pact-Santé », un forum a été organisé le 5 décembre 2023, dans la salle de l'Espace culturel de la Samme, à l'attention des professionnels du secteur. La thématique abordée était la re-contextualisation de la problématique de la Santé Mentale.

Afin de poursuivre la réflexion sur ce sujet et voir comment l'aborder avec le tout public, diverses rencontres ont été réalisées avec la mutualité chrétienne, qui avait déjà une expérience de ce type sur d'autres Communes. Il est ressorti des discussions, la proposition d'organisation d'une conférence sur le thème de la surcharge mentale. Elle est programmée pour le 15 octobre 2024 et sera animée par une psychologue. Le but est de poursuivre le travail initié par la mise en place d'ateliers pratiques accessibles à tous et dont les sujets auront été concertés avec le public.

Depuis le mois d'avril 2023 étaient organisées des séances de gymnastique adaptée aux personnes atteintes de maladie chronique en collaboration avec « Gymsana » et le service des Sports. Cette activité s'est clôturée en décembre 2023 faute de subvention et d'un nombre suffisant de participants.

En matière d'alimentation saine, le projet « Tandem local » a été organisé le 19 octobre 2023 en collaboration avec Soralia. Le programme de la journée reposait sur un atelier de sensibilisation à l'alimentation durable en matinée, un atelier culinaire l'après-midi (Comment cuisiner sain et local ?) et s'est terminé par la projection du documentaire « Tandem local » en présence des réalisateurs. La soirée s'est clôturée par la dégustation des préparations réalisées au sein de l'atelier de l'après-midi en collaboration avec le projet participatif « Co'pains », dans une ambiance conviviale.

Au niveau de la collaboration avec le « Réseau Local Multidisciplinaire de la Région du Centre », les quatre ateliers diététiques destinés prioritairement à un public atteint d'une maladie chronique ou présentant une prédisposition au diabète se sont déroulés aux dates suivantes : le 25 septembre, les 2, 9 et 23 octobre 2023. Ayant remporté un beau succès en terme de participation (15 à 20 personnes à chaque séance), d'autres ont été programmés en 2024, aux dates suivantes, avec le même engouement du public : les lundis 8, 22 et 29 avril.

Partant du principe que la pratique d'activités physiques exerce une influence positive sur la santé et la performance des employés, le service du plan de Cohésion Sociale étudie la possibilité de mettre en place, en collaboration avec l'OSH, un atelier de sensibilisation dont l'objectif serait d'informer sur les bienfaits de l'activité physique et de proposer des pistes d'actions réalistes dans le cadre professionnel et en fonction des capacités de chacun.

Enfin, il est à signaler la mise en place du projet « J'ose la Marche Active » qui vient compléter le projet « Je Cours Pour Ma Forme », tous deux proposés par le service des Sports dans une optique de prévention de la santé. La première session de la marche active s'est clôturée en juin 2024 avec un taux de participation moyen de 15 personnes à Seneffe et à Arquennes (selon les séances).

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.2 : Développer un salon de la santé

Projet en partenariat avec les services Propriétés communales, Sports, Travaux et Fêtes & Commerces.

Le 8 octobre 2023 s'est déroulée la 8ème Journée Santé, Sport et Bien-Etre du Plan de Cohésion Sociale. De par le nombre important de visiteurs qui côtoient cette journée dédiée aux bonnes pratiques en matière de santé, il est possible de dire que cet événement devient progressivement un rendez-vous avec le public seneffois et les professionnels du secteur (nombre de visiteurs estimé entre 450 et 500 personnes). Pour cette nouvelle édition, en plus des initiations sportives, des nombreux stands d'information, des dépistages gratuits, du concours de la soupe et du marché des producteurs locaux, une brocante de matériel sportif est venue compléter le projet, sur une proposition de la Commission Communale des Sports. Cette journée bénéficie d'une large promotion par le biais de ses partenaires auxquels est venu s'ajouter, cette année, « Hainaut Développement » par le biais de la participation de la Commune à la mise en place d'un « Conseil de Politique Alimentaire (CPA) en Cœur du Hainaut » (qui vise à rassembler les forces vives du territoire pour construire ensemble un système alimentaire local plus durable).

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.3 : Impulser la création de Maisons Médicales ou Centres Médicaux

Projet en partenariat avec les services Bibliothèques, Jeunesse, Travaux, Urbanisme, Juridique, Propriétés communales et Nouvelles Technologies.

La Maison Médicale du Centre a reçu l'agrément « ASI » (Association de Santé intégrée) délivré par l'AViQ, le 21 décembre 2023.

Les ASI sont des structures qui sont agréées pour exercer une mission de soins de santé primaires au bénéfice de la santé globale des populations.

Les ASI choisissent de facturer leurs prestations :

- Soit au forfait : dans ce cas, aucune intervention financière n'est demandée au patient qui a préalablement procédé à son inscription ;
- Soit à l'acte : dans ce cas, le patient paie les prestations à l'acte.

Dans le cas de la Maison Médicale du Centre, elle fonctionne au forfait depuis le 1er janvier 2024 (pour les médecins traitants) et s'attelle à pérenniser ses missions. Pour ce faire, un deuxième médecin et une deuxième accueillante sont venus compléter l'équipe déjà en place.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.4 : Organiser des activités pour les personnes seules

Projet en partenariat avec les service Fêtes & Commerces, Nouvelles Technologies et Communication.

Pour cette période, le projet « papote numérique » poursuit ses activités et les diversifie en fonction des besoins exprimés au sein du groupe. La fréquence des rencontres était d'une fois par semaine et le groupe était constitué de 5 à 8 personnes selon les séances. Après une pause pour les congés d'été, les ateliers vont reprendre en septembre 2024.

Avec le temps et le développement des projets une certaine transversalité apparaît au niveau de la thématique. Ainsi le « Repair café », les ateliers diététiques ou encore le « Réseau de jardiniers complices » favorisent les rencontres, les échanges et contribuent à rompre l'isolement social. Le 3 juin 2024, le Collège communal a validé la proposition d'organisation d'une formation en « accidentologie » proposée par Mobilesem. Une partie théorique et un atelier pratique ont été proposés aux participants fin août 2024. Des ateliers de développement personnel et de gestion des émotions sont envisagés pour la suite.

Pour la fin 2024 et le début 2025 la création de groupes de paroles est à l'étude au niveau des thématiques suivantes : les aidants proches face aux maladies chroniques telles que : la maladie de Parkinson, la sclérose en plaque, la maladie d'Alzheimer, etc. Des conférences sur la maladie d'Alzheimer et la charge mentale seront à l'ordre du jour avant la mise en place d'ateliers pratiques afin de vérifier l'intérêt du public pour ceux-ci.

Le 1^{er} juin 2024, le service du Plan de Cohésion Sociale était partenaire du projet festif et intergénérationnel intitulé le « Parc en Folie ». Ce projet développé par le service des Sports en collaboration avec la Maison des Jeunes « Le Câble », sur le site du Parc de l'Amitié de Familleureux, vise à proposer aux familles un moment de rencontre convivial et de détente autour d'un barbecue, d'activités ludiques et sportives gratuites.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.5 : Organiser et animer les Conseils consultatifs (aînés, personnes handicapées, ...)

Projet en partenariat avec le service Nouvelles Technologies et Communication.

Ce projet a été renommé. Le mot enfant, entre parenthèse, a été retiré car le Conseil des Enfants est un projet à lui tout seul.

En suite de l'arrêt des activités du Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Personnes Handicapées (CCCAPH) validé par le Collège communal du 28 août 2023 et des suggestions formulées par le biais de l'enquête, le service du Plan de Cohésion Sociale étudie la possibilité de faire évoluer la réflexion vers le projet « Ville Amie des Aînés » et l'obtention de son label.

Ce projet pourrait offrir un prolongement cohérent au travail réalisé par le CCCAPH mettant en valeur des actions plus concrètes et correspondant mieux aux attentes des bénévoles engagés dans ce processus lié au « Mieux Vivre ensemble ».

Le projet « VADA » proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est un vaste projet ayant pour objectif de répondre aux enjeux et attentes d'une population vieillissante. Le but poursuivi est l'amélioration du bien-être des aînés sur leur territoire par le biais d'une démarche participative et transversale.

L'identification des besoins, l'élaboration des projets et actions ainsi que leur mise en oeuvre résultent de la participation des aînés à toutes les étapes de la démarche.

La démarche VADA s'appuie sur le concept de "vieillir en restant actif", défini par l'Organisation des Nations Unies (ONU) : *"Si l'on veut que le vieillissement soit quelque chose de POSITIF, il faut aussi qu'une vie plus longue s'accompagne de possibilités d'être en bonne santé, de participer et d'être en sécurité..."* (New York, United Nations, 2002).

L'Observatoire de la Santé du Hainaut et la Ville de Mons (pionnière en la matière), de par leur expérience, pourraient être des partenaires de première ligne au niveau méthodologique pour initier ce projet sur Seneffe.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.6 : Mettre en place un « Repair Café »

Afin d'améliorer la visibilité des ateliers mensuels au sein des locaux du « Centre de l'Eau », la création d'un beachflag était en réflexion. Il s'est concrétisé et sera utilisé à la reprise de septembre.

Lors de la séance du mois d'avril 2024, un atelier d'affutage de couteaux et ciseaux était proposé ainsi qu'un autre portant sur la réparation des machines à coudre. Ces deux ateliers étaient gérés par des bénévoles ayant suivi une formation spécifique, enrichissant ainsi la diversité des réparations possibles. Il est à noter toutefois qu'un renfort de l'équipe est toujours nécessaire au niveau des réparations en petit électroménager et en informatique, vu le nombre croissant de demandes dans ces deux secteurs.

Une réunion avec le comité de pilotage s'est déroulée le 16 juillet 2024 afin de discuter de la nouvelle répartition des fonctions pour une bonne organisation pratique et la pérennisation du projet. Elle a abordé aussi les besoins à couvrir, le partage des compétences et le nouveau calendrier des séances (2024/2025). Ce dernier a été validé par le Collège communal du 29 juillet 2024.

En terme de perspective, certains membres avaient évoqué la mise en place d'un atelier « couture » basé sur un échange de conseils entre les couturières « chevronnées » et les personnes souhaitant s'initier aux bases du métier, découvrir les bases du tricot ou du crochet. D'autres avaient évoqué la mise en place d'une donnerie.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.7 : Fournir un moyen de transport individuel et/ou collectif (proxibus, flexitec, taxi social, ...)

Projet en partenariat avec le service Mobilité.

Fin 2023, une réunion avec Mobilesem a mis en évidence le besoin majeur d'une nouvelle campagne d'information et de publicité à propos de ce service. Le Plan de Cohésion Sociale, en collaboration avec le service Communication a assuré la relance début 2024 afin de promouvoir la centrale de mobilité et optimiser son utilisation. Cette action est prévue sur l'ensemble de l'année.

De manière complémentaire, deux ateliers pratiques ont été validés par le Collège communal du 3 juin 2024. Il s'agissait d'organiser une formation (théorique et pratique) en prévention des accidents (organisée en août 2024) et de proposer un atelier de diagnostic et de réparation de vélos (prévu le 6 octobre 2024). Ces deux projets sont issus du compte-projets proposé par la centrale de mobilité.

Une évaluation sera réalisée dans les prochains mois afin de déterminer la poursuite ou non de la collaboration avec Mobilesem.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.4 : Développer la cohésion sociale

P.1.4.8 : Lister des citoyens bénévoles au service des autres (personnes âgées, transport, ...)

Force est de constater sur le plus long terme le manque de régularité dans la consultation du site et la rédaction de nouvelles annonces.

Une réunion d'évaluation du dispositif a été réalisée le 15 janvier 2024 en présence des membres du Collège afin de faire le point sur la collaboration qui lie l'Administration communale à la plateforme « Give a Day ».

Il ressort de cette rencontre que : 63 bénévoles et 17 associations étaient inscrits sur le site à cette date, 32 annonces ont été publiées et 28 « matching » ont été réalisés.

Pour augmenter l'efficacité de la plateforme, la coordinatrice a proposé plusieurs pistes : créer une annonce de recherche d'un.e bénévole pour assurer une gestion régulière du site communal, mettre des moyens techniques à disposition de cette personne (ex : accès à un téléphone, un ordinateur, etc), disposer des références des associations actives sur le territoire de la Commune, rédiger et activer la publication des annonces pour les associations/bénévoles ayant des difficultés, faciliter la communication, les échanges avec l'Administration communale, coordonner le « matching » et assurer son suivi entre les bénévoles et les associations, assurer la mise à jour des coordonnées, créer un « guichet du bénévolat », etc.

Une recherche de bénévoles pour assumer ces missions est toujours en cours.

Pour assurer une meilleure visibilité (publicité), « Give a Day » a été invité à participer à divers événements communaux (ex : l'accueil des nouveaux arrivants, la Journée santé, etc) prévus en 2024 et y a répondu positivement.

O.S.3 : Etre une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.5 : Développer les circuits courts

P.3.5.2 : Créer un réseau de « jardiniers complices »

Projet en partenariat avec le service Environnement.

Durant la période d'hiver, les différentes activités liées aux jardins se sont ralenties. Du petit matériel a été acheté par le service du Plan de Cohésion Sociale à destination des utilisateurs des jardins surélevés de Familleureux. Il était disponible pour le printemps.

Début 2024 une réunion s'est tenue avec les partenaires afin de discuter de la relance du projet pour la bonne saison.

A la mi-avril, les panneaux d'information réalisés en collaboration avec les « Guides composteurs » et l'équipe verte du CPAS, apportant des informations pratiques sur le contenu autorisé et non autorisé du compost, ont été placés par les ouvriers du service Travaux, sur les implantations d'Arquennes et de Seneffe.

Fin avril, les 12 parcelles (4 à Arquennes et 8 à Seneffe) étaient déjà attribuées sans que le service PCS n'ait besoin d'en faire la publicité. D'un commun accord avec le CPAS, 5 nouvelles parcelles étaient donc en préparation sur le site de Seneffe afin de répondre à la demande croissante. Le PCS a acheté le matériel nécessaire pour délimiter les jardins, les jardiniers du CPAS ont préparé le terrain et le service Travaux a déposé un container à eau supplémentaire (acheté par le PCS en 2023).

Une information sur la disponibilité des 5 jardins a été diffusée.

Le 4 mai 2024, un guide composteur a ouvert la porte de son jardin pour une visite et des échanges de bonnes pratiques. Les jardiniers du projet étaient cordialement invités à lui rendre une petite visite afin de recevoir de bons conseils.

Enfin, une nouvelle demande de collaboration avec la Maison des Jeunes « Le Câble » de Seneffe a été lancée, dans le cadre du projet « Été Solidaire », pour renouveler le mobilier de jardin qui avait été construit et installé en 2023, à proximité des jardins surélevés de Familleureux. Cette demande s'est concrétisée par la fabrication de nouveaux bancs utilisés par les habitants du quartier et les patients de la Maison Médicale du Centre.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.4 : Développer des actions liées à la santé

P.5.4.1 : Soutenir les groupes de paroles relatifs à la santé

Ce projet a été renommé (anciennement « Soutenir les groupes de paroles relatifs aux maladies »).

Avec la réouverture du local communautaire de Familleureux début 2024, le groupe de paroles des « Alcooliques Anonymes » a pu reprendre ses activités normalement et dans le respect de la discrétion nécessaire à la bonne gestion des réunions.

D'autres projets sont à l'étude : groupes de paroles au sujet de la parentalité, des aidants proches, de certaines maladies chroniques ou en lien avec la Maison Médicale du Centre dans une logique de santé communautaire (on parle de santé communautaire lorsque les membres d'une collectivité géographique ou sociale, réfléchissent en commun sur leurs ennuis de santé, expriment des besoins prioritaires et participent activement à la mise en place et au déroulement des activités les plus aptes à répondre particulièrement à ces priorités).

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.4 : Développer des actions liées à la santé

P.5.4.2 : Créer des actions en santé communautaire

Projet en partenariat avec le service Environnement.

Le forum sur la santé mentale s'est déroulé le 5 décembre 2023 dans la salle de l'Espace culturel de la Samme et a accueilli un large public de professionnels du secteur.

En juillet 2023, le Collège communal avait validé l'organisation de permanences décentralisées de l'AViQ dans les locaux de la Maison des Associations de Seneffe. Celles-ci se sont déroulées aux dates suivantes : 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre 2023.

Le but était de faciliter l'accessibilité des services et renforcer les contacts avec les citoyens, tout en restant attentif aux difficultés de mobilité.

Le 8 février 2024 s'est tenue une réunion d'évaluation avec l'AViQ qui a souhaité poursuivre le projet en proposant de le pérenniser par le biais d'une convention cadre prévoyant une permanence mensuelle (le troisième mercredi du mois) durant toute l'année. Celle-ci a été validée par le Conseil communal du 25 mars 2024.

Le conseiller en orientation de l'AViQ a pour missions :

- D'établir un contact avec les citoyens pour échanger sur leurs besoins, projets et situation ;
- Informer, conseiller et orienter sur les services et aides disponibles en matière de handicap et d'allocations familiales supplémentaires ;
- Accompagner les personnes dans leurs différentes démarches ainsi que pour le suivi de leur dossier.

Créer cette permanence au sein de la Commune apporte donc une plus-value pour les citoyens qui trouvent en un lieu unique, une réponse globale à leurs différentes questions.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.2 : Donner une place aux aînés dans la Commune

P.6.2.1 : Identifier les attentes et les besoins des aînés

Voir commentaire rédigé dans la rubrique 1.4.5 : organiser et animer les Conseils consultatifs (aînés, personnes handicapées).

Le Plan de Cohésion Sociale participe aussi à la réflexion pour la mise en place d'un ponton de pêche sécurisé en collaboration avec les services de l'Environnement et de la Politique des Aînés.

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.2 : Donner une place aux aînés dans la Commune

P.6.2.5 : Editer une brochure à destination des aînés

Projet en partenariat avec le service Communication.

Ce projet est terminé.

II. POLITIQUE DES AÎNÉS ET GUICHET « HANDICONTACT »

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Politique des Aînés

Une des missions du service de la « Politique des Aînés » est de mettre à l'honneur les aînés qui résident sur l'entité et qui fêtent leur anniversaire de cent ans et plus.

Cette année, une centenaire a été fêtée et un cadeau ainsi qu'une photo envoyée par le Palais Royal (signée par les souverains) lui ont été remis.

Le service organise également 4 thés dansants par an dont la fréquentation moyenne est de 160 personnes. Sur base de la grande satisfaction exprimée par les aînés, il est envisagé d'augmenter le nombre de thés dansants en 2025. Ils seront au nombre de 5.

1.2 Guichet Handicontact

Ce service initié dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale précédent est développé en collaboration avec l'AViQ.

Il vise à informer et orienter les personnes porteuses de handicap ainsi que leurs proches en leur permettant de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les bureaux régionaux de l'AViQ. Le bureau d'accueil est situé au Guichet des Associations et reçoit uniquement sur rendez-vous.

Ce service relaye aussi les initiatives favorisant l'intégration et la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Commune.

Il a également pour rôle d'informer le pouvoir communal des problématiques rencontrées par le public cible sur le territoire de la Commune, tout en préservant la confidentialité des situations.

2. PROJETS PST

O.S.6 : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.3 : Intégrer les personnes porteuses de handicap

P.6.3.4 : Action de sensibilisation et d'intégration des personnes porteuses d'un handicap

Projet en partenariat avec les services Culture, Finances, Mobilité, Travaux et Communication.

Ce projet a été renommé (anciennement « Optimiser la signalétique pour les PMR »).

En septembre 2023, le Collège communal a validé la programmation de la formation FALC (Facile A Lire et à Comprendre) qui fait suite à la formation de sensibilisation au handicap proposée au personnel de l'Administration et du CPAS. Des dates précises seront arrêtées prochainement.

Le 8 octobre 2023, lors de la Journée Santé, une activité de découverte et d'initiation à la manipulation de la « Joelette » (fauteuil roulant tout terrain qui se rapproche d'une chaise à porteur sur roue et qui permet de se faufiler sur toutes sortes de sentiers) a été proposée.

En vue de l'obtention du label « Handicity » et en suite du dépôt du bilan final réalisé en collaboration avec les différents services, une visite des bâtiments communaux a eu lieu en novembre 2023, en présence de l'Echevine et d'une représentante d'Esenca. Le but poursuivi était de voir « sur le terrain

» l'ensemble des travaux réalisés pour faciliter l'inclusion et la mobilité des personnes porteuses de handicap (ex : suppression de la marche donnant accès au Guichet des Associations création de différentes rampes d'accès aux bâtiments publics, aménagement de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite PMR, etc).

En mars 2024, Esenca a informé l'Administration qu'elle avait obtenu le label « Handicity » et celui-ci a été remis à la Bourgmestre le 22 avril 2024.

En février 2024, le service Handicontact en collaboration avec le service du Tourisme, a travaillé sur le projet de créer un ponton de pêche adapté aux PMR. Une visite des différents points potentiellement intéressants pour la réalisation de ce travail a été réalisée en mars 2024, avec le Président des Pêcheurs du sous bassin de Senne. La réflexion sur l'aménagement de cet espace de détente sécurisé se poursuit actuellement en collaboration avec le service Environnement.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement du Guichet Handicontact et du Guichet des Associations, le Collège communal a validé le projet et le plan le 29 avril 2024. Le budget et les travaux sont prévus pour l'année 2025.

III. LE SERVICE DU COMMERCE, DES CIRCUITS COURTS, DES FÊTES ET DU JUMELAGE

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Le service du Commerce et des Circuits courts

- Aider et renseigner les nouveaux commerçants dans leurs démarches administratives dans le cadre de leur installation sur l'entité ;
- Soutenir les actions et projets de l'ASBL Seneffe Entreprises ;
- Gérer le dossier des subsides accordés à l'ASBL Seneffe Entreprises ;
- Soutenir et valoriser la production locale et artisanale distribuée en « circuits courts » ;
- Sensibiliser les citoyens au travail important de la production locale ;
- Soutenir le commerce de proximité.

Les marchés hebdomadaires sont organisés les mardis et les jeudis sur la Place Penne d'Agenais.

Une collaboration est aussi apportée aux autres associations qui mettent en valeur les commerçants et artisans.

1.2 Le service des Fêtes

- Soutenir les citoyens dans l'organisation des fêtes des voisins, de quartier, ... ;
- Soutenir les comités des fêtes dans l'organisation des kermesses, carnavals et jumelage par l'octroi d'un subside ;
- Soutenir les groupes locaux par l'octroi d'un subside.

Le service des Fêtes assure le suivi administratif :

- Dans le cadre du jumelage Seneffe – Penne d'Agenais en collaboration avec le comité de jumelage ;
- Des dossiers forains dans le cadre des kermesses et carnavals.

Le service des Fêtes organise également la cérémonie des noces d'or pour congratuler les couples qui fêtent leur cinquantième, cinquante-cinquième, soixantième, soixantième-cinquième anniversaire de mariage, chaque année.

Au cours du mois d'octobre 2023, les couples n'ayant pas été fêtés lors de la cérémonie des noces d'or du 25 juin, ont été congratulés « à domicile » par l'Echevine des Fêtes qui leur a remis leur diplôme et leur cadeau.

Cette année, 64 couples ont fêté leur cinquantième, cinquante-cinquième, soixantième, soixantième-cinquième anniversaire de mariage.

Le samedi 29 juin 2024, 38 couples ont été congratulés à cette occasion à l'Espace culturel de la Samme. Dans une ambiance conviviale, discours officiels, danses des Vîs Scan'çons, cadeaux et fleurs étaient au rendez-vous pour partager ce moment de bonheur !

Certains jubilaires ont pu participer, auparavant, à une messe en leur honneur en l'église Saints Cyr et Julitte.

Le Service des Fêtes assure aussi le suivi administratif et événementiel de l'organisation du marché de Noël à Seneffe.

Ce projet est une initiative de l'Administration communale en collaboration avec l'Amicale du service des Travaux et la 72^e unité des Scouts marins.

Le marché de Noël s'est déroulé du 8 au 10 décembre 2023. Trente-deux chalets étaient installés sur la Place Penne d'Agenais.

Des exposants ont été également installés dans l'Espace culturel de la Samme, la Rotonde du Centre de l'Eau et le hall de la bibliothèque.

Chaque année, le service des Fêtes en collaboration avec l'Amicale du service Travaux organise la fête patronale « Saint Ben » pour le personnel de l'Administration communale, du CPAS et de la Police locale. La fête a été organisée le 1^{er} décembre 2023.

Le Collège communal a présenté ses vœux pour la nouvelle année le 11 janvier 2024 à l'ensemble du personnel autour d'un drink.

2. PROJETS PST

O.S. 1. : Être une Commune particip'active

O.O. 1.6. : Favoriser les acteurs économiques locaux

P.1.6.1 : Développer en partenariat avec l'ACAS un site internet spécifique reprenant les acteurs économiques locaux

Projet en partenariat avec le service Communication.

Un répertoire des entreprises, commerçants, artisans et professions libérales de Seneffe va être créé sur le site internet communal en 2024.

Une mise à jour préalable des données des entreprises, commerçants, artisans et professions libérales de Seneffe est en cours.

Le site internet de « Seneffe Entreprises » sera géré indépendamment de ce nouveau répertoire.

O.S. 1. : Être une Commune particip'active

O.O. 1.6. : Favoriser les acteurs économiques locaux

P.1.6.2 : Organiser des rencontres (conférences, séances d'info, ...) avec différents acteurs (agriculteurs)

La Commune de Seneffe a choisi de soutenir les commerces, les artisans et les entreprises locales au travers d'une cérémonie dédiée à l'entrepreneuriat.

A cette fin, elle organisera, annuellement, une cérémonie des vœux à destination de ce public spécifique, la dernière semaine du mois de janvier.

Tous les trois ans, cette cérémonie s'accompagnera d'une remise de "Prix des Entreprises", destinés à la mise en valeur du savoir-faire des forces vives économiques locales.

Cette remise de prix se substituera à la conférence, dès la première édition en janvier 2025.

Un règlement relatif aux "Prix des entreprises " a été adopté par le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2024.

La Commune de Seneffe a organisé le jeudi 20 juin 2024 à l'Espace culturel de la Samme, une conférence-rencontre gratuite et exceptionnelle avec comme invité Monsieur Bruno COLMANT, Docteur en Économie Appliquée.

Monsieur Bruno COLMANT a abordé les principaux enjeux socio-économiques des prochains mois au lendemain des élections européennes, fédérales et régionales, à quelques mois des élections américaines, qui mettent la Belgique face à d'importants choix politiques.

O.S.1. : Être une Commune particip'active

O.O.1.7. : Développer les échanges avec la Ville jumelée

P.1.7.1. Poursuivre le jumelage avec Penne d'Agenais

L'union de Penne d'Agenais et Seneffe est renforcée par les festivités du jumelage une fois tous les deux ans.

Les Pennois sont venus en mai 2023 et les Seneffois iront à Penne d'Agenais en 2025.

O.S.1. : Être une Commune particip'active

O.O.1.8. : Soutenir les festivités locales

P.1.8.1 : Encourager des initiatives de fêtes (fêtes des voisins, ...)

Projet en partenariat avec le service des Sports.

Pour célébrer le deuxième anniversaire du « Parc de l'Amitié » à Familleureux, l'Administration communale et l'ASBL Maison des Jeunes « Le Câble » de Seneffe ont organisé l'événement « Parc en Folie », le samedi 1er juin 2024.

Fin 2023, les citoyens s'étaient déjà mobilisés pour participer à l'organisation de cet événement.

O.S.1. : Être une Commune particip'active

O.O.1.8. : Soutenir les festivités locales

P.1.8.2. Protéger et redynamiser le folklore

Les festivités carnavalesques de Seneffe se sont déroulées du 30 juin au 2 juillet 2024.

En ouverture du week-end carnavalesque, un concert a été organisé le vendredi soir.

Le traditionnel cortège du dimanche a réuni : Les Vis Scan'çons, les Arindjî de Snef, les Bons amis et leurs dames, les Querleux, les Fauvettes, l'Ecole des Tambours, Roger Rigolo, Famille Adams, les Paysans de Genappe.

L'Administration soutient également l'organisation des kermesses d'Arquennes et de Feluy.

O.S.3 : Être une Commune tournée vers un avenir durable

O.O.3.5 : Développer les circuits courts

P.3.5.1 : Favoriser la relocalisation de l'alimentation

Projet en partenariat avec le service Communication.

Ce projet a été renommé (anciennement « Créer un marché mensuel avec les producteurs locaux »).

Un appel à participation au Conseil de Politique Alimentaire du Cœur du Hainaut a été lancé en décembre 2023.

En date du 12 décembre 2023, le Collège communal a décidé de ne pas participer actuellement au Conseil de Politique Alimentaire du Cœur du Hainaut.

L'Administration communale reste cependant informée sur les travaux du Conseil de Politique Alimentaire du Cœur du Hainaut (Hainaut Développement).

IV. LE SERVICE CULTURE ET TOURISME

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Culture

Les actions propres au service Culture sont mises en œuvre pour répondre aux cinq concepts du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels, à savoir : **l'Education permanente, l'Analyse critique, le Lien social, la Démocratie culturelle et la Démocratisation culturelle.**

Le service Culture tend à la mise en œuvre de démarches qui encouragent une prise de conscience et une connaissance critiques des réalités de la société. Ces démarches intrinsèques au service favorisent des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation. Elles développent des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Finalement, elles travaillent à développer les capacités de citoyenneté active et la pratique de la vie associative.

Le service Culture garde comme ligne d'action, la conviction selon laquelle la Culture se doit d'être de qualité, variée et accessible à tous. C'est pourquoi la programmation culturelle est renouvelée afin de proposer des événements originaux, en concordance avec l'actualité extérieure et à un prix démocratique.

Le Collège communal du 5 mars 2019 a défini les critères culturels de soutien aux associations culturelles locales de la manière suivante :

- La Commune soutiendra les associations culturelles seneffoises dans leurs activités et lors de leurs événements pour autant que le but de celles-ci soit de poursuivre l'objectif culturel défini par l'association ;
- Ces événements/activités/ateliers feront partie de la programmation culturelle du service Culture et répondront aux concepts fixés par le décret du 21 novembre 2013 relatifs aux Centres Culturels ;
- Les locaux communaux seront mis à disposition aux conditions associatives mais à titre gratuit.

Le service Culture apporte également une aide logistique et publicitaire en matière d'événements : création d'affiches, diffusion et photocopies, annonce des activités sur le site Internet communal, dans l'Essor, via les pages facebook de la Commune de Seneffe, encodage des événements sur le site internet de Liens Culture. Une aide des agents communaux (ouvriers et/ou employés) pour certaines organisations est demandée. L'organisation pratique des activités se fait en collaboration avec le service Communication (création des affiches, communication sur les réseaux sociaux, le site Internet communal et l'Essor), le service Travaux (aide à l'installation de matériel, au montage et démontage), le service Régisseur, le service des Propriétés communales (réservation des salles), le service Finances ou tout autre service demandeur d'un partenariat en matière de projet culturel.

La programmation culturelle requiert également la recherche d'informations ou de contacts utiles à l'organisation, la coordination des activités, l'enregistrement des réservations aux spectacles et l'organisation de réunions de coordination.

Le service Culture souhaite organiser des événements de nature éclectique afin de diversifier l'offre et essayer ainsi de toucher des publics-cibles différents (jeune public, adolescents, adultes, aînés). La programmation culturelle est accessible à tous et ne relève pas d'une caste privilégiée. L'ensemble de la population de l'Entité seneffoise y est conviée. Toutes les activités sont accessibles pour des prix démocratiques et pour les personnes bénéficiant de l'article 27. Les thèmes prédominants des événements sont choisis en fonction de l'actualité extérieure et d'un calendrier « fixe » ou selon les suggestions d'autres services communaux. Les débats, rencontres, échanges après les projections ou

les représentations théâtrales tentent d'être le plus riche possible et de faire participer les spectateurs. L'objectif est d'amener la réflexion à propos de sujets sociétaux actuels.

Les adultes et les enfants sont amenés à découvrir plusieurs catégories d'art : le théâtre, la musique, le cinéma, les conférences-spectacles, etc.

L'agente communale du service Culture a été désignée pour représenter la Commune en tant que membre au sein de Centritudes (actions culturelles), de la Quadrature du Cercle (cinéma), d'ASSPROPRO (arts de la scène), du comité de pilotage du Réseau des Scènes Chorégraphiques (danse) et en tant que représentant « Centritudes » à l'Assemblée générale de « Central » La Louvière.

Activités et événements récurrents soutenus par l'Administration :

- Cercle culturel Royal Arkenna : 10 séances de ciné-conférences et l'événement annuel « Planète Arkenna », festival de courts-métrages documentaires.
- De la Plume aux Planches : création de pièces de théâtre amateur et ses représentations en public.
- Festival des Arts : tous les arts confondus.
- Parcours d'Artistes : éditions en 2019, 2022 et 2024. Accueil des artistes chez les habitants ou commerces, majoritairement à Feluy. Le parcours s'est étendu à Arquennes, vu le succès rencontré (+/- 50 artistes).
- La Maison des Jeunes « MJ Le Câble » : suivant leurs demandes.

Dans le but de garantir que l'ensemble des citoyens puisse accéder à une offre culturelle diversifiée, un système de diffusion d'informations via une variété de canaux est mis en place. L'objectif est de rendre l'information culturelle accessible à tous.

Pour se faire, le site internet de la Commune et les réseaux sociaux sont largement utilisés pour diffuser toutes les informations disponibles sur les événements culturels à venir. Les moyens de communication traditionnels ne sont pas négligés : les affiches sont également imprimées et affichées dans les différents bâtiments communaux. Les informations figurent dans le journal local « L'Essor ». Les écrans dynamiques placés dans des lieux stratégiques de la Commune sont aussi utilisés pour diffuser les annonces culturelles. Ces différentes approches offrent une large visibilité et permettent d'atteindre les citoyens préférant les informations papier ou qui n'ont pas d'accès à internet.

De plus, le service travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, tels que Centrissime, Centropôle, Central, Asspropro, la Quadrature du Cercle. Ces partenaires partagent également les informations via leurs propres canaux de communication. Cela augmente considérablement la portée des annonces et garantit que l'information parvienne à un public encore plus large.

1.2 Tourisme

Le service du Tourisme a pour mission d'accueillir, de guider et d'informer les touristes en visite sur l'entité ou qui en font la demande par téléphone ou par mail.

Dans ce cadre, le service s'occupe de la mise à jour et du renouvellement des brochures, des affiches et flyers proposés au public au Guichet des Associations ainsi que sur les présentoirs communaux.

Par le biais du service Communication, les informations sont largement diffusées via les écrans d'affichage numériques installés à divers endroits de l'entité.

Le service répond favorablement, ou pas, en fonction du nombre de projets déjà en cours, aux appels à projets du Commissariat Général au Tourisme (CGT), de Centrissime, de la Région wallonne, etc. Ce service assure le suivi des dossiers et le relais entre l'Administration communale et ses partenaires touristiques : ASBL « Office du Tourisme de Seneffe », Domaine du château de Seneffe, Centrissime, la Province du Hainaut, etc.

Le service collabore également aux projets d'autres services communaux dont la finalité pourrait avoir une vocation touristique.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.3. : Ouvrir et offrir l'accès à la culture pour tous

P.1.3.1. : Permettre une programmation culturelle accessible à tous

Projet en partenariat avec les services Environnement et Communication.

Le service Culture est soucieux d'élaborer une programmation culturelle nuancée et variée afin d'éveiller la curiosité du plus grand nombre de personnes, de toutes les catégories d'âge (enfants, adolescents, adultes, aînés). Les prix demandés sont toujours abordables et les tickets Article 27 sont en vigueur pour les différents spectacles proposés. Des partenariats avec la Quadrature du Cercle, le Centre culturel de La Louvière « Central » et Asspropro, permettent de réduire les coûts de la programmation.

Evénements :

- **22 septembre 2023** : Projection du film d'animation « Yuku et la fleur de l'Himalaya » en collaboration avec la Quadrature du Cercle ;
- **14 et 15 octobre 2023** : Représentations de la pièce de théâtre « Escape Home » par « De la plume aux planches » ;
- **6 décembre 2023** : Spectacle de Saint-Nicolas « Givrés » par Anne Grigis avec deux représentations, l'une scolaire et l'autre pour le public ;
- **16 décembre 2023** : Cinesoupe avec la projection de 6 courts métrages suivie d'un buffet soupe, dans le cadre du Festival CinéMômes ;
- **19 janvier 2024** : Ciné-débat avec la projection du documentaire « Le Grand jour » suivi d'un débat avec Marc Breugelmans, coach de vie ;
- **14 février 2024** : Soirée stand-up de la Saint-Valentin organisée par le Punch Comedy Club, avec six humoristes ;
- **22 février 2024** : Spectacle « La forêt enchantée » pour les élèves de troisième maternelle, reporté au 28 mai 2024 ;
- **12 mars 2024** : Projection du documentaire « Wallonie sauvage 3 : Résilience » en collaboration avec le service Environnement ;
- **22 mars 2024** : Pièce de théâtre « Chrysalide » par Sophie Didier, annulée faute de participants ;
- **16 avril 2024** : Spectacle « Miniver » pour les élèves de deuxième et troisième primaire ;
- **28 juin 2024** : Concert du groupe « Coverplay » en ouverture des festivités carnavalesques ;
- **30 juillet 2024** : Pièce de théâtre « Venise sous la neige » interprétée par le Théâtre Royal des Galeries au Château Fort de Feluy.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.3. : Ouvrir et offrir l'accès à la culture pour tous

P.1.3.2. : Créer un Conseil Consultatif de la Culture

Depuis 2023, le Conseil Consultatif de la Culture n'est plus en activité.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.3. : Ouvrir et offrir l'accès à la culture pour tous

P.1.3.3. : Soutenir et mettre en valeur des artistes locaux

Projet en partenariat avec les services Communication et Travaux.

Le service Culture soutient un atelier de « théâtre amateur » à l'Espace Paul Colinet.

La troupe « De la Plume aux Planches » a présenté sa 7ème création (écriture, mise en scène, comédiens, décor, etc), « Escape Home », au public, les samedi 14 et dimanche 15 octobre 2023.

Le 12 mars 2024 : projection du documentaire « Wallonie sauvage 3 : Résilience » réalisé par Robert HENNO et Jean-Christophe GRIGNARD. Le troisième volet développait un nouveau point de vue plus linéaire et se concentrait sur la résilience d'un milieu particulier (voies d'eaux, vieux canaux désaffectés, etc).

Le Parcours des Artistes s'est déroulé les 25 et 26 mai 2024. Ce projet vise la rencontre d'artistes, sur leur lieu de travail, afin de mieux comprendre leur démarche et de découvrir des talents tout en se baladant au travers des ruelles de Feluy et d'Arquennes. Il s'agit aussi de mobiliser les citoyens à une participation plus grande à la vie culturelle et artistique de la Commune et de créer des occasions de rencontres entre les habitants, le public et les artistes. Plusieurs disciplines y sont présentées : aquarelle, bijoux, dessins, livres, arts plastiques, graphisme, illustration, papier mâché, peintures, photographies, sculptures.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.3. : Ouvrir et offrir l'accès à la culture pour tous

P.1.3.4. : Soutenir la diffusion cinématographique

Projet en partenariat avec le service Communication.

Ce projet a été renommé (anciennement « Créer un cinéclub »).

Evénements :

- **22 septembre 2023** : Projection du film d'animation « Yuku et la fleur de l'Himalaya » réalisé par Rémi DURIN et Arnaud DEMUYNCK – Espace culturel de la Samme - en collaboration avec l'ASBL La Quadrature du Cercle, dans le cadre de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant eu lieu du 21 au 28 septembre 2023 (subside de 450 euros versé par la Quadrature du Cercle pour cette projection) ;
- **16 décembre 2023** : Cinésoupe – projection de 6 films courts internationaux destiné à un public dès l'âge de 6 ans suivie de la distribution de thaumatropes aux enfants et d'un buffet soupe. La projection s'est déroulée dans le cadre du Festival CinéMômes, initié par la Quadrature du Cercle – Espace culturel de la Samme ;
- **19 janvier 2024** : organisation d'un ciné-débat en collaboration avec la Maison des Jeunes « MJ Le Câble » - projection du documentaire « Le Grand jour » suivie d'un débat avec Monsieur Marc BREUGELMANS, coach de vie spécialisé en développement personnel, P.N.L. (Programmation Neuro-Linguistique) et en orientation des étudiants.

O.S.1 : Être une Commune particip'active

O.O.1.3. : Ouvrir et offrir l'accès à la culture pour tous

P.1.3.5. : Décentraliser l'offre culturelle

Projet en partenariat avec les services Communication et Travaux.

Événements :

- **28 juin 2024** : concert du groupe de cover « Coverplay », en ouverture des festivités carnavalesques à Seneffe ;
- **30 juillet 2024** : représentation théâtrale « Venise sous la neige » par Gilles DYREK, interprété par le Théâtre Royal des Galeries, au Château Fort de Feluy.

O.S.4 : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.4. : Valoriser le patrimoine historique, culturel & artistique

P.4.4.1. : Créer d'autres parcours découvertes de la grande et petite histoire de Seneffe

Le 21 février 2024, le Collège communal a validé quatre modifications du réseau points nœuds proposées par Centrissime, en suite d'une analyse sur le terrain, réalisée le 16 janvier 2024.

Les nouvelles cartes « Vhello » sont en cours de création.

En ce qui concerne le balisage des balades et la reconnaissance par le Commissariat Général au Tourisme des 12 balades existantes sur Seneffe, le choix s'est porté pour débiter le processus, en priorité, sur deux balades.

En date du 14 mars 2024, le Collège communal a marqué son accord sur le circuit n°1 - "L'Originale" et le circuit n°3 - "La Feluysienne".

Les deux formulaires de demande de reconnaissance ont été envoyés le 21 mars 2024 à la Maison du Tourisme – Centrissime qui est l'intermédiaire par rapport au Commissariat Général du Tourisme (CGT).

L'actualisation des différents « road book » est en cours de réalisation avec l'appui du service Infographie (nouvelles photos, ...). Ce travail se poursuivra en 2025 pour l'ensemble des balades.

Le projet intègre l'utilisation de QR Code et la réalisation des cartes interactives.

Les deux tracés GPX ont été réalisés (en cours de validation) et pourront être téléchargés gratuitement.

Le circuit intitulé « Parcours de sculptures Isaac Cordal au Pays du Centre » a connu quelques difficultés : plusieurs gros chantiers de travaux sur le parcours ainsi que des vols et dégradations de statuettes.

Le 29 avril 2024, le collectif « All About Think », en relation avec l'artiste Isaac Cordal, est venu remplacer, les 3 statuettes.

Depuis le 31 juillet 2024 la fiche thématique est à nouveau accessible sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le site de Centrissime. Une nouvelle campagne de promotion a été lancée.

En juin 2024, un circuit « Totemus » d'environ 26 km (à parcourir en vélo) a vu le jour, en collaboration avec le château de Seneffe. Actuellement le service travaille sur l'élaboration d'un autre circuit de découverte « Totemus » (à pied) en collaboration avec Centrissime.

Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est la découverte de l'entité sous une forme originale de chasse aux trésors par le biais d'une application à télécharger gratuitement.

L'installation des balises du Réseau de Cheminement Piétons (RCP) débutée en juillet 2023 s'est terminée en août 2024. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les services de l'Environnement et des Travaux.

O.S.4. : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.6. : Faire découvrir le patrimoine

P.4.6.1. : Créer un accueil touristique

En octobre 2023, la convention entre l'Administration communale de Seneffe et l'ASBL « Office du Tourisme » a été mise à jour, prévoyant l'arrêt d'un accueil touristique, durant les périodes de congés, par des étudiants.

Le réaménagement du bureau du Guichet des Associations est en cours de réflexion et un nouvel espace y sera réservé à la présentation des brochures, prospectus et cartes du service du Tourisme. Le budget et les travaux sont prévus pour 2025.

O.S.4. : Être une Commune attractive sui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.6. : Faire découvrir le patrimoine

P.4.6.2. : Impulser des actions en matière touristique et patrimonial

Projet en partenariat avec le service Communication.

Le 27 février 2024, plusieurs services communaux ont retravaillé le projet de création d'une nouvelle carte touristique de Seneffe. Finalement la recherche d'une plate-forme interactive a été privilégiée en terme de priorité. Le but poursuivi est la valorisation du patrimoine local par le biais d'interventions directes des citoyens qui pourraient ainsi compléter les données déjà disponibles (circuits de balades, architecture, monuments, arbres remarquables, etc). D'autres informations plus « pratiques » pourraient y être ajoutées (hébergement, restauration, commerces locaux, etc). Actuellement plusieurs outils coexistent (site de Centrissime, application cirkwi, etc) et offrent des avantages différents. Le service poursuit ses recherches car une plate-forme unique serait souhaitable pour faciliter les recherches des divers utilisateurs.

Un flyer en version « papier » serait toujours disponible auprès du service Tourisme, à la demande, en complément du support numérique.

Un projet de cartes touristiques est également en cours de réflexion.

O.S.4. :Être une commue attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.6. : Faire découvrir le patrimoine

P.4.6.3. : Poursuivre le partenariat avec le château

Le service est toujours en contact régulier avec le Château pour la transmission et l'échange des informations nécessaires à la promotion des événements et expositions.

Une fois par an s'organise l'accueil des nouveaux arrivants au sein de l'orangerie. L'Administration communale offre une visite guidée du château aux nouveaux habitants arrivés sur le territoire de la Commune.

Le projet de circuit promenade en vélo TOTEMUS élaboré conjointement avec le château est disponible depuis juin 2024.

O.S.4. : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.6. : Faire découvrir le patrimoine

P.4.6.4. : Elargir l'offre des locations de vélos à vocation touristique

Projet en partenariat avec le service Mobilité.

Actuellement pas d'achat de nouveaux vélos prévu pour compléter ceux mis à disposition au château de Seneffe.

O.S.4. : Être une Commune attractive qui valorise et développe harmonieusement son territoire

O.O.4.6. : Faire découvrir le patrimoine

P.4.6.5. : Rendre accessible les lieux et activités touristiques à tous

Projet en partenariat avec les services Finances, Travaux et Mobilité.

Au niveau du service Travaux pour le Snef Yachting :

La pompe à eau a été placée et est fonctionnelle. Les travaux sont donc terminés. Les travaux de pose des nouvelles bornes électriques et eau sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 13 mars 2024 et l'entreprise devait lever les remarques. Les bornes sont fonctionnelles.

Au niveau accessibilité :

Un projet de visite virtuelle des églises de l'entité est en cours de réalisation.

La mise à disposition d'une plate-forme interactive tel que présenté au point 4.6.2 et le balisage des balades 1 et 3 tel que présenté au point 4.4.1 seront de bons supports pour faciliter l'accessibilité des lieux et des activités touristiques. La promotion assurée via les supports communaux habituels et les informations dispensées via le guichet d'accueil compléteront le dispositif.

V. PROPRIETES COMMUNALES - GUICHET DES ASSOCIATIONS – ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Service des Propriétés Communales

Il s'occupe de la gestion quotidienne des plannings des salles communales mises à la disposition des différents services communaux et du monde associatif présent sur l'entité de Seneffe.

Les espaces communaux gérés par le service sont :

- La salle de « l'Espace culturel de la Samme » à Seneffe ;
- La « Maison des associations » à Seneffe ;
- La « Rotonde » du Centre de l'Eau à Seneffe ;
- La salle du « Fier à Bras » à Familleureux ;
- Le « local communautaire » de Familleureux ;
- La « Grange à la Dîme » à Arquennes ;
- Les locaux de l'« Espace Paul Colinet » à Arquennes (gérés conjointement avec le CPAS).

1.2 Service du Guichet des Associations

Il a pour mission d'accueillir, informer et guider le citoyen en quête d'information liée à l'Administration communale et ses services ainsi que pour tout autre renseignement pratique lié à l'entité seneffoise.

En collaboration avec le service des Propriétés communales, il offre un service supplémentaire afin de simplifier les démarches administratives des associations qui souhaitent occuper des locaux communaux.

Il a également pour but d'aider les associations dans leurs démarches administratives et notamment dans le cadre de leur demande de reconnaissance par le Collège et le Conseil communal ou pour la gestion des subsides.

Cette reconnaissance leur donne la possibilité de disposer, entre autres, d'une salle communale gratuite (en général une fois par an).

Dans le cadre du projet « Accueil des nouveaux arrivants », une cérémonie a été organisée le dimanche 26 novembre 2023, à l'Orangerie du château de Seneffe.

Les personnes concernées sont celles qui se sont enregistrées à la Commune de Seneffe du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cent vingt-neuf personnes ont participé à la cérémonie ainsi qu'à la visite guidée du musée du Château de Seneffe.

2. PROJET PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.2 : Faire vivre les associations locales

P.1.2.1 : Soutenir les associations et comités de quartier (salle, matériel, ...)

Projet en partenariat avec le Secrétariat communal.

Début janvier 2024, la Commune a pu procéder à la réouverture du local communautaire de Familleureux aux associations locales. En effet, suite à l'aménagement de la maison médicale, la salle était fermée. Diverses améliorations ont été effectuées : deux tables à langer aux salles de Seneffe et Familleureux, deux nouvelles cuisinières dans les salles de Seneffe et Familleureux, des coussins pour les sièges de la salle culturelle de Seneffe, etc.

Le Collège communal a également augmenté les subsides des clubs et associations de 10%.

Deux nouvelles associations ont été reconnues :

- ASBL « Beulah-Church » qui fait partie de l'Eglise Evangélique de Pentecôte, dans le but d'organiser des activités interculturelles ;
- Association de fait « Comité Feluy Broc » qui souhaite organiser, de manière annuelle, une brocante à Feluy tout en mettant en avant les commerçants et artisans locaux.

Ces associations pourront à présent bénéficier des services de la Maisons des Associations ainsi que d'une occupation gratuite d'une salle communale une fois par an.

Les événements organisés par les Associations sont recensés dans l'agenda du site internet de la Commune ainsi que dans l'agenda de la page communale dans l'Essor. Les affiches promotionnelles sont exposées à l'entrée de l'Administration communale ainsi qu'à l'entrée du service Travaux (valves).

O.S.1. : Être une Commune particip'active

O.O.1.2. : Faire vivre les associations locales

P.1.2.2. : Créer un répertoire des activités proposées par le monde associatif local

Projet en partenariat avec le service Fêtes & Commerces.

Le service des Propriétés communales a recommencé à travailler sur la création d'une brochure publicitaire gratuite pour les associations et clubs de l'entité. 105 courriers ont été envoyés courant février.

Une première ébauche de la brochure sera donc réalisée prochainement en collaboration avec le service Communication et, après validation par le Collège communal, diffusée auprès du public.

VI. REGISSEUR

Organisation matérielle des Conseils communaux, réunions, présentations, soupers et spectacles dans les différents locaux communaux (Espace culturel de la Samme, Salle Fier à Bras, Espace Colinet, Rotonde du Centre de l'Eau, Salle Omnisport d'Arquennes, les écoles, et les diverses salles de réunions) :

- Gestion des lumières, chapelles électriques, rideaux, pendrillons, podium, jupes de scènes, barrières, tables et chaises, etc pour les événements ;
- Continuation de la réfection et de l'aménagement de l'espace scénique (achat de nouveaux matériels, etc) ;
- Gestion des bons de commandes en lien avec l'achat de matériel spécifique et les locations ;
- Gestion technique du stock de matériel/inventaire ;
- Coordination du planning d'utilisation et d'aménagement des salles en collaboration avec le service des Propriétés communales ;
- Aide aux tâches manuelles pour les différents services et événements.

Le Régisseur assure aussi une mission de réalisateur qui consiste à :

- Filmer, prendre le son, et monter les vidéos (création de « capsules pour les bibliothèques) à destination de la communication au public ;
- Travailler avec l'infographiste pour les incrustations et le respect de la charte graphique ;
- Gérer les données liées à la vidéo (stockage des projets, exports, partage).

Le Régisseur assure aussi une mission d'informaticien qui consiste en :

- Helpdesk plateforme web (Zoom, Teams, Facebook, Youtube, etc);
- Streamer vidéo ;
- Installateur système visio ;
- Technicien réseau et informatique pour les événements ;
- Gestion patch réseau salle ;
- Helpdesk collègues direct (PC, imprimantes et logiciels) ;
- Helpdesk Apple, MacOS.

VII. LE SERVICE DES SPORTS

1. MISSIONS DU SERVICE

1.1 Gestion de la Salle Omnisports d'Arquennes (SOA)

Le service des Sports assure la gestion quotidienne du bâtiment (horaires d'occupation, matériel sportif, gestion du personnel) en collaboration avec le service Travaux.

La salle est mise à disposition (en dehors des cours scolaires) de l'école communale d'Arquennes pour l'organisation de la « Fancy-fair » ; ainsi qu'au projet « Espace jeunes multisports » durant les congés d'automne, de détente, de printemps et d'été, voire aux clubs pour des stages d'une semaine.

Le dernier planning d'occupation a été validé par le Collège communal du 29 juillet 2024. Les sports pratiqués dans la salle sont les suivants:

- Le mini-football ;
- Le basket-ball ;
- Le tennis de table ;
- Le karaté ;
- Le taekwondo ;
- La capoeira ;
- Le badminton ;
- Le tir à l'arc ;
- La gymnastique douce avec des cours de Pilates ;
- La gymnastique acrobatique (parkour).

Le service des Sports supervise également la gestion de la cafétéria du Centre Sportif d'Arquennes en collaboration avec le service des Finances.

1.2 Stade Plennevaux

La gestion quotidienne de l'infrastructure sportive est confiée au service des Sports ; la gestion technique, au service Travaux.

Le site sportif est occupé par trois utilisateurs récurrents à savoir :

- Le club de football « New Arquois » ;
- Le club de balle pelote « Arquennes Renaissance » ;
- Le club de tir à l'arc « les Archers de Saint Sébastien de Feluy ».

Divers événements sportifs sont organisés par diverses associations seneffoises. Le service des Sports assure le suivi pour chaque demande d'occupation.

1.3 Salles de gymnastique des écoles

Le service des sports assure la gestion de chaque demande d'occupation en dehors des occupations scolaires, pour les salles de gymnastique des écoles communales de Seneffe, Feluy et Familleureux en concertation avec les directions scolaires.

1.4 Soutien logistique aux différents événements sportifs

- Distribution de coupes/médailles pour différents événements sportifs ;

- Achat de petit matériel pour les clubs sportifs ;
- Promotion des événements sportifs organisés sur l'entité ;
- Réservation des espaces adaptés aux événements proposés.

1.5 Projet des « Chèques Sport »

La Commune de Seneffe, soucieuse de promouvoir le sport auprès des jeunes âgés de 4 à 17 ans inclus, a octroyé en 2023 et 2024, des « chèques sport », d'une valeur de 30 euros par enfant, aux familles.

Pour l'année 2023, un total de 5220 € a été justifié, soit 174 chèques sport.

1.6 Aires de jeux de l'entité

La gestion quotidienne des aires de jeux de l'entité est confiée au service des Sports et leur gestion technique, au service Travaux :

- Dans la continuité de l'installation de modules de jeux sur l'entité de Seneffe, des nouveaux modules de jeux ont vu le jour dans la cour de récréation de l'école communale d'Arquennes ;
- Le terrain multisports de Seneffe a fait l'objet d'une rénovation en juin 2024. Le terrain synthétique a été remplacé et la structure a été rénovée ;
- Une piste de pumptrack sera prochainement créée à Arquennes. Le service des Sports assure le suivi du dossier, l'entreprise a été désignée en juin 2024 et une demande de permis d'urbanisme a été rentrée en juillet 2024.

Les aires de jeux présentes sur l'entité sont les suivantes :

- Aire de jeux de l'école communale de Familleureux ;
- Aire de jeux de l'école communale de Feluy ;
- Aire de jeux de l'école communale de Seneffe ;
- Aires de jeux de l'école communale d'Arquennes ;
- Aire de jeux de l'école communale de Feluy ;
- Aire de jeux de la crèche de Feluy ;
- Aire de jeux de la crèche de Seneffe ;
- Aire de jeux - Parc de la Cartonnerie à Feluy ;
- Aire de jeux - Avenue des Tulipes Seneffe ;
- Aire de jeux Commscope – Seneffe ;
- Aire de jeux - Rue des Mésanges à Familleureux ;
- Aire Multisports et street work out de Seneffe (Avenue des tulipes) ;
- Aire Multisports et skatepark de Familleureux – Parc de l'Amitié.

1.7 Commission communale des sports

Le service des Sports assure le secrétariat de la Commission communale suite à la délégation de la Directrice générale.

1.8 Subsidés aux associations sportives

Le service des sports assure la gestion administrative pour l'octroi des subsides aux associations sportives.

1.9 Je Cours Pour Ma Forme (JCPMF) – saison 2023-2024

Ce projet mis en place en collaboration avec l'ASBL « Sport et Santé » est un programme de mise en condition physique par la course à pied, pour des néophytes, à partir de 12 ans.

Trois niveaux d'entraînement sont dispensés durant 12 semaines (0-5 km, 5-10 km et 10 km +).

Les principaux objectifs sont la santé et la convivialité.

L'objectif chiffré et un test en fin de cycle permettent d'accéder au niveau suivant.

De manière pragmatique, une session d'automne (de septembre à octobre) a permis à 63 joggeurs de s'initier à la discipline.

Une session d'hiver a été organisée et a vu la participation de 57 joggeurs.

La session de printemps a permis à 67 joggeurs de pratiquer la course à pieds.

1.10 Cross interscolaire

Un cross interscolaire organisé en partenariat avec l'ADEPS regroupant les réseaux libre et officiel, destiné aux enfants des degrés moyens et supérieurs des écoles de l'entité, s'est déroulé dans les jardins du Château de Seneffe, le lundi 20 novembre 2023.

Ce cross a réuni 545 enfants et a permis à 91 enfants de se qualifier pour la finale provinciale qui s'est déroulée le mercredi 7 février 2024 à La Louvière.

Lors de la finale provinciale, 31 élèves se sont qualifiés pour la finale communautaire qui a eu lieu le mercredi 27 mars 2024 à Chevetogne.

1.11 Retransmission des matchs de l'équipe nationale lors de l'Euro 2024

Dans le cadre de l'Euro 2024, une retransmission des matchs de l'équipe nationale belge a été organisée dans la salle de l'Espace Culturel de la Samme.

Les retransmissions suivantes ont été organisées :

- Le lundi 17 juin à 18h00 : Belgique - Slovaquie;
- Le samedi 22 juin à 21h00 : Belgique - Roumanie;
- Le mercredi 26 juin à 18h00 : Belgique- Ukraine ;
- Le lundi 1^{er} juillet à 18h00 : Belgique – France.

Le bar a été tenu par diverses associations seneffoises.

1.12 Organisation de l'événement « le Parc en Folie » au Parc de l'Amitié de Familleureux

Cet événement intitulé « le Parc en Folie » a été organisé le samedi 1^{er} juin 2024 en collaboration avec la Maison des Jeunes de Seneffe.

Les activités suivantes ont été proposées au public :

- Tournoi de mini-football ;
- Initiation au skateboard ;
- Animations pour enfants ;
- Démo de zumba ;
- Démo et initiation de BFC (Tae bo) ;

- Bar et petite restauration.

2. PROJET PST

O.S.1 : Etre une Commune participative

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.5 : Etudier l'implémentation d'autres sports (paddle, pistes d'athlétisme, ...)

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Très peu développé en Wallonie, une piste de pumptrack est une piste permettant le développement des sports comme le skate board, le BMX, la trottinette et le roller.

En suite de l'étude de faisabilité d'installation d'un pumptrack en 2023. Le marché public pour la conception et la réalisation d'une piste entre les deux terrains de football au Stade Plennevaux d'Arquennes a été lancé en avril 2024.

Un projet de pickleball est en réflexion au Seneffe tennis club. Le pickleball est un sport de raquette qui oppose deux joueurs, ou deux équipes de joueurs, qui s'échangent une balle en plastique trouée au-dessus d'un filet séparant le terrain en deux.

O.S.1 : Etre une Commune participative

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.7 : Mettre en place un parcours santé balisé

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

Un projet de réhabilitation du « Bois de Maffle » est toujours en réflexion avec le service Travaux. Il serait intéressant d'y créer un parcours santé de type parcours Vita ou parcours de jogging.

O.S.1 : Etre une Commune participative

O.O.1.5 : Promouvoir le sport

P.1.5.8 : Revoir la procédure d'octroi des chèques sports pour les jeunes

Une modification du règlement sera proposée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal avec la suppression de la preuve de paiement car l'attestation chèque sport complétée par le club prouve déjà le paiement réalisé par le bénéficiaire.

O.S.1 : Etre une Commune participative

O.O.1.7 : Développer les échanges avec la Ville jumelée

P.1.7.2 : Diversifier les échanges sur la thématique du sport

Pas d'échange entre les Villes de Penne d'Agenais et Seneffe en 2024 étant donné que la prochaine rencontre entre les deux Villes aura lieu en 2025.

O.O.6. : Etre une Commune solidaire et accueillante

O.S.6.2 : Donner une place aux aînés dans la Commune

P.6.2.4 : Développer un programme d'activités sportives à destination des aînés

Le projet de j'ose la marche active a débuté à Seneffe, le 22 mars 2024 et à Arquennes, le 8 avril 2024.

Diverses associations proposent des activités pour les aînés :

- La Maison de Quartier du CPAS propose depuis début 2024 diverses activités sportives à destination des aînés avec notamment une activité de gymnastique pour le dos, de la gym douce (yoga) et de la danse) ;
- Le club Eneosports propose toujours des activités adaptées aux aînés comme de la marche et de l'indiaka ;
- Le club de badminton propose une activité le vendredi après-midi au sein du Centre Sportif d'Arquennes ;
- Des cours de Pilates (gymnastique douce) sont donnés le mercredi matin à destination des seniors toujours dans les locaux de la Salle Omnisports d'Arquennes.

I. LE SERVICE ENSEIGNEMENT

1. MISSIONS DU SERVICE

Le service Enseignement gère l'ensemble des tâches administratives liées à la gestion de la carrière des quelques 111 membres du personnel enseignant.e. des établissements scolaires. Outre les enseignant.e.s, celui-ci gère également les membres du personnel communal travaillant dans les différentes écoles (maîtres.ses de seconde langue, de sciences, d'arts plastiques, puéricultrices, animateurs en informatique et sportifs).

Celui-ci fait également le lien entre les directions scolaires, les enseignant.e.s et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il travaille en étroite collaboration avec les directions des 5 écoles communales de l'entité.

Les missions obligatoires et générales du service sont de :

- Rédiger et délivrer aux membres du personnel qui en dépendent, l'ensemble des documents sociaux nécessaires à la bonne gestion de leur carrière ;
- Encoder dans le logiciel Créos les dossiers des enseignant.e.s, leurs prestations et leurs absences éventuelles ;
- Effectuer les déclarations immédiates d'emplois (Dimona) ;
- Effectuer la gestion informatisée des dossiers des enseignant.e.s via GEDI ;
- Effectuer les encodages et envoi des salaires à la FWB via GEDI ;
- Vérifier mensuellement les listings salaires des enseignant.e.s et en effectuer le suivi auprès de la FWB ;
- Vérifier les commandes effectuées par les écoles dans le cadre de la gratuité scolaire ;
- Répondre aux candidatures des enseignant.e.s ;
- Effectuer mensuellement les relevés d'absences de manière individuelle et les transmettre au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles au plus tard le 5 du mois suivant ;
- Rédiger et de transmettre au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles les différents documents imposés par celui-ci afin de garantir la rémunération des enseignant.e.s subventionné.e.s ;
- Rédiger les points de Collège et de Conseil afférents au service ;
- Suivre régulièrement la législation et faire appliquer les décrets, lois et réglementations en vigueur dans l'enseignement ;
- Rédiger et soumettre aux organes de concertation locales – CoPaLoc - les documents obligatoires dans l'enseignement tels que le règlement de travail des enseignant.e.s, divers appels à candidatures, les appels relatifs aux missions collectives, etc ;
- Rechercher des membres du personnel remplaçant et soumettre les désignations dans le respect des législations en vigueur ;
- Rédiger les marchés publics et les bons de commande du service ;
- Gérer les urgences afin de garantir la continuité des écoles et assurer l'encadrement des élèves ;
- Préparer, proposer et organiser les rentrées scolaires en collaboration avec les directeurs d'école ;

- Prévoir et répartir les budgets nécessaires tant pour le service que pour les écoles communales ;
- Justifier annuellement les subventions reçues du Ministère de la Fédération Wallonie–Bruxelles ;
- Rédiger et transmettre au Ministère de la Fédération Wallonie–Bruxelles les documents nécessaires au subventionnement des établissements scolaires dans le respect des dates butoir ;
- Vérifier les échelles barémiques des enseignant.e.s subventionné.e.s ;
- Coordonner, manager et gérer les membres de l'équipe du service Enseignement (comprenant les secrétaires administratives) et du tiers temps pédagogique ;
- Participer aux réunions de la Commission Zonale de Gestion des emplois et de défendre les dossiers des Pouvoirs Organisateurs de la zone ;
- Participer aux Conseils de participation ;
- Effectuer des recherches de subsides et de répondre à des appels à projets ;
- Réaliser toutes les tâches nécessaires à la bonne organisation des établissements scolaires ;
- Soutenir et collaborer avec les autres opérateurs de l'enseignement (Académie de Musique et des arts de la parole, Ecole de Promotion sociale) œuvrant sur le territoire ;
- Organiser et préparer des festivités (Remise des CEB, repas des enseignant.e.s, etc) ;
- Organiser, préparer et participer aux réunions inhérentes au service ;
- Rédiger les rapports du service ;
- Rédiger les notes et procédures à destination des enseignant.e.s et secrétaires des écoles ;
- Rédiger les rapports relatifs au personnel du service ;
- Procéder aux évaluations du personnel du service ;
- Répondre aux courriers dans IADocs ;
- Classer et archiver des dossiers ;
- Liste non exhaustive.

Le tiers temps pédagogique est organisé dans notre enseignement communal primaire depuis 1996 et fait partie intégrante des projets pédagogiques des établissements scolaires suivant les options choisies à savoir 3 périodes pour les P1 à P4 et 1 période pour les P5 et P6.

Ces périodes de cours sont réparties en fonction des projets des établissements scolaires. Ceux-ci concernent les cours d'informatique, de sciences, seconde langue, théâtre, natation, sport, robotique et arts plastiques.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.7 : Développer les échanges avec la ville jumelée

P.1.7.3 : Diversifier les échanges sur la thématique des écoles

Projet en partenariat avec le service Fêtes & Commerces et le service Finances.

Courant janvier 2023, la Ville de Penne d'Agenais a pris contact avec notre Pouvoir Organisateur en vue de développer une réflexion sur l'école inclusive avec les écoles de l'entité.

Cette initiative permettrait de tisser de nouveaux liens à l'échelle de la Commune. L'école inclusive étant une des priorités de l'Union Européenne via son programme Erasmus+, il était projeté que celui-ci fasse l'objet de l'introduction d'une candidature courant de l'année scolaire 2023–2024.

Cependant, suite à une réorganisation de l'école élémentaire de Penne d'Agenais lors de l'année scolaire 2023-2024, les contacts ont été interrompus.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.1 : S'équiper de matériel approprié pour les élèves à besoins spécifiques

Projet en partenariat avec les services Finances, Travaux et Nouvelles Technologies.

Les écoles communales mettent en place des aménagements raisonnables tels que : l'achat de bancs individuels, de coussins spécifiques, de casques anti-bruit, l'agrandissement de documents, la mise à disposition d'un espace de rangement spécifique, des indications dans les livres par des onglets et la mise à disposition de marqueurs fluorescents (liste non exhaustive).

Parallèlement, en collaboration avec le service Informatique, pour les élèves dont les parents ne peuvent équiper leurs enfants, certains élèves à troubles « Dys » bénéficient de la mise à disposition de tablettes Ipad. Celles-ci disposent des programmes informatiques nécessaires à la continuité des apprentissages des élèves.

L'école de Familleureux, s'est dotée d'une tablette Ipad qui est mise à disposition des élèves dyslexiques qui en ont besoin pour l'accompagnement logopédique, mais également pour le travail en classe.

Plusieurs classes sont équipées de casques anti bruits permettant aux élèves souffrant de troubles de l'attention, une meilleure concentration lors d'évaluations ou de travail en autonomie.

Un dispositif spécifique (écran ordinateur individuel) a été placé afin d'aider au mieux un enfant souffrant d'un handicap sévère au niveau de la vision.

Afin de faciliter la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, divers échanges ont lieu entre les écoles, les titulaires et les parents. Les enfants nécessitant des aménagements sont accompagnés, en fonction des écoles, par l'ASBL « Cœur à corps », des logopèdes (deux sont présentes à l'école de Familleureux, par exemple), des ergothérapeutes, les psychologues du centre PMS et le centre PSE avec qui les écoles collaborent. Ceux-ci participent également aux réunions trimestrielles « aménagements raisonnables » regroupant enseignants, parents, direction et intervenants paramédicaux.

Outre les aménagements raisonnables, diverses animations se déroulent dans les écoles. Ainsi, de septembre 2023 à février 2024, les élèves de 3^{ième} maternelle à la 5^e primaire de l'école communale de Familleureux ont participé à une animation organisée par l'ASBL Etincelle « Mon papa est un super héros » invitant les élèves à découvrir la santé mentale et comment en prendre soin. Les élèves de 3^{ième} maternelle de l'école communale de Feluy et de 4^{ième} à la 6^{ième} primaire de l'école communale de Seneffe ont pu également bénéficier de cette animation entre janvier 2024 et avril 2024.

Le but de cette animation est :

- De faire évoluer les mentalités au sujet de la santé mentale ;
- De venir en aide et soutenir les jeunes concernés ;
- D'outiller les équipes éducatives et les jeunes au sujet de la maladie mentale ;
- D'aborder le sujet dans un cadre bienveillant et rassurant ;
- De partager des valeurs telles que la différence, le respect et l'empathie vis-à-vis de soi et des autres.

En février et en avril 2024, les classes de 3^{ième} et de 4^{ième} année de l'école communale d'Arquennes ont participé à une journée Inclusive Game Khaléidoscope. Cette activité a permis aux élèves de prendre conscience de situations d'exclusion qui sont vécues au quotidien mais qui ne sont pas interprétées comme telles. Cette journée sous forme de jeux a permis de sensibiliser les élèves à la

différence et leur a donné les outils afin d'adopter les comportements à l'aide desquels ils peuvent se rendre plus inclusifs.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.2 : Favoriser l'apprentissage des langues

Projet en partenariat avec les services Finances et Personnel.

Des cours d'éveil et de sensibilisation à la musicalité des langues sont donnés lors d'activités hebdomadaires par 3 professeurs de langues et ce, dans les 5 implantations de l'entité.

Petit-Roeulx-lez-Nivelles, initiation au néerlandais dès la 2^{ième} maternelle à raison de 2 heures par semaine dans chaque classe et ce, jusqu'en 4^{ème} année primaire.

Familleureux, immersion anglophone dès la classe de 3^{ième} maternelle.

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, les élèves de 3^{ième} et de 4^{ième} primaires bénéficient de 2 périodes de seconde langue incluses dans leur horaire hebdomadaire.

Pour les 5^{ième} et 6^{ième} primaires, 2 périodes de seconde langue sont obligatoires dans le cadre des périodes organiques. Néanmoins, le Pouvoir Organisateur de Seneffe laisse la possibilité aux élèves de choisir entre l'anglais ou le néerlandais et prend en charge le dédoublement de ces périodes de cours sur fonds communaux.

Suite au Brexit, les classes de dépaysement prévues en Angleterre pour les élèves des écoles communales d'Arquennes et de Familleureux n'ont pu avoir lieu au vu des contraintes administratives. Les élèves de 5^{ième} et 6^{ième} primaires de l'école d'Arquennes (et éventuellement les élèves de 4^{ième} primaire) participeront à ce voyage courant de l'année scolaire 2024-2025.

Le projet Erasmus+ « Protect Our Planet » de l'école communale de Petit-Roeulx-lez-Nivelles ayant démarré en 2022 s'est clôturé le 31 août 2024. La rédaction et la soumission du rapport final devront avoir lieu avant le 1^{er} novembre 2024.

L'école communale de Seneffe a rentré sa candidature pour le projet Erasmus+ « Children in Worderland ». Il s'agit d'un projet de 12 mois visant à développer les compétences en lecture notamment auprès d'un public présentant des difficultés / troubles de l'apprentissage. Ce thème a été choisi conformément au Plan de Pilotage de l'école. Les pays partenaires sont la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Suède.

Soutien et assistance au projet « éveil aux langues étrangères » développé par la titulaire et la puéricultrice de la classe de 1^{ière} maternelle de l'école communale de Feluy.

Les deux enseignantes viennent en aide aux enseignant.e.s de l'école concerné.e.s par l'éveil aux langues (de la 2^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire).

Celles-ci ont créé les personnages « Tracy & Val » et abordent les aspects des apprentissages sous forme de chansonnettes et ritournelles dans diverses langues. Elles sont déjà très actives sur les réseaux sociaux et partagent gracieusement de courtes vidéos.

L'idée est de travailler ensemble à la conception d'un véritable outil pédagogique (versions papier et digitale) en y apportant chacun son expertise. Les enseignantes apporteront l'expertise des activités maternelles tandis que le coordinateur des projets langues apportera son expérience dans la structuration et le développement de matériel et outils pédagogiques en langues ; le but étant de proposer un outil conforme aux exigences des nouveaux référentiels officiels.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.3 : Sensibiliser les jeunes aux réseaux sociaux

Projet en partenariat avec les services Nouvelles Technologies et Personnel.

Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires de l'école communale de Seneffe ont bénéficié en février et mars 2024 d'animations organisées par le CPMS et Child Focus afin de les sensibiliser au cyberharcèlement et aux dangers des réseaux sociaux.

Les élèves de 6^{ème} primaire des écoles communales d'Arquennes et de Petit-Roeulx-lez-Nivelles ont bénéficié de la même animation en date du 20 janvier 2024 et du 12 février 2024.

Dans le cadre des cours d'informatique, les animateurs ont également effectué des animations avec les classes de 6^{ème} primaire afin de les sensibiliser aux médias et aux réseaux sociaux.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.4 : Sensibiliser et prévenir la violence, la drogue, le harcèlement et les discriminations

Courant des mois de janvier et février 2024, les élèves de 5^{ème} primaire de l'école communale de Familleureux ont participé à une animation sur le harcèlement scolaire organisée par l'AMO Chamase.

Le 12 février 2024, les élèves de 6^{ème} primaire de l'école communale d'Arquennes ont également participé à une animation organisée par le PMS et relative au harcèlement. Cette animation exposant la portée du harcèlement et les moyens de s'en protéger.

Les élèves de 2^{ème} et 3^{ème} primaires de toutes les écoles communales ont également participé au spectacle le Miniver organisé par le service Culture. Ce spectacle avait pour but de sensibiliser les élèves à l'importance de tisser des liens de qualité envers leurs copains tout en étant bienveillant.

Courant du mois de mars 2024, l'école communale de Feluy a quant à elle rentré une candidature auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du climat scolaire, du harcèlement et du cyberharcèlement. En date du 19 juillet 2024, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a informé le Directeur de l'école communale de Feluy que son école avait été retenue dans le cadre de l'octroi d'une subvention en matière de lutte contre le harcèlement et la mise en place d'un programme cadre dans les écoles pour l'exercice budgétaire 2024.

Un.e enseignant.e de l'école sera détaché.e à concurrence de 1 période par semaine dans le cadre de ce projet et ce, pour une durée de 4 ans.

Suite à la parution de la circulaire relative au climat scolaire, les différentes écoles communales se sont adjointes l'aide du CRIH afin d'inclure un paragraphe spécifique au harcèlement scolaire dans leurs ROI respectifs.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.5 : Sensibiliser à une alimentation saine

Projet en partenariat avec les services Finances et Travaux.

Le marché public relatif aux repas scolaires a été attribué et prévoit des clauses techniques plus strictes concernant la provenance des produits en circuit court, l'élaboration de menus équilibrés, de favoriser

l'utilisation de fruits et légumes de saison ainsi que de l'utilisation de produits certifiés BIO. Le fournisseur désigné propose chaque mois des menus équilibrés et variés invitant les élèves à également découvrir des plats d'autres cultures. Chaque semaine, un repas végétarien est également au menu.

Des activités sont organisées dans les classes à propos de la pyramide alimentaire dès le plus jeune âge.

Les écoles communales de Feluy et de Familleureux ont créé un potager bio et sensibilisent les élèves à l'alimentation équilibrée et au compostage. Ceux-ci plantent et récoltent les fruits et légumes du jardin. Ils en profitent pour faire des compotes et/ou des potages ainsi que d'autres recettes utilisant les fruits et légumes récoltés. Depuis le mois d'août 2024, l'école communale de Seneffe bénéficie également d'un potager. Celui-ci pourra être utilisé dès cette année scolaire 2024-2025.

Durant l'année scolaire 2023-2024, les élèves des écoles communales de Seneffe et de Familleureux ont également participé à des animations « potager », à la visite de vergers, de potagers didactiques et de fermes pédagogiques.

Le 4 septembre 2023, les élèves de 6^{ième} primaire ont participé à une activité organisée par le CRIE de Villers-la-Ville sur le thème « Goûts et couleurs ». Cette animation portait sur l'alimentation saine, les circuits courts et l'utilisation des produits locaux. En novembre 2023, les élèves de 3^e maternelle ont également bénéficié d'animations sur une alimentation saine et l'hygiène dentaire.

Le 27 novembre 2023, les élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} primaires de l'école communale de Seneffe ont participé à une animation « Les fruits et légumes de saison » organisée par Good Planet.

Les écoles communales ont également bénéficié de septembre 2023 à juillet 2024 de la distribution gratuite de fruits et de légumes de saison qui sont livrés et financés par le Service Public Wallon ainsi que des produits laitiers.

Les dossiers ont été rentrés le 27 août 2024 afin que toutes les écoles communales puissent continuer à bénéficier du programme fruits, légumes et lait à l'école durant l'année scolaire 2024-2025.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.6 : Poursuivre les plans de pilotage

Projet en partenariat avec les services Accueil Temps Libre, Travaux et Nouvelles Technologies.

Les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ont avalisé les plans de pilotage des écoles communales d'Arquennes, de Feluy et de Familleureux. Ceux-ci ont été transformés courant du mois d'août 2019 en contrats d'objectifs. Lesdits contrats d'objectifs reprenant les commentaires des DCO ont pris cours le 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 6 ans.

Le plan de pilotage de l'école communale de Seneffe et de son implantation de Petit-Roeulx-lez-Nivelles qui était retenu en phase II a été transformé le 11 décembre 2020 en contrat d'objectifs.

Ceux-ci étant évolutifs, les directions scolaires ont intégré de nouveaux apprentissages essentiels à leur plan de pilotage.

Les objectifs ont été poursuivis durant l'année scolaire 2023-2024 dans chaque établissement scolaire.

L'analyse préparatoire pour l'évaluation intermédiaire du plan de pilotage des écoles communales de Seneffe et Petit-Roeulx-lez-Nivelles a été rentrée le 3 avril 2024 au DCO. Une réunion a eu lieu le 16 avril en présence du Pouvoir organisateur et de la Conseillère en soutien et accompagnement du CECF afin de vérifier l'analyse préparatoire et préparer l'organisation pour le suivi à venir. Les 13, 16 et 22 mai 2024, une rencontre des équipes a eu lieu en présence du DCO et ce, par objectif spécifique. L'analyse de l'évaluation a été présentée le 12 juin au Pouvoir organisateur et le 18 juin 2024 à l'ensemble des équipes éducatives.

L'école communale de Seneffe a rentré une candidature pour un nouveau projet Erasmus+ courant de l'année scolaire 2024-2025. Celui-ci est en lien avec le Plan de Pilotage et abordera deux thématiques : la lecture et l'écriture.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.7 : Sensibiliser les enfants à la bonne gestion financière

La classe de 3ème primaire de l'école communale de Petit-Roeulx-lez-Nivelles a participé le 16 janvier 2024 à une animation « le petit consommateur » organisée par l'ASBL CRENO (Centre de Référence en médiation de dettes de la Province du Hainaut). Cette animation ayant comme objectif premier de sensibiliser les enfants à la valeur de l'argent. Un moment de débat et de réflexion sur l'argent est prévu en fin de mise en situation.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.8 : Renforcer la formation des intervenants en matière de handicap

Dans le cadre des intégrations, les écoles procèdent au cas par cas. Lorsqu'un enfant porteur d'un handicap est accueilli dans l'établissement scolaire, les directions réunissent les enseignants, les parents et les intervenants extérieurs (pôles territoriaux, médecin, kiné, ergothérapeute, ...) afin d'être informés sur les possibilités de l'enfant mais également sur la vigilance accrue à avoir pour leur sécurité.

Les pôles territoriaux interviennent également dans chaque établissement scolaire afin de mettre en place les aménagements raisonnables pour venir en aide aux élèves à besoin spécifique.

L'école communale de Familleureux a, quant à elle, été soutenue par l'ASBL le Triangle afin de former une enseignante pour l'encadrement d'un élève mal voyant.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.10 : Développer des projets intergénérationnels

Projet en partenariat avec le service Environnement.

Durant l'année scolaire 2023–2024, les écoles communales ont pu participer aux diverses animations et journées commémoratives.

Les activités reprises ci-dessous ont eu lieu à partir du 28 août 2023 à savoir :

- Ecole communale d'Arquennes : des grands-parents participent à la vie de l'école en contant des histoires et lisant des livres dans les classes maternelles, en animant des activités de jeux au sein de certaines classes maternelles, et en encadrant des activités manuelles au sein des classes primaires. Les élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} primaires ont participé avec leur titulaire et

leur directeur à la commémoration du 11 novembre 2023 et du 8 mai 2024 à Arquennes sur les sites des monuments français et belges.

- Ecole communale de Familleureux : développement d'un projet en 2^{ème} et 3^{ème} primaires sur l'école d'autrefois avec l'intervention de grands-parents qui sont venus apporter leurs témoignages.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.15 : Maintenir l'équité dans les avantages sociaux entre les écoles libres et communales

Projet en partenariat avec les services Accueil Temps Libre et Personnel.

L'équité budgétaire entre le réseau libre et communal est maintenu sur base des avantages sociaux repris dans le décret du 7 juin 2001. Il comprend notamment la prise en charge de l'accueil du matin et du soir par l'ASBL Pirouline, l'aide aux devoirs en partenariat avec l'ASBL Pirouline et le transport vers les piscines.

Depuis septembre 2020, un subside est octroyé annuellement aux écoles libres pour la désignation du personnel assurant les garderies de midi et la sécurité aux abords des écoles.

II. LE SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

1. MISSIONS DU SERVICE

Les missions des Bibliothèques publiques sont définies dans le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique et ses arrêtés du 19 juillet 2011 et du 7 mars 2024 :

- Favoriser l'accès au savoir et à la culture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles, dans les différentes disciplines de la connaissance et de la culture, sur tous supports, matériels et immatériels, et permettre leurs utilisations multiples par le plus grand nombre ;
- Etre un lieu contribuant à la qualité de vie des citoyens de toute génération, adapté à leur épanouissement individuel, aux liens et au plaisir culturel, au divertissement et au développement de leurs connaissances, de leur formation ; promouvant le livre, les pratiques de lecture, langagières et d'écriture, sous toutes ses formes ;
- Jouer le rôle de médiateur entre ces ressources et la population, et favoriser la participation à la vie culturelle, la créativité, le tout dans une perspective d'éducation permanente et d'émancipation culturelle et sociale.

Le Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique, revu en 2022, souligne que « *La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques* ».

En voici les missions :

- Fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées, libres de toute censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en permettant la poursuite continue, volontaire et autonome de l'acquisition de connaissances pour les personnes à tous les âges de la vie ;
- Offrir des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie ;
- Créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte ;
- Initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation pour développer les compétences en lecture et en écriture, faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique ;
- Offrir à leurs publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes ;
- Préserver et permettre l'accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris à la tradition orale), en fournissant un environnement dans lequel la population peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents et objets à collecter, à préserver et à partager, conformément aux souhaits des personnes concernées ;
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Promouvoir la préservation des expressions et du patrimoine culturels et un accès pertinent à ces contenus, le contact avec les arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, la recherche et les innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, sous forme numérisée ou nativement numérique.

Le décret détermine également que chaque réseau de bibliothèques, dit « Opérateur direct », doit établir un plan stratégique de développement des pratiques de lecture (PQDL) d'une durée de cinq ans, adapté aux nécessités de la population qu'elle dessert, en travaillant en partenariat avec les intervenants éducatifs, socioculturels, d'insertion, etc tout en pratiquant une évaluation continue.

Le premier Plan (PQDL 2019-2023) a été évalué en décembre 2022. Le nouveau Plan (PQDL 2024-2029) a été remis à la Fédération Wallonie-Bruxelles en janvier 2023 avec les trois priorités suivantes :

- Priorité 1 : Affirmer la bibliothèque comme espace social, lieu de vie, de partage et de découverte culturelle accessible au plus grand nombre ;
- Priorité 2 : Développer les pratiques de lecture et d'écriture chez les enfants de 0 à 12 et leurs partenaires socio- éducatifs ;
- Priorité 3 : Promouvoir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

L'année 2024 en constitue donc la première année de mise en œuvre.

Gestion courante

De manière quotidienne, l'équipe des bibliothécaires doit assurer la gestion des trois implantations du réseau des bibliothèques. Cette organisation comprend les séances de prêt (43 h/sem.), l'accueil du public (inscription, accueil, prêt, caisse), les visites et animations scolaires (prêt, dépôts), la gestion du prêt inter-bibliothèques, les commandes, l'encodage et l'équipement des ouvrages.

L'espace informatique est également accessible aux horaires des bibliothèques (Arquennes et Seneffe) et nécessite une gestion coordonnée du bibliothécaire (en l'absence de l'animateur numérique).

Actions récurrentes

Les actions reprises ci-dessous s'inscrivent dans les actions du PQDL. Parallèlement, des projets spécifiques sont mis en œuvre et décrits dans la partie consacrée à l'état d'avancement des objectifs du PST mais en font également partie.

Animations Toup'tilitou (0-3ans) et Minilitou (3-5 ans) : la bibliothèque propose une animation lecture aux enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte, le samedi matin. Elles sont également organisées dans les crèches, chez les accueillantes conventionnées et dans les classes maternelles. Aux côtés des séances de lecture classique, des lectures individualisées sont proposées une fois par trimestre aux parents et depuis cette année, en crèche.

Animations Créa'Bib : l'objectif de cette animation est de développer des ateliers d'expression créative autour du livre et ses dérivés à travers une thématique annuelle. Cette année, les enfants ont pu aborder tout ce qui touche à l'univers du livre. Les publics concernés sont les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans (moyenne de 10 participants). Ils se déroulent une fois par mois le mercredi après-midi (de 14h à 16h), une étudiante est engagée en soutien à l'animatrice.

Ateliers du Vendredi à Familleureux : ces activités se déroulent chaque vendredi de 16h30 à 17h30 excepté durant les congés scolaires. L'objectif est d'amener un public jeune et souvent éloigné de la lecture à la bibliothèque et de leur faire découvrir le monde du livre à travers différentes techniques artistiques.

Lire au jardin : cette activité a lieu au parc de l'Amitié les vendredis de juillet de 14h à 16h. Le taux de participation tourne entre 10 et 20 enfants d'âges assez différents. Cette action permet de toucher

un public plus précarisé et de faire le lien entre la cité et la bibliothèque. Des enfants habitant hors de la cité participent également aux animations, ce qui nous permet de mélanger différents publics.

Animation Anniversaire : l'organisation des anniversaires en bibliothèque permet d'affirmer la bibliothèque comme un lieu de vie et de toucher un nouveau public. Le nombre mensuel d'animations est variable, plus important durant les mois d'octobre à janvier (3 à 4) et plus disparate sur les autres mois.

Club de lecture « Des livres et vous » : un vendredi par mois, une animatrice vacataire d'*Hainaut Culture Tourisme*, Madame Anne LAHOUSTE, présente un roman en lien avec une thématique d'actualité. Il y a une quinzaine de personnes (généralement public pensionné) à chaque séance.

Saint-Nicolas : l'après-midi festive organisée en décembre avec le service Culture rencontre toujours un vif succès même si le nombre de participants tend à diminuer par rapport au début du projet. Comme les autres années, les enfants de l'accueil extra-scolaire ont participé également à la fête. Un spectacle pour les 0-3 ans a été proposé le samedi suivant l'après-midi récréative.

2. PROJETS PST

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.14 : Mettre en place, maintenir et développer les Ateliers CoderDojo

Projet en partenariat avec les services Jeunesse et Nouvelles Technologies.

Ce projet a été renommé (anciennement « Mettre en place le projet CoderDojo »).

Les ateliers CoderDojo fonctionnent de manière autonome et avec l'aide de volontaires, une fois par mois, le dimanche, à la bibliothèque de Seneffe à destination des 7-16 ans. Le projet suit son cours. L'étape suivante était d'étendre les ateliers adolescents via la Maison des Jeunes en 2023-2024, cela n'a pas été effectué. Il faudra réévaluer cette nouvelle étape pour 2024-2025 avec le soutien probable du nouvel animateur numérique.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.1 : Promouvoir la lecture

Au quotidien, les bibliothécaires se tiennent informés de l'actualité littéraire, adaptent les collections au besoin du public, à leurs demandes, et renouvellent régulièrement les collections. Les animatrices suivent des formations autour de la littérature jeunesse et de sa médiation auprès du jeune public.

Les lecteurs sont informés des nouveautés via la page Facebook de la bibliothèque et via les vidéos coups de cœur et nouveautés postées sur Youtube. Ces vidéos ont eu un temps d'arrêt cette année suite à l'absence maladie du régisseur communal, partie prenante dans leur réalisation.

L'ensemble de nos actions et de notre travail journalier vise la promotion de la lecture. Il s'agit plus d'une des missions du service que d'un objectif ou un projet à réaliser durant une législature. A l'avenir, cet objectif devrait être redéfini comme une priorité.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.2 : Créer une grainothèque et mettre en place plusieurs cycles d'activités pour la développer

Projet en partenariat avec les services Environnement, Travaux et Communication.

Ce projet a été renommé (anciennement « Créer une grainothèque »).

Deuxième année de fonctionnement de la grainothèque avec de nouveau un bilan positif.

Durant l'année, les ateliers, conférences ont été organisés en fonction des saisons : un atelier de peinture végétale, la projection du court-métrage « Mauvaise graine » suivi d'un débat avec la réalisatrice, un atelier de cuisine de plantes sauvages et un atelier vannerie.

Une collaboration a été mise en place avec le service Environnement lors de la journée de l'arbre, avec la mise à disposition de la grainothèque portable.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.4 : Participer aux manifestations culturelles (Printemps des bibs, Fureur de lire, Passa Porta, etc.)

La participation dépend des thématiques proposées par les organisateurs et des disponibilités au sein de l'équipe pour mener à bien le projet.

En 2023, le service des Bibliothèques a participé aux Journées du Patrimoine dont la thématique était la jeunesse, aux projets « Halloween à Seneffe » en collaboration avec le service Jeunesse et la Maison de Jeunes, « Un doudou, un livre et au lit » en partenariat avec les Bibliothèques du Hainaut, Brabant, Namur et Liège.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.5 : Créer une ludothèque

Projet en partenariat avec les services Accueil Temps Libre et Jeunesse.

Le projet était à l'arrêt depuis un certain temps. Il est encore au stade d'étude. Le lieu d'installation de la ludothèque qui devrait se trouver au sein de la Bibliothèque de Seneffe n'a pas encore été défini.

Il y a eu une réunion avec la Responsable du service Travaux, la Cheffe de pôle, la Responsable des bibliothèques et l'Echevin en janvier 2024 en vue de déterminer un emplacement possible et les aménagements à prévoir.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.6 : Développer un programme d'ateliers informatiques

Projet en partenariat avec les services Enseignement et Nouvelles Technologies.

L'appel à projet e-inclusion du CPAS de Seneffe a permis l'engagement d'une Conseillère numérique à mi-temps pour la Commune. Celle-ci a mis en place des rendez-vous d'aide individuelle auprès du public seneffois.

En parallèle, la mise en place des ateliers de formation pour adultes a dû être suspendue suite à un manque de personnel. Le nouvel animateur numérique a relancé la programmation adultes et jeunesse. Les ateliers informatiques adultes ont donc été proposés durant le mois de juillet et ont rencontré un vif succès (tous complets). Durant l'été, l'animateur numérique a également repris les rendez-vous individuels de la Conseillère numérique absente.

Les ateliers cré@'net pour enfants (5 à 12 ans) ont été moins fréquentés durant cette période mais le constat est qu'il y a une demande forte pour ce type d'animations. Une réflexion est en cours sur les thématiques abordées et la formule des ateliers. Le programme d'ateliers sera relancé à la rentrée 2024. Un stage de 3 après-midi a été proposé pour les enfants de 8 à 12 ans la dernière semaine des vacances estivales autour de la création d'un jeu numérique. Les garçons inscrits ont créé un jeu sur l'univers du football.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitant à la lecture et à l'écriture; comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.7 : Développer la lecture en et hors bibliothèques

Projet en partenariat avec les services Enseignement et Jeunesse.

Le décret prône un travail à deux niveaux, l'un au sein des bibliothèques et l'autre hors des bibliothèques pour aller à la rencontre de nouveaux publics, qu'ils soient « empêchés » (ne pouvant se déplacer vers la bibliothèque) ou éloignés de la lecture (non acquis à la lecture). Le premier développant la lecture en bibliothèque, avec des animations récurrentes et des projets ponctuels mais aussi avec les visites, prêts et animations scolaires. Le second orienté vers le développement de la lecture hors bibliothèque est porté à travers différentes actions comme Lire au Jardin ou lors des activités des Jours blancs mais aussi grâce à notre présence dans les écoles, les crèches, et chez les accueillantes conventionnées.

L'accueil des classes continue à occuper une proportion assez importante du travail. Il comprend la présentation de la bibliothèque, l'aide dans la recherche documentaire, le choix des lectures, etc mais également les tâches d'organisation d'horaire, de rappels de livres non-rendus, perdus, introuvables. Des animations contes sont également proposées aux classes de maternelle et de 1^e primaire.

En 2023-2024, les visites de classes ont été maintenues pour le prêt et des lectures.

Le projet « Petit livre vert » de découverte du livre et de la bibliothèque créée au départ pour les maternelles a été adapté à tous les niveaux de primaires. L'animation a été proposée en septembre et octobre aux deux écoles de Seneffe et début 2024 pour les élèves de Familleureux. L'animation sera étendue à Arquennes à la rentrée 2024.

Les animations bébés et tout-petits ont continué et des lectures individualisées sont mises en place auprès du public des crèches et du public extérieur.

O.S.6 : Être une Commune solidaire et accueillante

O.O.6.2 : Donner une place aux aînés dans la Commune

P.6.2.2 : Poursuivre les formations en informatique à destination des aînés

Projet en partenariat avec les services Enseignement et Nouvelles Technologies.

La mise en place des ateliers a dû être suspendue suite à un manque de personnel. Une nouvelle programmation est en cours d'élaboration pour être mise en place dès juillet.

En parallèle dans le cadre du projet e-inclusion mené en partenariat avec le CPAS, la Conseillère numérique propose des rendez-vous individuels les vendredis à la bibliothèque. Ce qui permet de répondre aux besoins urgents et ponctuels des citoyens.

III. LA PETITE ENFANCE – LA CRÈCHE L’EVEIL DE FELUY

1. MISSIONS DU SERVICE

La mission de la crèche l’Eveil est d’organiser l’accueil de l’enfant dans un esprit de tolérance et d’ouverture. Elle a pour objectif de permettre à l’enfant de s’épanouir sur les plans physique, psychologique et social dans un cadre et selon un projet pédagogique approprié à son âge.

L’Eveil est une structure appelée « crèche » depuis le 11 septembre 2014, elle est agréée et subsidiée en partie par l’ONE.

Le 26 septembre 2022, l’ONE a autorisé l’augmentation de capacité de la crèche L’Eveil de 30 à 35 places. Les travaux d’adaptation ont été réalisés durant les fermetures annuelles de la crèche en 2021 et 2022.

Les enfants sont répartis en trois sections depuis le 14 novembre 2022 :

- La section des bébés : de 2 à 14-16 mois ;
- La section des moyens : de 14-16 mois à 22-24 mois ;
- La section des grands : de 22-24 mois à 36 mois.

Nous observons également une évolution sur les pratiques notamment en termes de sécurité affective, moteur de notre nouveau projet pédagogique.

Entre septembre 2023 et août 2024, nous avons accueilli 22 enfants, pour 9 d’entre eux, le.s frère.s et/ou la.s sœur.s avaient déjà fréquenté la crèche l’Eveil auparavant.

La crèche accorde une priorité à l’admission pour les personnes résidant dans l’entité et/ou pour le personnel communal mais aussi pour les enfants dont un des parents travaille ou suit une formation sur l’entité de Seneffe.

Malheureusement, malgré ces critères, nous ne pouvons pas toujours honorer les demandes des familles seneffoises et du personnel, par manque de disponibilités.

Cette année, 88 familles nous ont sollicité pour une ou deux places en crèche. Nous avons pu honorer 22 demandes durant la période. Nous avons aussi accepté en priorité 5 enfants suite à la fermeture (le 31 décembre 2023) de la crèche « Libellules et Papillons » et la cessation d’activité d’une accueillante.

Les autres demandes sont en attente ou n’ont pas pu être honorées pour la période ou les jours sollicités ou bien n’étaient pas prioritaires (53 demandes hors entité) pour la période d’hébergement sollicitée.

Sur la période précédente, nous avons pu honorer 23 demandes de manière ferme.

La crèche est ouverte de 07h30 à 18h00, 5 jours par semaine.

Nous avons deux périodes de congés annuels fixes : trois semaines de manière continue pendant les mois de juillet (après le jour de la fête nationale) et août. Cette année, la crèche a fermé ses portes du lundi 15 juillet au vendredi 2 août inclus. Elle ferme également entre la période de Noël et Nouvel An.

La gestion des inscriptions, des normes ONE, de l’encadrement psycho-social, la résolution d’affaires courantes, l’encadrement du personnel, le respect des législations propres à l’Administration communale et au secteur de la petite enfance sont assurés par la Directrice.

Bon nombre d’activités ludiques et thématiques sont mises en place par l’équipe éducative tout au long de l’année. Une fois par mois (hormis juillet et août), les enfants bénéficient d’un atelier d’éveil musical organisé par les Jeunesses Musicales de Mons. Durant cette période, 3 ateliers musicaux ont eu lieu. Une fois par trimestre, un atelier lecture est organisé par le service des Bibliothèques, avec lequel la crèche L’Eveil a un accord de partenariat.

Le taux de PFP est calculé sur base des revenus mensuels cumulés nets du ménage et du temps de présence de l'enfant (demi-jour ou journée complète). Ce calcul est revu, une fois par an, par l'assistante sociale, dans le cadre de l'indexation. Durant la période, 57 dossiers « salaires » ont été analysés ou modifiés en cours d'année. La fréquentation minimale à la crèche requise est une moyenne mensuelle de douze présences.

Un taux PFP réduit à 70% s'applique lorsque 2 enfants d'une même famille sont pris simultanément en charge par le milieu d'accueil ou pour les familles composées de 3 enfants au moins. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le taux PFP réduit à 70 % est aussi appliqué pour les familles monoparentales. Les parents qui bénéficient de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé (statut BIM) bénéficient également de la gratuité de l'accueil effectif de leur enfant.

La facturation est assurée par la directrice depuis janvier 2024 grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel tandis que la procédure « Contentieux » est assurée par le service Finances. Pour ce volet, la Directrice s'assure de l'exactitude du registre des présences et de l'encodage au sein du logiciel propre. L'assistante sociale, quant à elle, calcule la PFP d'environ 57 familles pour la période concernée. Elle calcule également, pour les futurs entrants, le montant de l'avance forfaitaire et rédige le courrier.

L'infirmière, encadrée du médecin de la structure, assure le suivi médical des enfants accueillis à la crèche deux mardis matin par mois (le deuxième et le troisième). Les suivis de vaccinations ont pu être réalisés auprès de 14 enfants. En fonction du type de suivi, les enfants sont vus entre 4 et 10 fois durant leur séjour à la crèche.

Au-delà des consultations ONE classiques, sont organisés des dépistages visuels 2 fois par an. Durant la période concernée, nous avons organisé 23 consultations ONE et 2 dépistages visuels.

L'infirmière organise aussi, dans la mesure du possible, deux fois par an un atelier « brosse à dents » avec le support matériel de l'ONE qui fournit des gobelets, des brosses à dents et du dentifrice ainsi que des miroirs et un CD musical.

L'infirmière assure également la rédaction du menu mensuel des goûters en concertation avec l'équipe encadrante.

Fonctionnement

Au niveau des horaires, il y a un horaire « matin » et « soir » afin de respecter les normes d'encadrement, de réaliser un travail adapté au rythme de l'enfant et à l'écoute des parents mais aussi pour éviter de solliciter le personnel pour prêter du temps supplémentaire. Les horaires sont établis, en concertation avec le personnel afin de lui permettre de concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle. Des périodes de récupération et de congés sont prévues au sein de l'équipe et ce, toujours en regard des nécessités du service et des normes d'encadrement.

Régulièrement, la Directrice anime des réunions d'équipe de manière formelle ou non qui permettent d'entendre l'équipe sur leurs éventuelles difficultés dans leur travail. Ces rencontres permettent :

- Une meilleure coordination du travail ;
- Une communication efficace entre chaque section ;
- Une évaluation du travail et des pratiques éducatives ;
- Et enfin, d'aborder les difficultés rencontrées avec les familles ou au sein de l'équipe.

Cette année, l'équipe s'est réunie 5 fois en soirée.

Le nouvel arrêté du 2 mai 2019 qui régit la réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance prévoit en son article 61 :

- L'obligation pour chaque PO d'élaborer un plan de formation, en concertation avec son personnel ;

- Les membres du personnel doivent participer en moyenne à deux jours de formation continue par an. Ces deux journées sont prévues en articulation du plan de formation (voir point précédent).

Les 19 avril et 21 juin 2023, l'équipe a suivi la formation « Aménageons notre milieu d'accueil afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant ». Cela a permis de réfléchir à la façon d'aménager chaque section, aux enjeux et au matériel nécessaire.

Encadrement de stagiaires

Régulièrement, la crèche accueille des étudiant.e.s en puériculture ou en soins infirmiers. Le nombre de stagiaires est de maximum deux par section. Sur l'année scolaire 2023-2024, la crèche a accueilli 11 stagiaires de deux écoles différentes : l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, l'Institut Provincial d'Enseignement de promotion, sociale & de formation continuée de Nivelles. L'encadrement étant assuré par les professionnelles, les stagiaires ne restent jamais seul.e.s dans les sections et sont régulièrement évalué.e.s par l'équipe et leur maître de stage.

Aspects réglementaires

Au sujet de la sécurité alimentaire et des contrôles AFSCA : il n'y a pas eu de contrôle durant la période (un contrôle tous les deux ans, le dernier datant du 9 septembre 2022).

Enfin, pour permettre à la crèche de continuer à fonctionner, l'équipe doit agir en conformité avec les règlements prescrits de l'ONE et plus spécifiquement, le Code Qualité de l'ONE. Cette attestation de qualité était valable jusqu'au 10 septembre 2020. Suite à la transformation des milieux d'accueil initiée par l'ONE, ce code qualité a été réévalué en 2023. Le BILAC (bilan d'activité, de fonctionnement) de la crèche L'Eveil est terminé.

C'est un dispositif qui systématise, pour l'ensemble des milieux d'accueil, une démarche réflexive d'amélioration de la qualité. Il permet une vision à 360 degrés : auto-évaluation des tous les aspects de l'accueil (infrastructure, taux d'encadrement, projet d'accueil, etc).

Chaque milieu d'accueil fixe un plan d'actions avec des objectifs propres, réfléchit aux moyens nécessaires pour y parvenir. Il est porté par l'ensemble des professionnel.le.s autour d'une vision prospective sur 5 ans. Y est inclus un plan de formation, qui tient compte des besoins individuels et collectifs.

2. PROJETS PST

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.3 : Élargir l'offre d'accueil de la petite enfance

P.5.3.1 Créer de nouvelles places d'accueil

Projet en partenariat avec les services Finances, Personnel, Travaux et Communication.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne conciergerie de l'école communale de Feluy sont toujours en cours et permettront d'installer deux accueils conventionnés avec Pirouline au rez-de-chaussée : l'un sera transféré de Familleureux et l'autre permettra d'accueillir quatre enfants supplémentaires.

O.S.5 : Être une Commune moderne au service des habitants
O.O.5.3 : Élargir l'offre d'accueil de la petite enfance
P.5.3.2 : Augmenter le temps d'accueil

Projet en partenariat avec le service Communication.

La date pour l'augmentation du temps d'accueil (11h30 /jour de 7h00 à 18h30) n'est toujours pas précisée.

La réforme des milieux d'accueil se terminant en 2025-2026, l'élargissement de l'horaire d'ouverture serait pour cette période.

A voir si le subsidé ONE suivra pour 1,5 ETP/7 enfants afin de couvrir l'élargissement des horaires d'ouverture.

IV. LE SERVICE JEUNESSE

1. MISSIONS DU SERVICE

- Organiser des activités destinées aux enfants et aux jeunes âgés de 2,5 à 14 ans durant les congés scolaires dans le respect du Code de Qualité défini par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). Ces animations sont organisées en collaboration avec différents partenaires afin de proposer un panel d'activités variées dans différents domaines (sportif, scientifique, culturel, artistique, spécifique aux petits, initiation à l'équitation, etc). La priorité est de permettre à chaque enfant de trouver un stage épanouissant et ludique, garanti par un encadrement performant ;
- Développer les outils numériques spécifiques et soutenir les parents dans leur utilisation ;
- Recruter, encadrer, accompagner et former les étudiant.e.s travaillant dans le cadre des stages Espace Jeunes ;
- Collaborer avec les opérateurs locaux proposant des activités destinées aux enfants de 2,5 à 14 ans ;
- Etablir des synergies avec les mouvements de jeunesse et soutenir leurs projets ;
- Gérer le projet « Well Camp » ;
- Gérer les dossiers des subsides communaux octroyés aux différents mouvements de jeunesse (les Patros de Seneffe, l'Unité scout de Feluy, les Scouts marins), les consultations ONE de Seneffe, Feluy et Familleureux, l'ASBL AMO Cultures Jeunes ChaMaSe et l'ASBL « le Câble », tous présents sur l'entité ;
- Gérer le projet « Été Solidaire, je suis partenaire » ;
- Organiser les animations Post-CEB des sixièmes primaires de toutes les écoles de l'entité (réseaux libre et communal) ;
- Soutenir la Maison de Jeunes « le Câble » dans son développement ;
- Assurer des activités ponctuelles dans la continuité des projets ;
- Organiser des projets fédérateurs autour des thèmes liés à la jeunesse ;
- Gérer le projet Halloween ;
- Organiser le Conseil Communal des Enfants et mettre en œuvre différents projets et actions.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.1 : Accompagner et soutenir les projets des jeunes

Projet en partenariat avec le service des Travaux.

La Commune a participé à l'opération « Été Solidaire, je suis partenaire 2024 » du 8 au 19 juillet 2024. Par ce biais, 11 jeunes issus de l'entité ont pu être engagés pendant 10 jours par l'Administration communale pour lesquels un subside de 6.040,00 € sera perçu. Ils ont été encadrés par les trois animateur.trice.s de la Maison de Jeunes le « Câble ».

Les principales actions menées étaient les suivantes :

- Formation ayant pour thème « Comment rédiger un CV et se présenter lors d'un entretien d'embauche ? », réalisée en collaboration avec le CPAS ;
- Création de bancs en palette plus durables à placer près de la salle « Fier-à-bras » ;
- Ramassage des déchets aux alentours du parc industriel et à différents endroits spécifiques de la Commune ;
- Rangement et nettoyage des locaux Bohy haut ;

- Décoration de panneaux placés sur la cour face aux co-accueils et du local de l'accueil extrascolaire pour sécuriser la cour et la zone proche du bâtiment Bohy haut et remise en état de la cour du haut.
- Nettoyage des abords de la Maison de Jeunes ;
- Mise en peinture du hall de la Maison de Jeunes.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.2 : Maintenir le niveau de qualité et de diversification de l'offre des stages

Projet en partenariat avec les services Accueil Temps Libre, Bibliothèques, Communication, Personnel, Propriétés communales, Sports et Travaux.

P.1.9.2.A : Animations des mercredis se déroulent de début octobre à fin mai

Les animations sont restées suspendues suite aux travaux de la salle. Elles étaient destinées aux enfants fréquentant l'enseignement primaire et spécifiquement à ceux habitant le village de Familleureux. Néanmoins des animations ont été proposées au Parc de l'Amitié par les animateur.trice.s de la Maison de Jeunes « le Câble ». Les animations reprendront en octobre 2024

P.1.9.2.B : Stages Espace Jeunes

C'est la seconde année qui voit l'organisation des stages modifiée suite à la réforme des rythmes scolaires. Les stages ont lieu chaque première semaine des vacances d'automne, de détente et de printemps. Quant au mois de juillet 3 semaines sont proposées par rapport à 4 avant cette réforme qui, engendre également, un décalage entre les périodes de congés des écoles fondamentales et secondaires par rapport à celles du supérieur.

Pour les activités Espace Jeunes, des étudiant.e.s viennent renforcer les équipes lors de chaque période de stages et le service Jeunesse fait appel à différentes associations et partenaires extérieurs pour compléter le panel d'animations proposées par les animateur.trice.s communaux.nales.

Lors de chaque période de stages, un accueil organisé par l'ASBL Pirouline Pause-cartable, partenaire de l'accueil extrascolaire, est proposé de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00 sur les sites de Feluy et d'Arquennes.

A l'exception du stage d'automne où toutes les animations ont été centralisées sur Feluy et Arquennes, un ramassage des jeunes en car est organisé. Depuis 2023, il n'y a plus qu'un car qui dessert tous les arrêts hormis les sites des Ecuries du Trèfle et du Snef Yachting où les enfants doivent être déposés et repris sur site par leurs parents. La participation financière des parents est de 9 € par jour pour les enfants habitant l'entité, les enfants du personnel communal, du CPAS et des enseignant.e.s des écoles de l'entité et de 7 € par jour pour les enfants des familles nombreuses sous réserve que 3 enfants soient présents en même temps aux stages. Cette participation est de 18 € par jour pour les enfants hors-entité. Un forfait de 3 € est demandé par semaine et par enfant pour le transport en car. Une personne est désignée pour la surveillance dans le car à raison de 3 heures par jour.

Voici le descriptif de chaque période de stage :

Automne (23 au 27 octobre 2023 – 5 jours)

- Public concerné : de l'accueil à la 6^e primaire.
- Stages proposés :
Ecole communale d'Arquennes
 - Multisports (M3 à P6) - 73 participants
 - Apprendre à rouler à vélo (M2 à P1) – 12 participantsEcole communale de Feluy

- Stage artistique « le mystère des sorciers » (P3 à P6) – 15 participants
- Les P'tits loups (accueil, M1 à M2) – 60 participants
- Cuisinons comme des chefs (P1 à P3) – 13 participants
- Nombre de participants : 173 enfants ont été inscrits en 2023 (107 en 2022).

Détente (26 février au 1 mars 2024 – 5 jours)

- Public concerné : de l'accueil à la 6^e primaire.
- Stages :
 - Ecole communale d'Arquennes et salle omnisports
 - Multisports (M3 à P6) – 80 participants
 - Ecole communale de Familleureux
 - Les P'tits Loups (accueil, M1, M2) – 60 participants
 - Ecole communale de Seneffe
 - Gymnastique et jeux olympiques (M3 à P2) – 20 participants
 - Cuisinons comme des chefs (M3 à P2) – 13 participants
 - Maison de Jeunes Seneffe
 - Stage artistique « Le tour du monde des Piñata » (P1 à P6) – 15 participants
 - Bibliothèque Seneffe
 - Stage artistique « Habitats du monde » (M3 à P2) – 14 participants
 - Rotonde du Centre de l'Eau Seneffe
 - Stage informatique « Création de jeux vidéo » (P3 à P6) - 12 participants
- Nombre de participants : 214 enfants ont été inscrits en 2024 (221 en 2023).

Suite aux travaux qui ont été effectués du 26 février au 8 mars 2024 à l'école communale de Feluy, le site des P'tits Loups a été délocalisé à l'école communale de Familleureux, tandis que celui de « Cuisinons comme des chefs » a été déplacé à l'école communale de Seneffe, l'accueil du matin et du soir a également été déplacé de Feluy à Familleureux.

Printemps (29 avril au 3 mai 2024 – 4 jours)

- Public concerné : de l'accueil à la 6^e primaire.
- Stages :
 - Ecole communale d'Arquennes et salle omnisports
 - Multisports (M3 à P6) – 77 participants
 - Apprendre à rouler à vélo (M2 à P1) – 12 participants
 - Ecole communale de Feluy
 - Les P'tits Loups (accueil, M1, M2) – 57 participants
 - Cuisinons comme des chefs (M3 à P2) – 12 participants
 - Maison de Jeunes Seneffe
 - Stage artistique « Couleurs et illusions d'optiques » (P1 à P6) – 15 participants
 - Bibliothèque Seneffe
 - Stage artistique « Bijoux et macramés » (P3 à P6) - 14 participants
 - Rotonde du Centre de l'Eau Seneffe
 - Les pros du vélo (P3 à P6) - 5 participants
 - Ecuries du Trèfle Seneffe
 - Initiation à l'équitation (P2 à P6) - 15 participants
 - Snef Yachting
 - Initiation à la voile (P4 à P6) – 5 participants
- Nombre de participants : 212 enfants ont été inscrits en 2024 (205 en 2023).

Eté (8 au 26 juillet 2024 – 3 semaines de 5 jours)

Semaine 1 : du 8 au 12 juillet 2024 - 191 participants

Semaine2 : du 15 au 19 juillet 2024 – 205 participants

Semaine 3 : du 22 au 26 juillet 2024 – 176 participants

- Public concerné : de l'accueil à la 2^{ème} secondaire.
- Stages (voir tableau ci-après).

<u>Intitulés et lieux des stages</u>	<u>Semaines</u>	<u>Niveaux scolaires</u>	<u>S1</u>	<u>S2</u>	<u>S3</u>	<u>Places disponibles</u>
Multisports (Ecole communale Arquennes)	S1 à S3	M3 à S2	52	60	37	80
Les pros du vélo ((Ecole communale Arquennes)	S2	P3 à P6		9		15
Apprendre à rouler à vélo (Ecole communale Arquennes)	S2 et S3	M2 à P1		12	11	12
Ateliers scientifiques – Les minis explorateurs (Local annexe au co-accueil à Arquennes)	S1	M2 à M3	16			16
Cuisine comme un chef (Local d'accueil de la salle communale Feluy)	S1 et S3	M3 à P2	12		12	12
Ateliers scientifiques – Agent secret (Salle communale Feluy)	S2	M3 à P2		16		16
Ateliers scientifiques – Police scientifique (Salle communale Feluy)	S3	P3 à P6			15	16
Les P'tits Loups (Ecole communale Feluy)	S1 à S3	Accueil à M2	60	60	54	60
Gymnastiques et Jeux Olympiques (Ecole communale Seneffe)	S1 et S3	M3 à P2	15		14	15
Arts du cirque – Circomédie (Espace Culturel de la Samme Seneffe)	S1	P1 à P6	8			20
Photographie (Espace Culturel de la Samme Seneffe)	S3	P4 à P6			9	10
Les artistes en mouvement - Yoga et arts plastiques en alternance (Maison de Jeunes Seneffe)	S1	M3 à P2	7			24
Nature et Arts plastiques « La forêt magique de Totoro et ses amis ! » (Maison de Jeunes Seneffe)	S2	P1 à P6		10		15
Nature et Arts plastiques « Le papier dans tous ses états » (Maison de Jeunes Seneffe)	S3	P1 à P6		12		15
Défis « For Lambda », challenges, jeux d'équipe énigmes, ... (Ronde du Centre de l'Eau Seneffe)	S1 et S3	P3 à S2	13		10	15
Stage informatique « Multi-numérique » (Ecole communale - Seneffe)	S2	P3 à P6		12		12
Initiation à la voile – Snef Yachting (rue de la Marlette, 19 Seneffe)	S1	P4 à P6	8			10
Equitation – Ecurie du trèfle (rue de Rosseignies, 22 Seneffe)	S2 et S3	P2 à P6		14	14	15
Totaux par semaine			191	205	176	

Les sites « P'tits loups », « Multisports », « Informatique », « Cuisine », « Scientifiques » et « Artistiques » ont accueilli des enfants en situation de handicap et/ou avec des problèmes médicaux. Pour le site « Multisports » un partenariat est établi avec le Tennis club de Feluy et des initiations ont été proposées à tous les inscrits.

Le service Jeunesse ne cesse d'innover dans l'offre de stages pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins des familles et veille à développer des partenariats avec des artistes et des opérateurs locaux tels que le Snef Yachting, les Ecuries du Trèfle, le Tennis club de Feluy mais aussi des partenaires spécifiques comme Cap Sciences, KODO Wallonie, Circomédie. Le stage arts plastiques « l'univers des grands architectes » a été annulé faute de participants et il a été proposé aux enfants inscrits d'être redirigés vers d'autres stages.

Cet été en plus de nos partenaires et de nos 7 animateurs.trices professionnel.le.s et d'une assistante maternelle, 38 animateurs.trices étudiant.e.s étaient présent.e.s sur les sites de 8h30 à 16h30 afin d'accompagner et d'encadrer les participant.e.s aux stages.

572 enfants ont été inscrits en été 2024 pour les 3 semaines de stages proposés (692 en été 2023 pour 4 semaines de stages et 842 en été 2022 pour 4 semaines de stages). La diminution des inscriptions constatée pour l'été 2023 et attribuée à la réforme des rythmes scolaires ne s'est pas creusée, les chiffres sont stables. Néanmoins, certains stages ne fonctionnent pas vraiment à cette période et ne seront donc plus proposés (dans le domaine artistique). La demande est nettement plus élevée pour les petits (accueil, M1, M2, M3, P1 et P2) que pour les enfants terminant les primaires ou en début de secondaire. Nous avons de ce fait adapté notre offre en proposant un panel d'animations élargi pour ceux-ci.

Suite aux bilans 2023 et 2024, l'objectif est de tenter d'augmenter l'offre de stages durant les vacances d'automne, de détente et de printemps car la demande est plus forte à ces périodes comparativement aux vacances estivales.

P.1.9.2.C : Recrutement des étudiants

L'appel à candidature a été réalisé en deux phases. Pour la première, les informations ont été communiquées par courriel aux membres du personnel communal, à l'ensemble de la population seneffoise via l'Essor, le site internet et les réseaux sociaux communaux. Parallèlement, tous. toutes les étudiant.e.s repris.e.s dans les fichiers de l'année précédente ont été invité.e.s à remplir la fiche étudiant.e pour l'année scolaire 2023-2024 et à la renvoyer pour le 29 septembre 2023. Pour la seconde phase, les mêmes démarches ont été effectuées en janvier 2024 et les candidatures étaient à renvoyer pour le 7 février 2024.

Les étudiant.e.s ayant déposé leur candidature ont été invité.e.s à une entrevue individuelle avec le service Jeunesse afin de pouvoir évaluer leurs compétences et leurs aptitudes à l'animation.

La sélection des étudiant.e.s se base donc sur les critères suivants : l'expérience au sein des stages Espace Jeunes, leur diplôme (par ex., brevet d'animateur.trice), leur domaine d'étude, leurs loisirs et enfin, l'évaluation de leurs prestations antérieures et les résultats de l'entretien oral. A la fin de chaque période de travail, l'animateur.trice responsable est tenu.e de formaliser une évaluation de l'étudiant.e. L'étudiant.e doit lui-même/elle-même effectuer sa propre auto-évaluation.

Des visites régulières ont été effectuées sur les sites par les membres du service Jeunesse afin d'accompagner et de faire évoluer les pratiques d'animation des étudiant.e.s.

P.1.9.2.D : Journées formatives à l'attention des étudiants

Suite aux difficultés rencontrées pour formaliser une journée formative proprement dite, celle-ci a été remplacée par l'obligation pour les étudiant.e.s des sites Multisports et P'tits Loups d'être présent.e.s sur les sites les samedis précédents les stages. Cette mesure mise en place depuis les stages de détente 2024 leur permet de préparer la semaine de travail, de prendre connaissance des fardes d'animations, du livret de bricolage et des différentes techniques utilisées sur la semaine. Les professionnel.le.s leur font un focus sur les mesures de sécurité, d'hygiène, de soin, l'apprentissage d'animations et la

découverte des règles des jeux qui seront proposés durant la semaine de stages. Cela permet également d'intégrer les nouveaux.elles étudiant.e.s, d'améliorer la cohésion d'équipe et de préparer au mieux les étudiant.e.s à leur rôle d'animateur.trice, d'autant que certain.e.s sont engagé.e.s pour la première fois et n'ont pas encore ou peu d'expérience professionnelle.

P.1.9.2.E : Mise en place de valises d'animation

Le contenu des valises didactiques réalisées par le personnel du service Jeunesse est renouvelé régulièrement en tenant compte des remarques et suggestions des différent.e.s utilisateur.trice.s. Elles contiennent des jeux adaptés à l'âge des enfants et au thème abordé durant le stage, du matériel créatif et des livres (albums, bandes dessinées, ...) prêtés par la bibliothèque. Elles sont proposées aux sites gérés en collaboration avec des prestataires extérieurs et leur utilisation rencontre un franc succès. L'usage des jeux de société dans le cadre des activités apparaît comme une plus-value en termes d'apprentissages et de relations sociales. Les étudiant.e.s en sont responsables et sont tenu.e.s de les restituer après vérification des jeux, tout manque est à signaler.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.4 : Développer des synergies entre les écoles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, bibliothèques et associations culturelles, AMO Chamase, ...

Projet en partenariat avec les services Finances, Sécurité, Travaux et Environnement.

Notre dossier de candidature à l'opération Well camp devait être transmis en ligne via le Guichet des Pouvoirs Locaux pour le 14 avril 2024. Notre candidature a été retenue et nous pouvions prétendre à une intervention de 8,00 € de l'heure pour l'engagement d'une personne relais (étudiant.e majeur.e) entre les différents mouvements de jeunesse, les riverains et la Commune. Après vérification auprès des différentes fédérations des mouvements de jeunesse, aucun camp n'était organisé dans l'entité en 2024. Le Département de l'Action sociale du Service public de Wallonie a été averti qu'aucun rapport d'activités et financier ne serait transmis.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.5 : Créer une application pour le service Jeunesse

Projet en partenariat avec les services Finances et Nouvelles Technologies.

Ce projet est terminé.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.7 : Soutenir la MJ «Le Câble» dans son développement»

L'ASBL Maison de Jeunes «le Câble» devait introduire son Plan d'Action 2025 – 2028 (P4) pour le 30 avril 2024. Elle sollicite par l'intermédiaire de celui-ci le classement en MJ 2 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance en MJ 2 permettrait d'obtenir un subside complémentaire destiné aux frais de fonctionnement et permettrait l'élargissement de l'ouverture de l'antenne de Familleureux.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.9 : Créer un Conseil communal des enfants (CCE)

Projet en partenariat avec le service Accueil Temps Libre.

Le mercredi 20 septembre 2023, 5 nouveaux.elles élu.e.s ont prêté serment devant la Bourgmestre. Le CCE compte 13 membres pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Des panneaux réalisés par les Conseiller.ère.s ont été présentés lors de la commémoration du 11 novembre à Seneffe et un flyer a été distribué lors des animations dans les écoles.

Une campagne de sensibilisation à la sécurité aux abords des écoles a été organisée du 21 novembre au 5 décembre 2023 ainsi qu'une animation avec la police de la route dans les classes de 5^{ème} et 6^{ème} années. Ils ont expliqué aux élèves ce qu'est une infraction et une analyse des risques a été réalisée aux abords de leurs écoles. Une campagne de sensibilisation envers les usagers de la route a été réalisée avec les Policier.ère.s, les Conseiller.ère.s et quelques camarades de classe aux abords de leurs écoles et ils ont distribué de faux PV aux usagers en infraction.

Durant la semaine du 11 au 15 mars 2024, les animateur.trice.s du service Jeunesse et de la Maison de Jeune « Le Câble » se sont rendu.e.s dans les écoles de l'entité afin de présenter le Conseil Communal des enfants. Dans le réseau communal, l'animation « Je connais ma Commune » a été présentée lors du cours de CPC. Un power point a été réalisé pour que l'animation soit au plus proche de ce qui se fait réellement et divers flyers ont été distribués aux enfants, 37 candidat.e.s se sont présenté.e.s aux élections du 16 avril 2024 et 496 élèves ont participé au vote. Les nouveaux.elles élu.e.s prêteront serment le mercredi 18 septembre 2024.

Le dernier Conseil de l'année scolaire s'est déroulé le 30 mai 2024 et une évaluation a été réalisée d'une part avec les Conseiller.ère.s et d'autre part avec les parents. Le mandat de 6 Conseiller.ère.s a été clôturé.

Le bal du CCE « Soirée Black and White » a été organisé à la salle de l'Espace Culturel de la Samme le mercredi 3 juillet 2024 de 17 heures à 20 heures. Tou.te.s les jeunes Conseillers.ères ont été partie prenante dans l'organisation de cet événement. Les membres du personnel du service Jeunesse et de la Maison de Jeunes « le Câble » étaient présents pour la préparation de la salle et pour assurer l'encadrement.

Deux projets sont toujours en cours d'élaboration, le bien-être animal et un concours de pâtisseries autour d'une rencontre citoyenne.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.5 : Valoriser la bibliothèque comme espace incitants à la lecture et à l'écriture, comme espace social, de découvertes culturelles et de savoirs

P.5.5.3 : Créer des boîtes à livres

Projet en partenariat avec le service Bibliothèques.

Les cinq boîtes à livres ont été installées aux endroits prévus et leur utilisation récolte un franc succès. Ce projet est clôturé.

V. LE SERVICE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

1. MISSIONS DU SERVICE

Le service de l'Accueil Extrascolaire a pour mission d'appliquer le décret ATL auquel la Commune a choisi d'adhérer. Il s'agit du décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Pour ce faire, la Commune s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une Commission Communale de l'Accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). Le décret ATL vise donc à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à les développer et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants au sein de la Commune et avec le soutien du Coordinateur Accueil Temps Libre.

Il a donc pour objectif de développer l'accueil extrascolaire en partenariat avec l'ASBL Pirouline Pause-cartable et l'ASBL Association des Parents de Seneffe. L'accueil extrascolaire s'inscrit dans le prolongement de l'accueil de la petite enfance et joue un rôle important pour le développement de l'enfant car il stimule d'autres compétences que celles éveillées durant le temps scolaire. Il a une fonction éducative essentielle dans le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant (socialisation, évolution individuelle et entre pairs). Il assure également une continuité entre la famille et l'école et joue, en ce sens, un rôle fondamental dans la conciliation entre vie familiale/vie professionnelle des parents.

Dans ce cadre, la Commune est amenée à établir un **programme CLE** au moyen d'un état des lieux comprenant le relevé de l'offre d'accueil existante et l'analyse des besoins. Le dossier de renouvellement d'agrément a été rentré au mois de décembre 2020. Le renouvellement de l'agrément du programme CLE a été octroyé à la Commune de Seneffe à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. L'agrément et le droit à la subvention ont été donnés pour la même période à l'ASBL Pirouline Pause-cartable pour les sites des Ecoles communales d'Arquennes, de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles, de Seneffe, de Familleureux, de l'Ecole libre de Seneffe et enfin, la salle communale de Feluy pour les écoles libres et communales de Feluy.

Programme CLE 2021-2025

Le programme CLE s'organise sur une durée de 5 ans. Sa mise en œuvre est de la responsabilité de la Commune et de la CCA, avec le soutien du Coordinateur ATL. Sa finalité est de rassembler tous les acteurs autour d'objectifs clairs et fixés collectivement, ainsi que d'encourager la participation de tous aux actions définies préalablement pour atteindre ces objectifs.

Il se base sur les besoins relevés par l'état des lieux, permettant de déterminer les objectifs prioritaires scindés en 4 axes :

- Axe1 : Continuer à améliorer la qualité de l'accueil ;
- Axe 2 : Améliorer la communication/information aux familles ;
- Axe3 : Développer une offre d'activités en adéquation avec les besoins des familles et centrées sur les enfants ;
- Axe 4 : Améliorer la formation des animateurs encadrants.

L'année 2023-2024 est donc la quatrième année de mise en œuvre de ce programme.

La CCA doit se réunir au minimum deux fois par année civile. Pour 2023-2024, ces deux réunions ont eu lieu les 12 décembre 2023 et 4 juin 2024.

Modalités d'organisation de l'accueil extrascolaire

- Pendant le temps scolaire :

L'accueil est organisé sur six sites de manière uniforme dans toutes les écoles fondamentales de l'entité par les pouvoirs organisateurs des réseaux communal et libre :

- L'accueil des enfants démarre à 6h30 (6h45 sur le site de l'école libre de Seneffe) et reprend le soir dès la fin des cours jusque 18h00 (vendredi déjà à partir de 14h45 dans les écoles communales). La PFP : 1,8 € par enfant et par jour et gratuit à partir du 3e enfant. Ce forfait comprend l'encadrement, l'assurance et les animations. Les enfants ont toujours la possibilité de faire leurs devoirs sous l'encadrement d'enseignants volontaires mais il ne s'agit pas d'encadrement pédagogique de type « école de devoirs ». Aucune PFP supplémentaire n'est demandée ;
- Pour les journées pédagogiques, un accueil de type « longue journée » (6h30-18h00) est organisé dans les deux réseaux pour les familles dont les parents travaillent. La participation est de 7 € par jour et par enfant ;
- Les Ateliers du mercredi sont organisés sur tous les sites scolaires avec un accueil et des animations spécifiques organisés au fil de l'année (visite de musée, etc).

- Pendant les congés scolaires :

- L'ASBL Pirouline Pause-cartable assure un service avant et après les stages Espace jeunes (de 6h30 à 9h00 et de 16h00 à 18h00) pendant les congés scolaires d'automne, de détente, de printemps et 3 semaines des vacances d'été (juillet) ;
- Elle organise aussi un accueil en longue journée durant la 2^e semaine des congés d'automne, de détente, de printemps et également, trois semaines au mois d'août, sur les sites de Seneffe (école libre pour les primaires et école communale pour les maternelles) et de Feluy. La participation est de 7 € par jour et par enfant. Depuis 2023-2024, les inscriptions des enfants ne se font plus à la journée mais à la semaine de manière à faciliter l'organisation et la qualité de l'accueil. Cela n'a pas eu d'impact sur le taux de participation.

2. PROJETS PST

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9. : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.3 : Répertorier et informer sur l'ensemble des activités à destination des jeunes

Projet en partenariat avec les services Jeunesse, Sports et Communication.

Deux brochures ont pu être éditées et distribuées en toutes-boîtes :

- La brochure des activités extrascolaires (fin août 2023) ;
- La brochure des activités estivales 2024 (mai 2024).

Les stages Espace Jeunes et ceux de Pirouline sont organisés de manière conjointe pour couvrir toutes les périodes de congés scolaires (hormis les vacances d'hiver). Cette année, la publication de l'offre des stages Espace Jeunes et de l'ASBL Pirouline Pause-cartable a pu se mettre en place de manière conjointe. Les parents avaient donc accès à l'ensemble de l'offre pour chaque période de vacances.

L'application numérique du service Jeunesse (seneffe.antopolis.be), mise en service en novembre 2020, permet d'envoyer des mails de manière sélective pour informer les familles des activités vécues par les enfants durant les stages. Elle offre une belle vitrine des stages Espace Jeunes. Parallèlement,

le service Jeunesse continue à mettre en place un document d'inscription papier à destination des familles en situation de fracture numérique et propose une aide individualisée aux familles qui en font la demande. Il y a donc toujours un soutien du service pour guider les familles dans l'encodage et l'appropriation de l'application (2 à 3 familles en fonction des stages). Toutes les informations sont également publiées sur le site internet de la Commune et les réseaux sociaux.

L'application numérique de l'ASBL Pirouline Pause-cartable permettant l'inscription des enfants à leurs stages est déployé et actif.

O.S.1 : Etre une Commune particip'active

O.O.1.9 : Donner la place aux jeunes dans la vie seneffoise

P.1.9.6 : Poursuivre le développement des activités lors des jours blancs

Projet en partenariat avec les services Bibliothèques et Jeunesse.

Lors de la semaine de l'évaluation certificative (CEB), du 24 au 28 juin 2024, les enfants de sixième primaire effectuent leur évaluation le matin au sein de leur établissement scolaire respectif et doivent être ensuite repris par un parent dès la fin de l'examen.

Le projet consiste à proposer des activités socioculturelles, sportives, bien-être, ludiques et créatives durant les deux après-midi des mardi 25 juin et vendredi 28 juin 2024 de 13h00 à 15h30. Les enfants ont été pris en charge après la récréation de midi au sein de leur établissement scolaire respectif et repris par leurs parents à la fin des animations ou réorientés vers le service de l'accueil extrascolaire. Ces animations se sont déroulées en collaboration avec la Maison de Jeunes, la Bibliothèque communale de Seneffe et une personne sous contrat de bénévolat rémunéré.

Pour les écoles de Seneffe (13 élèves de l'école libre et 6 de l'école communale), le groupe a été scindé et une partie a été prise en charge par la Bibliothèque et l'autre par la Maison de Jeunes, aucun élève inscrit n'était présent le vendredi 28 juin 2024 pour l'école communale de Seneffe. Il n'y a pas eu d'inscrits pour les écoles de Feluy, et de Familleureux. Les 6 élèves de l'école communale de Petit-Roeulx-lez-Nivelles et les 10 élèves de l'école communale d'Arquennes ont été pris en charge au sein de leur école.

O.S.2 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.11 : Poursuivre les écoles des devoirs avec différents partenaires

Projet en partenariat avec le service Enseignement.

Ce projet a été initié en 2016 dans les écoles communales à raison de 2 jours par semaine et ensuite de 3 jours par semaine. En 2020, les écoles libres ont intégré le projet. Les équipes d'enseignants volontaires sont stables mais s'enrichissent aussi avec l'arrivée de nouveaux enseignants. Cela devient un mode de fonctionnement intégré dans l'accueil extrascolaire et les écoles.

A la rentrée scolaire 2024-2025, un courrier sera transmis aux familles rappelant le mode d'organisation du temps des devoirs dans le cadre du décret ATL.

A noter que l'AMO Cultures Jeunes ChaMaSe nous a informés qu'ils étaient contraints pour des raisons financières et humaines de fermer l'Ecole des devoirs, située à l'entrée de la cité de Seneffe. Ils n'ont plus assez d'enfants fréquentant leur organisation pour obtenir le subside de l'ONE. Le constat est donc que le temps des devoirs organisé dans les écoles permet de combler les besoins en termes d'organisation et d'encadrement des devoirs.

O.S.5 : Etre une Commune moderne au service des habitants

O.O.5.2 : Guider les enfants à évoluer dans notre société

P.5.2.12 : Améliorer l'accueil extrascolaire

Projet en partenariat avec le service Jeunesse.

L'application de l'ASBL Pirouline Pause-cartable est maintenant effective et a évolué en fonction des critiques.

Suite aux difficultés rencontrées sur le site de l'école communale de Seneffe au niveau de la cohabitation de l'AES et de l'Académie de Musique, un travail de concertation a été mené afin d'envisager de déplacer l'Académie vers un autre site. L'objectif est de permettre aux deux organisations de mettre en place leurs activités respectives dans de bonnes conditions. Après analyse et discussion avec les différents protagonistes, le Collège communal a décidé de déplacer l'Académie de Musique à l'école communale de Feluy dès la rentrée scolaire 2024-2025.